Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8170034
Centre d'intérêt: 74

Ecole nationale d'administration publique (Québec).

Rapport sur les activités des conseillers pédagogiques en langue seconde / [... par l'Ecole nationale d'administration publique]. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, 1977 .
292 p. ; 28 cm. -- (Etudes et documents / Ministère de l'éducation du Québec. Enseignement élémentaire et secondaire)

Titre de la couv. Code: 16-0112.

Cote Dewey: 371.1'41'09714/E19r Cote LC: LB/2844.1/.W6

Descripteur(s): *Didactique de l'anglais *Langue seconde *Conseiller pédagogique *Satisfaction du professionnel *Besoins du professionnel *Perfectionnement des professionnels *Questionnaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *CPL2 (Projet)

Analyse de résultats d'une enquête sur les activités des conseillers pédagogiques en français et en anglais langues secondes (CPL2) aux niveaux primaire et secondaire. Trois objectifs généraux ont été dégagés: fournir des données empiriques sur les activités des CPL2; analyser certaines variables pouvant influencer les activités qu'ils réalisent; formuler des recommandations concernant les tâches et les fonctions qu'ils exercent, certaines modalités d'implantation de l'opération CPL2 et le développement des CPL2. Quatre grands chapitres: La population rejointe - Les tâches - La satisfaction - Les besoins en perfectionnement.

Réalisée pendant l'année scolaire 1975-1976 par l'Ecole nationale d'administration publique, l'enquête a privilégié le questionnaire à questions fermées (reproduit en annexe) comme procédé d'investigation. Il est divisé en sept parties: questionnaire auxiliaire, tâches exercées, désirs et importance face aux tâches, satisfaction au travail, perfectionnement, personnes cibles, autres éléments touchant le travail des CPL2. Au total, 75 des 153 CPL2 ont répondu au questionnaire, dont 48 travaillant en anglais langue seconde, 16 en français langue seconde et 11 dans les deux langues.

A partir des analyses effectuées dans les quatre chapitres, les auteurs élaborent une liste de suggestions et de recommandations portant sur sept points: Modèle des tâches à exercer - Homogénéité des tâches des CPL2 - Organisation de la formation et du perfectionnement - Plan de carrière - Recrutement des CPL2 - Besoins spécifiques en perfectionnement.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170034

ÉTUDES et DOCUMENTS

enseignement
élémentaire et secondaire

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES EN LANGUE SECONDE

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire

7877-558

Code: 16-0112

E D U Q 8170034

"ETUDES ET DOCUMENTS"

Dans le but de favoriser la transmission d'informations et de documentation techniques relatives aux activités de formation et d'apprentissage, la direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire, présente cette nouvelle série de publications intitulée "Etudes et documents".

Les documents publiés dans cette série se veulent des instruments de travail et de réflexion et ne sauraient être interprétés comme étant l'expression ou l'affirmation d'une politique. En ce sens, les opinions émises dans les publications de la série "Etudes et documents" n'engagent que leurs auteurs et non pas le ministère de l'Education.

AVANT-PROPOS

Ce rapport présente les résultats d'une étude portant sur les activités des conseillers pédagogiques en langue seconde (CPL2) effectuée par l'Ecole nationale d'administration publique pendant l'année scolaire 1975/1976.

Plus d'une centaine de personnes ont fourni des renseignements sur les activités des CPL2.

L'équipe de recherche remercie tous ceux qui ont collaboré à cette étude et espère que son rapport contribuera à l'amélioration et au soutien du travail des conseillers pédagogiques en langue seconde.

MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF:

Raymond F. Costello
Responsable des programmes d'anglais langue seconde
Service des programmes (DGEES)
Ministère de l'Education

Monique Daigle
Représentante du ministère de l'Education

Marcel Danan
Agent de développement pédagogique en français langue seconde
(Responsable de la région de Montréal)

Marc Desroches (président du comité)
Coordonnateur de l'évaluation et du perfectionnement
Commission des écoles catholiques de Québec

François Poulin
Directeur de la recherche
Ecole nationale d'administration publique

MEMBRES DE L'EQUIPE DE RECHERCHE :

Marie-Andrée Bussière

Hélène Garon, secrétaire

Aimé Thériault

Normand Trempe

CONSULTANTS:

Claude Angers
Statisticien, ENAP

Roland Foucher
Psychologue industriel, UQAM

DIRECTEUR DE LA RECHERCHE CPL2:

Paul Emond
Conseiller en perfectionnement
ENAP

TABLE DES MATIERES

Pages

AVANT-PROPOS 111

Introduction 1

1. La population rejointe 23

11. Les tâches 65

111. La satisfaction 153

1V. Les besoins en perfectionnement 195

Conclusions et recommandations 217

ANNEXES 227

INTRODUCTION

Pages

1. Objectifs poursuivis..... 8

1.1 Objectifs spécifiques..... 8
1.2 Limites des objectifs..... 11

2. Méthodologie..... 12

2.1 Questionnaire aux CPL2..... 12
2.2 Modalités de cueillette..... 13

3. Gestion de la recherche..... 15

3.1 Comité consultatif..... 15
3.2 Rencontres préliminaires..... 16

4. Portrait de la population totale..... 17

4.1 Conseillers pédagogiques en anglais langue seconde..... 17
4.2 Conseillers pédagogiques en français langue seconde..... 19

LISTE DES TABLEAUX

Pages

Tableau 1 Les conseillers pédagogiques en anglais langue seconde..... 20

Tableau 2 Les conseillers pédagogiques en français langue seconde..... 21

Comme il a été convenu entre l'ENAP et la CECQ, le but de la recherche est:

> "d'analyser les activités des conseillers pédagogiques en anglais langue seconde et en français langue seconde"[1].

Pour atteindre ce but, trois (3) objectifs généraux ont été dégagés:

1. Fournir des données empiriques sur les activités des CPL2.
2. Analyser certaines variables pouvant influencer les activités réalisées par les CPL2.
3. Formuler des recommandations concernant les tâches et les fonctions exercées par les CPL2, concernant certaines modalités d'implantation de l'opération CPL2 et concernant le développement des CPL2.

A partir de ces objectifs généraux, l'équipe de recherche a prévu un ensemble d'objectifs spécifiques propres à orienter toutes les activités rattachées à la recherche.

---

1. Convention entre la Commission des Ecoles catholiques de Québec et l'Ecole nationale d'administration publique, Québec, signée le 12 janvier 1976.

leurs fonctions (étendue du territoire, réceptivité des clients, soutien par les cadres locaux).

- Identifier des besoins en perfectionnement des CPL2.

1.1.2 Analyser certaines variables pouvant influencer les activités réalisées par les CPL2.

- Analyser les fonctions et les tâches accomplies par les CPL2 en tenant compte de certaines variables de l'environnement et de certaines variables personnelles[2].

- Analyser les attentes de clients concernant les tâches et les fonctions des CPL2 en tenant compte de certaines variables de l'environnement.

- Comparer les attentes des clients et celles des CPL2 rejoints concernant les tâches et les fonctions du CPL2.

---

2. Ces variables peuvent expliquer des différences dans les tâches, les attentes et la satisfaction.

1.1.3 - Formuler des recommandations sur les trois (3) aspects suivants:

- les tâches et les fonctions des CPL2,
- certaines modalités d'implantation de l'opération CPL2,
- le développement des CPL2.

- Formuler des recommandations concernant les fonctions et les tâches des CPL2 en tenant compte:
  - . de la correspondance entre les objectifs de l'opération CPL2 et les tâches que les CPL2 accomplissent,
  - . des attentes exprimées par les clients et les CPL2 rejoints,
  - . de la satisfaction des clients à l'égard des services reçus.

- Formuler des recommandations concernant le développement des CPL2 en tenant compte:
  - . des besoins en formation et en perfectionnement exprimés par les CPL2,
  - . des attentes et de la satisfaction des clients rencontrés.

- Formuler des recommandations concernant certaines modalités d'implantation de l'opération CPL2 en tenant compte:
  - . de l'influence de ces modalités sur les tâches et les fonctions exercées,

- de l'influence de ces modalités d'implantation sur la satisfaction des clients rencontrés,
- des perceptions qu'ont les CPL2 de ces modalités d'implantation.

1.2 Limites des objectifs.

Une partie importante de cette recherche visait à connaître les attentes des clients des CPL2 face aux tâches et aux fonctions des CPL2, d'analyser ces attentes en tenant compte de certaines variables d'environnement, de comparer les attentes des clients et celles des CPL2, enfin de formuler des recommandations en tenant compte des désirs manifestés par les clients.

Cependant, l'équipe de recherche a dû reporter à plus tard la consultation des clients[3].

Voilà pourquoi les seuls renseignements utilisés dans ce rapport sont ceux fournis par les CPL2.

---

3. L'équipe de recherche devait rencontrer cette population en février-mars 1976, soit durant une période où le climat scolaire a été perturbé par des négociations entre les enseignants et l'Etat en vue d'une convention collective de travail. La difficulté probable de rejoindre les enseignants et leur manque de disponibilité psychologique pour des recherches a fait reporter la période de consultation.

2. Méthodologie.

La composition de la population des CPL2 étant relativement complexe (français langue seconde; anglais langue seconde; français et anglais langues secondes; niveau élémentaire; niveau secondaire; niveaux élémentaire et secondaire; milieu rural et milieu urbain), il a été décidé de rejoindre le plus grand nombre possible de conseillers pédagogiques.

2.1 Questionnaire aux CPL2.

C'est pourquoi l'équipe de recherche a privilégié le questionnaire comme procédé d'investigation. De plus, le type de questions dites "fermés" a été retenu en raison des caractéristiques inhérentes à cette forme d'interrogation[4]. D'autant plus qu'il s'avérait plus facile de traiter les résultats d'un questionnaire, compte tenu de l'échéance fixée à à cette recherche (le 30 avril 1976) que de traiter des données obtenues par entrevues. Enfin, il aurait été difficile de rejoindre les CPL2 en entrevue, compte tenu du temps exigé pour une telle méthode de travail, à la fois pour l'interviewer et pour "l'interviewé".

Aussi, en fonction des trois (3) grands objectifs poursuivis dans la recherche[5], le questionnaire a été divisé en sept (7) parties:

---

4. Voir Javeau, Claude. L'enquête par questionnaire. Bruxelles. Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie, 1971, p. 46 - 47.
5. Voir paragraphe 1.1, page 8.

- Questionnaire auxiliaire
- Tâches exercées
- Désirs et importance face aux tâches
- Satisfaction au travail
- Perfectionnement
- Personnes cibles
- Autres éléments touchant le travail des CPL2.

Chacune des sept (7) parties du questionnaire sera reprise et décrite dans le chapitre portant sur l'analyse des résultats.

2.2 Modalités de cueillette.

Pour rejoindre les CPL2, un calendrier de leurs différentes rencontres tant au niveau provincial qu'au niveau régional a été élaboré avec les ADPL2[6]. Ces rencontres devenaient des moments privilégiés pour l'équipe de recherche, en plus d'être des situations "certaines" compte tenu de la conjoncture des relations de travail prévalant dans les commissions scolaires durant la session hiver-printemps 1976.

---

6. ADPL2: agent de développement pédagogique, responsable de l'enseignement de la langue seconde.
Ces rencontres avec les ADP revêtaient un double aspect: de par ses contacts suivis et fréquents avec les CPL2, l'ADPL2 devenait un point d'appui important pour la recherche. De plus, il était important de s'assurer la collaboration de l'ADPL2 pour rejoindre les CPL2.

Cependant il était important, avant de soumettre le questionnaire à l'ensemble des CPL2, de le mettre à l'épreuve. C'est pourquoi l'équipe de recherche a réuni deux (2) groupes de conseillers pédagogiques en langue seconde[7] autant en français qu'en anglais, afin de procéder au "prétest". Il s'agissait notamment de vérifier:

- la compréhension sémantique des énoncés,
- la pertinence des énoncés en fonction des renseignements désirés,
- l'utilité et la clarté des échelles de mesure retenues.

A la suite de ces rencontres, des corrections mineures ont été apportées au questionnaire.

La rédaction définitive de l'instrument complétée, cinq (5) rencontres ont eu lieu dans quatre (4) villes de la province:

Montréal:
- Rencontre des CPL2 en anglais à l'élémentaire, régions 05 et 06.
- Rencontre des CPL2 en français à l'élémentaire et au secondaire de toutes les régions administratives.

---

7. Ces deux (2) rencontres ont eu lieu simultanément à Québec et à Montréal.

Québec:

- Rencontre des CPL2 en anglais à l'élémentaire , régions 03 et 04.

Hull:

- Rencontre des CPL2 en anglais à l'élémentaire , région 07.

St-Jérôme:

- Rencontre des CPL2 en anglais au secondaire de toutes les régions administratives.

Après chacune de ces rencontres, une table ronde portant sur les stratégies d'intervention et l'accueil dans le milieu a permis de recueillir certains renseignements complémentaires aux données quantitatives obtenues par le questionnaire.

Au total, il a donc été possible de rejoindre soixante-quinze (75) CPL2, compte tenu des questionnaires envoyés par courrier.

3. Gestion de la recherche.

3.1 Le Comité consultatif.

A la demande des parties intéressées par cette recherche, un comité consultatif a été constitué. Sept (7) personnes y ont siégé régulièrement:

- trois (3) personnes représentant le MEQ,
- une (1) personne représentant la CECQ,
- le directeur de la recherche à l'ENAP,
- le directeur du projet,
- un (1) membre de l'équipe de recherche.

Chacune des étapes de la recherche (plan de travail, échéancier, traitement des données, conclusions et recommandations) a été soumise à ce comité consultatif.

3.2 Rencontres préliminaires.

Dans le but d'obtenir le maximum de données pertinentes et nécessaires à une meilleure connaissance de la réalité CPL2 d'une part et à l'élaboration du questionnaire d'autre part, l'équipe de recherche a effectué une série de rencontres préliminaires. Il y en a eu quatre (4) au total, ainsi réparties:

- rencontre avec les ADP anglais langue seconde,
- rencontre avec les ADP français langue seconde,
- rencontre avec un groupe de CPL2 anglais (quatorze (14) participants),
- rencontre avec un groupe de CPL2 français (dix-huit (18) participants.

A la suite de ces rencontres, l'équipe de recherche a pu disposer d'une liste exhaustive des tâches accomplies par les CPL2, d'une liste des différents éléments pouvant influencer le degré de satisfaction au travail des CPL2 ainsi que d'une liste de besoins en perfectionnement.

4. Portrait de la population totale.

Les données sur la population totale des CPL2 ont été établies à partir des listes fournies par le ministère de l'Education[8].

Il faut noter que quinze (15) noms de CPL2 se retrouvaient dans les deux (2) listes. Il s'agissait alors de conseillers pédagogiques en anglais et en français langues secondes. Comme ces sujets apparaîtront dans les deux (2) tableaux, il faut donc retrancher ce chiffre du nombre total de CPL2 (cent soixante-huit (168): total des deux (2) tableaux) pour obtenir un nombre total de cent-cinquante-trois (153) CPL2 au Québec.

4.1 Les conseillers pédagogiques en anglais langue seconde.

Il y a un total de cent quatre (104) CP travaillant en anglais langue seconde. Ils sont surtout concentrés

---

8. Ces listes sont les plus récentes disponibles au MEQ:
   . Liste des conseillers pédagogiques en anglais, langue seconde
   . Liste des conseillers pédagogiques en français, langue seconde

dans les deux (2) grandes régions administratives de Montréal 06 (36 CPL2, soit 34% de la population) et de Québec 03 (21 CPL2, soit 20% de la population).

Les autres CPL2 se répartissent de façon égale entre les sept (7) autres régions administratives, à l'exception des régions 05 (les Cantons de l'Est) et 09 (la Côte nord du Golfe St-Laurent) où le nombre de CPL2 est légèrement inférieur.

Il est important de noter que la majorité des CPL2 en anglais (69%) sont employés à plein temps.

Quant à la répartition par niveau: 48% de la population (50 CPL2) travaillent au niveau élémentaire; 29% (30 CPL2) au niveau secondaire et 23% (24 CPL2) travaillent aux deux (2) niveaux (élémentaire et secondaire).

4.2 Les conseillers pédagogiques en français langue seconde.

Il y a un total de soixante-quatre (64) CPL2 français principalement concentrés dans les régions administratives de Montréal 06 (42 CPL2, soit 65% de la population) et de l'Outaouais 07 (10 CPL2, soit 16% de la population). Les autres régions administratives comptent de un (1) à trois (3) CPL2 français.

Trente (30) CPL2 français, soit 47% de la population, sont employés à plein temps, alors que vingt-trois (23), soit 36%, le sont à temps partiel[9].

Quant à la répartition par niveau, vingt-trois (23) CPL2, soit 36% de la population, travaillent au niveau élémentaire; sept (7) CPL2, soit 11%, travaillent au niveau secondaire alors que trente-quatre (34) CPL2, soit 54% de la population travaillent aux deux (2) niveaux (élémentaire et secondaire). Il faut signaler cependant que cette répartition par niveau est très différente pour les deux (2) régions ayant le plus grand nombre de CPL2 français. Ainsi, alors que dans la région 06 (Montréal), la majorité des CPL2 travaillent aux deux (2) niveaux (élémentaire et secondaire), soit 69% de la population, dans la région 07 (Outaouais), la majorité des CPL2 français travaillent au niveau élémentaire seulement, soit 80% de la population.

---

9. La liste des CPL2 français fournie par le MEQ ne donnait aucune indication de "régime d'engagement" (temps plein, temps partiel) pour onze (11) conseillers pédagogiques, soit 17% de la population.

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES TRAVAILLANT EN FRANCAIS LANGUE SECONDE[1]

TABLEAU 1

	REGION 01			REGION 02			REGION 03			REGION 04			REGION 05			REGION 06			REGION 07			REGION 08			REGION 09			TOTAL
	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	
Temps plein 100%									1				1			3	2	21	1					1				30 47%
Temps partiel				1	1			1		1			1		1	4	1	6	5						1			23 36%
Sans mention	1															?	1	2	2	1	1			1				11 17%
Total Elementaire	1			1			0			1			2			9			8			0			1			23 36%
Total Secondaire		0			1			1			0			0			4			1			0			0		7 11%
Total Deux niveaux			0			0			1			0			1			29			1			2			0	34 53%
Total par région			1			2			2			1			3			42			10			2			1	
Grand Total:																												64

1 Ces données proviennent des documents disponibles au ministère de l'Education.

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES TRAVAILLANT EN ANGLAIS LANGUE SECONDE[1]

TABLEAU 2

	REGION 01			REGION 02			REGION 03			REGION 04			REGION 05			REGION 06			REGION 07			REGION 08			REGION 09			TOTAL
	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	E	S	E/S	
Temps plein 100%	2	1	3	5	2	2	10	9	2	3	2	1	3	1		6	6	11		1			1	1				72 69%
Temps partiel 76% - 99%																			2					1				3 3%
Temps partiel 51% - 75%																1	1							1	1			4 4%
Temps partiel 26% - 50%	1															6	2	1	3	1		2	1				1	18 17%
Temps partiel 25% et moins	1	1														2			1			1				1		7 7%
Total Elementaire	4			5			10			3			3			15			6			3			1			50 48%
Total Secondaire		2			2			9			2			1			9			2			2			1		30 29%
Total Deux niveaux			3			2			2			1			0			12			0			3			1	24 23%
Total par région			9			9			21			6			4			36			8			8			3	

Grand Total: 104

1 Ces données proviennent des documents disponibles au Ministère de l'Education.

La lecture des deux (2) tableaux qui précèdent permet de constater que la répartition des cent cinquante-trois (153) CPL2 est la suivante:

1) <u>selon la langue de pratique professionnelle</u>

- anglais, langue seconde: quatre-vingt-neuf (89) CPL2, soit 58% de la population,

- français, langue seconde: quarante-neuf (49) CPL2, soit 32% de la population,

- français et anglais, langues secondes: quinze (15) CPL2, soit 10% de la population.

2) <u>selon les principales régions administratives</u>:

- Région 06 (Montréal): soixante-dix-huit (78) CPL2, soit 46% de la population,

- Région 03 (Québec): vingt-trois (23) CPL2, soit 14% de la population,

- Région 07 (Outaouais): dix-huit (18) CPL2, soit 11% de la population.

Les six (6) autres régions se partagent les quarante-neuf (49) autres CPL2, soit 29% de la population.

CHAPITRE I

LA POPULATION REJOINTE

Pages

1. Contenu du questionnaire auxiliaire..... 29
1.1 Les variables personnelles..... 30
1.2 Les variables professionnelles..... 30
1.2.1 Les antécédents professionnels..... 30
1.2.2 La formation..... 31
1.2.3 Le plan de carrière..... 31
1.2.4 Le statut d'emploi..... 31
1.3 Les variables reliées à l'environnement..... 32

2. Méthode de traitement..... 32

3. Limites du questionnaire auxiliaire..... 33

4. Description de la population rejointe..... 33
4.1 Les variables personnelles..... 34
4.1.1 L'âge..... 34
4.1.2 Le sexe..... 35
4.1.3 La langue maternelle..... 35
4.1.4 La langue des études..... 36
4.1.4.1 Analyse simple des questions..... 36
4.1.4.2 Croisement avec la langue de pratique professionnelle..... 37
4.1.5 La compréhension et l'expression orales en français et en anglais..... 39
4.1.6 Le lieu de naissance..... 40
4.1.6.1 Analyse simple de la question..... 40
4.1.6.2 Croisement avec la langue de pratique professionnelle..... 40

Pages

4.2 Les variables professionnelles..... 42
4.2.1 Les antécédents professionnels..... 42
4.2.1.1 L'expérience comme CPL2..... 43
4.2.1.2 Le lieu du dernier emploi..... 43
4.2.1.3 Le dernier poste occupé avant celui de CPL2..... 44
4.2.2 La formation..... 46
4.2.2.1 Les diplômes en pédagogie..... 46
4.2.2.2 Les diplômes dans l'enseignement des langues secondes..... 50
4.2.2.3 Les diplômes dans le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique..... 53
4.2.3 Le plan de carrière envisagé..... 54
4.2.4 Le statut d'emploi..... 56
4.2.4.1 Le "régime d'engagement"..... 56
4.2.4.2 L'autre poste occupé..... 58
4.2.4.3 Le nombre de commissions scolaires. 59
4.3 Les caractéristiques de l'environnement..... 60
4.3.1 La langue de la pratique professionnelle.... 60
4.3.2 Le niveau de la pratique professionnelle.... 61
4.3.3 La région administrative..... 62
4.3.4 Le titre du poste..... 62

5. Représentativité de la population rejointe..... 63

Le questionnaire auxiliaire a été formulé aux fins suivantes: permettre la description de la population des CPL2 rejointe dans le cadre de la recherche; fournir des renseignements sur la population des CPL2 afin de tracer un profil de celle-ci et détecter l'incidence que peuvent avoir certains éléments compris dans ce questionnaire sur les activités des CPL2.

1. Contenu du questionnaire auxiliaire.[1]

Le questionnaire auxiliaire comprend vingt-quatre (24) questions regroupées sous trois (3) grands thèmes:

---

1. Les questions mentionnées dans le questionnaire auxiliaire, de même que les réponses à ces questions, sont rapportées en annexe, page 230.

- les variables reliées à des caractéristiques personnelles,
- les variables reliées à des caractéristiques professionnelles,
- les variables reliées à des caractéristiques de l'environnement.

1.1 Les variables personnelles.

Ce thème comprend neuf (9) questions portant sur les éléments suivants:

- l'âge (question 100),
- le sexe (question 101),
- la langue maternelle (question 102),
- la langue d'instruction (115 - 116 - 117),
- le degré de connaissance du français et de l'anglais (118 - 119),
- le lieu de naissance (120).

1.2 Les variables professionnelles.

Ce deuxième thème comprend onze (11) questions et se subdivise en quatre (4) sous-thèmes:

1.2.1 Les antécédents professionnels.

Ce sous-thème comprend trois (3) questions portant sur:

- le nombre d'années d'expérience comme CPL2 (108),
- le lieu du dernier emploi avant celui de CPL2 (110),
- le dernier emploi occupé avant celui de CPL2 (121).

1.2.2 La formation.

Ce sous-thème comprend quatre (4) questions portant sur le dernier diplôme obtenu dans trois (3) champs de spécialisation qui peuvent s'avérer pertinents pour un CPL2:

- la pédagogie (111),
- l'enseignement des langues secondes (112 - 113),
- le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique (114).

1.2.3 Le plan de carrière.

Ce sous-thème comprend une (1) question (122) portant sur les aspirations face à la prochaine étape du plan de carrière.

1.2.4 Le statut d'emploi.

Ce sous-thème comprend trois (3) questions portant sur:

- le "régime d'engagement" (temps plein, temps partiel) (105),
- l'autre poste occupé par ceux qui travaillent à temps partiel comme CPL2 (106),
- le nombre de commissions scolaires où s'effectue le travail de CPL2 (107).

1.3 Les variables reliées à l'environnement.

Ce dernier thème comprend quatre (4) questions portant sur:

- la langue de pratique professionnelle du CPL2 (103),
- le niveau de sa pratique professionnelle (104),
- la région administrative dans laquelle il oeuvre (123),
- le titre du poste à l'intérieur de sa commission scolaire (109).

2. Méthode de traitement.

Compte tenu de l'objectif général du questionnaire auxiliaire, soit la description de la population des CPL2 rejointe pour les fins de cette recherche il sera d'abord établi une dis-

tribution de fréquence pour chacune des questions. Un certain nombre de recoupements seront également effectués entre diverses variables susceptibles d'être liées les unes aux autres.

Ce type d'analyse permettra de déceler les interdépendances possibles entre les différentes données du questionnaire auxiliaire.

3. Limites du questionnaire auxiliaire.

Certaines questions ont été délibérément exclues du questionnaire auxiliaire. Celles-ci portent sur le nombre d'écoles et sur le nombre d'enseignants supervisés par le CPL2, sur la superficie du territoire qu'il doit couvrir et sur le caractère urbain ou rural de ce territoire. Malgré l'intérêt certain que représentent ces renseignements, l'équipe de recherche a dû les écarter en raison de problèmes de mesure ou de compréhension.

Une explication détaillée de chacun de ces éléments, ainsi que l'ensemble des considérations retenues par l'équipe de recherche pour omettre ces questions, sont rapportées en annexe, page 236.

4. Description de la population rejointe.

Toutes les questions seront reprises en tenant compte

des regroupements décrits précédemment. De brèves explications accompagneront un tableau descriptif de chacune des réponses. Les résultats des recoupements entre différentes variables du questionnaire auxiliaire seront également étudiés.

4.1 Les variables personnelles.

4.1.1 L'âge.

La majeure partie des répondants, soit près de 75%, a de 26 à 40 ans. La plus forte concentration se situe entre 31 et 35 ans.

La population de CPL2 rejointe semble plus jeune que la population des enseignants, ce qui pourrait s'expliquer par les diplômes exigés pour être CPL2 et par la non-permanence du poste.

Il pourrait être intéressant de vérifier si le fait d'être plus jeune cause des problèmes de relations avec les enseignants plus âgés.

100. Quel est votre âge?	N.	%
25 ans et moins	1	1.3
26 - 30 ans	19	25.3
31 - 35 ans	23	30.7
36 - 40 ans	14	18.7
41 - 45 ans	6	8.
46 - 50 ans	4	5.3
51 - 55 ans	4	5.3
56 ans et plus	4	5.3

4.1.2 Le sexe.

La majeure partie des CPL2 est de sexe masculin, soit 65.3% des répondants.

Il est possible d'émettre l'hypothèse que le nombre de CPL2 masculins est plus élevé que le nombre d'enseignants masculins dans les langues secondes, surtout à l'élémentaire.

Cette différence peut être attribuable à diverses variables qu'il faudrait vérifier: formation académique plus poussée des hommes, plus grande disponibilité pour un tel poste, reproduction du schème traditionnel dans l'enseignement (surtout à l'élémentaire) où les "promotions" sont davantage accordées aux hommes.

101. Quel est votre sexe?

	N.	%
Masculin	49	65.3
Féminin	26	34.7

4.1.3 La langue maternelle.

La majeure partie des répondants (57, soit 76%) est de langue maternelle française.

Le recoupement de ces données avec la question 103 (langue de la pratique professionnelle) permet de

constater qu'il n'y a que seize (16) CPL2 oeuvrant en français et onze (11) travaillant dans les deux (2) langues. Un certain nombre de CP en anglais langue seconde sont donc nécessairement de langue maternelle française.

Il est probable que les CP en anglais langue seconde aient acquis leur connaissance de la langue anglaise en passant au secteur d'éducation anglophone au cours de leurs études. C'est ce qui sera vérifié avec les questions 115, 116 et 117 (langue des études).

102. Quelle est votre langue maternelle?

	N.	%
Français	57	76
Anglais	15	20
Autre	3	4

4.1.4 La langue des études.

4.1.4.1 Analyse simple des questions:

- la majorité des répondants a poursuivi ses études élémentaires en français (78.7%),
- la majorité des répondants a poursuivi ses études secondaires en français (65.3%),

- la majorité a aussi poursuivi ses études supérieures (collégiales et universitaires) en français (52%). Les études en anglais ont cependant pris énormément d'importance à ce niveau (46.7%).

Plusieurs CPL2 ont donc eu tendance à passer au secteur anglophone dans la poursuite de leurs études. Il s'agirait donc de savoir quels sont, selon la langue de pratique professionnelle, ceux qui ont étudié en anglais.

Dans quelle langue avez-vous poursuivi vos études

	Français		Anglais		Autre	
	N.	%	N.	%	N.	%.
115. élémentaires?	59	78.7	15	20.	1	1.3
116. secondaires?	49	65.3	35	33.3	1	1.3
117. supérieures?	39	52.	35	46.7	0	0

4.1.4.2 Croisement avec la langue de pratique professionnelle.

Dix-neuf (19) CP en anglais langue seconde ont poursuivi toutes leurs études en français. Les autres CP en anglais langue seconde ont tous poursuivi au moins une partie de leurs études en

anglais. Il pourrait être intéressant de mesurer si les CPL2 qui ont toujours étudié en français sont aussi efficaces, plus efficaces ou moins efficaces dans leur travail que les autres CP en anglais langue seconde.

Dix (10) CP en français langue seconde ont poursuivi toutes leurs études en français. Un (1) seul a toujours étudié en anglais.

Quant aux CP travaillant dans les deux (2) langues, deux (2) ont toujours étudié en français alors que neuf (9) ont poursuivi des études dans les deux (2) langues (surtout en anglais pour les études supérieures).

	CPL2 en anglais	CPL2 en français	CPL2 anglais et français	Total
Toutes les études en français.	19	10	2	31
Toutes les études en anglais.	6	1	0	7
Deux (2) niveaux en français et un (1) en anglais.	14	1	3	18
Deux (2) niveaux en anglais et un (1) en français.	8	4	5	17
Total	47	16	10	73

Le lecteur trouvera en annexe, page 239 le tableau détaillé de la langue des études selon la langue de pratique professionnelle.

4.1.5 La compréhension et l'expression orales en français et en anglais.

La majorité des répondants (74.7%) dit avoir une excellente compréhension et expression orales de la langue française. 57.3% donnent la même réponse pour la langue anglaise.

Une meilleure maîtrise du français est normale puisque 76% des répondants sont de langue maternelle française. Quant à l'anglais, la proportion de 57.3% est supérieure à la proportion de CPL2 qui sont de langue maternelle anglaise. Cependant, il faut noter que plus de la moitié des répondants ont fait une partie de leurs études en anglais.

	Comment évaluez-vous votre expression et votre compréhension orales			
	en français (118)		en anglais (119)	
	N.	%	N.	%
Excellentes	56	74.7	43	57.3
Très bonnes	18	24.	26	34.7
Bonnes	1	1.3	6	8.

4.1.6 Le lieu de naissance.

4.1.6.1 Analyse simple de la question.

La majeure partie des répondants est née au Québec (72%). Le lieu de naissance des autres répondants se distribuent de façon à peu près égale entre le reste du Canada (13.3%) et l'étranger (14.7%).

120. Etes-vous né:	N.	%
au Québec?	54	72.
dans une autre province canadienne?	10	13.3
dans un pays autre que le Canada?	11	14.7

4.1.6.2 Croisement avec la langue de pratique professionnelle.

Il est apparu important de recouper le lieu de naissance et la langue de pratique professionnelle afin de connaître la langue de pratique professionnelle des CPL2 nés hors du Québec.

		Langue de pratique professionnelle (103)			
		CPL2 en Anglais	CPL2 en Français	CPL2 anglais et français	Total
Lieu de naissance (120)	Québec	38	10	6	54
	Autre province canadienne	6	0	4	10
	Autre pays	4	6	1	11
	Total	48	16	11	75

Ainsi, six (6) des seize (16) CPL2 français sont nés à l'étranger (37.5%) et 54% des CPL2 nés à l'étranger (6/11) travaillent en français langue seconde.

Parmi les dix (10) CPL2 nés dans une autre province canadienne, six (6) oeuvrent en anglais langue seconde et quatre (4) dans les deux (2) langues, ceci probablement dû à leur bilinguisme.

Remarques:

Il est important de chercher à expliquer le fort pourcentage (54%) de CP d'origine étrangère oeuvrant en français langue seconde.

Cette situation apparaît un peu curieuse si on pense réellement intensifier les échanges culturels entre les deux (2) groupes linguistiques du Québec.

Il apparaîtrait nécessaire de vérifier si le même phénomène se reproduit pour les enseignants en français langue seconde.

4.2 Les variables professionnelles.

Quatre (4) sous-thèmes regroupent les onze (11) variables professionnelles: les antécédents professionnels, la formation, le plan de carrière envisagé et le statut d'emploi.

4.2.1 Les antécédents professionnels.

Les trois (3) variables suivantes sont ici mesurées:

- l'expérience comme CPL2,
- le lieu du dernier emploi,
- le dernier poste occupé avant celui de CPL2.

4.2.1.1 L'expérience comme CPL2.

La distribution de fréquence est sensiblement la même pour les trois (3) premières catégories (1, 2 et 3 ans) soit 32%, 25.3% et 28%.

Ceci pourrait s'expliquer par un roulement élevé de personnel ou par le fait qu'un certain nombre de commissions scolaires ont pris plus de temps à combler le poste de CPL2.

Il faut aussi remarquer que onze (11) répondants ont dit occuper un tel poste depuis plus de trois (3) ans, soit avant le début du plan DEL.

108. Depuis combien d'années occupez-vous un poste de CPL2?

	N.	%
un (1) an ou moins	24	32.
deux (2) ans	19	25.3
trois (3) ans	21	28.
plus de trois (3) ans	11	14.7

4.2.1.2 Le lieu du dernier emploi.

La plupart des conseillers pédagogiques

occupaient un poste dans la même commission scolaire avant d'exercer des fonctions de CPL2 (73.3%).

Le recrutement semble donc être majoritairement un recrutement interne. Le poste de CPL2 semblerait ainsi, dans certains cas, pouvoir s'inscrire dans un plan de carrière.

110. Votre dernier emploi avant celui de CPL2 se trouvait-il dans la même commission scolaire que celle où vous oeuvrez actuellement?

	N.	%
Oui	55	73.3
Non	20	26.7

4.2.1.3 Le dernier poste occupé avant celui de CPL2.

- le dernier poste occupé le plus fréquemment est celui d'enseignant spécialiste en anglais langue seconde (48% des répondants),
- le deuxième en importance est celui de chef de groupe ou de département en langue (25.3%),

- les autres catégories ne comprennent qu'un faible pourcentage de répondants,
- peu de répondants ont occupé un poste "d'enseignant spécialiste en français langue seconde" (67%).

Il faut donc conclure que la majorité des CP travaillant actuellement en français langue seconde n'a pas oeuvré dans ce même secteur auparavant.

121. Avant celui de conseiller pédagogique en langue seconde, quel a été votre dernier emploi?	N.	%
1- enseignant spécialiste en français langue maternelle,	4	5.3
2- enseignant spécialiste en français langue seconde,	5	6.7
3- enseignant spécialiste en anglais langue maternelle,	1	1.3
4- enseignant spécialiste en anglais langue seconde,	36	48.
5- chef de groupe ou de département en langue,	19	25.3
6- chef de groupe dans une autre matière,	0	0.
7- conseiller pédagogique dans une autre matière,	2	2.7
8- autre poste,	8	10.7
9- poste en dehors du domaine de l'enseignement,	0	0.

4.2.2 La formation.

Les variables retenues sont les suivantes:

- les diplômes en pédagogie,
- les diplômes en enseignement des langues secondes,
- les diplômes dans le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique.

4.2.2.1 Les diplômes en pédagogie.

Quinze (15) des CPL2 rencontrés ont une maîtrise ou un doctorat en pédagogie. Un (1) seul répondant dit n'avoir aucun diplôme en pédagogie. Les autres diplômes détenus correspondent aux exigences habituelles dans le milieu de l'enseignement secondaire. La possession de l'un ou l'autre de ces diplômes dépend probablement de l'âge du répondant.

111. Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu parmi les suivants (s'il y a lieu)?	N.	%
1- brevet supérieur, brevet complémentaire, brevet B ou brevet C,	5	6.7
2- brevet en pédagogie (brevet A),	26	34.7
3- baccalauréat spécialisé en pédagogie,	24	32.
4- maîtrise ou doctorat en pédagogie,	15	20.
5- autre brevet d'enseignement,	4	5.3
6- aucun diplôme complété en pédagogie.	1	1.3

- Croisement avec la langue de pratique professionnelle.

Le croisement de cette variable avec la langue de pratique professionnelle permet de constater que ce sont surtout les CP en français langue seconde qui détiennent une maîtrise ou un doctorat. En effet, sept (7) des quinze (15) maîtrises ou doctorats appartiennent à des CP en français langue seconde. De même, six (6) des seize (16) baccalauréats spécialisés appartiennent au même groupe.

Selon les réponses obtenues, les CP en français langue seconde auraient une scolarisation en pédagogie supérieure.

		Diplômes en pédagogie.					
		Brevet B ou C	Brevet A	Bacc. spécialisé	Maîtrise ou doctorat en pédagogie	Autre brevet	Total
Langue de pratique professionnelle.	Anglais*	4	18	18	4	3	47
	Français	0	3	6	7	0	16
	Deux (2) langues	1	5	0	4	1	11
	Total	5	26	24	15	4	74

* Un (1) conseiller pédagogique en anglais langue seconde ne détient aucun diplôme.

- Croisement avec le niveau de pratique professionnelle.

La possession d'un diplôme en pédagogie varie aussi selon le niveau. Les CPL2 de l'élémentaire ont surtout un brevet A (15/31), ceux du secondaire ont en majorité un baccalauréat spécialisé et une maîtrise ou un doctorat en pédagogie (11/16). Il en est de même pour ceux qui travaillent aux deux (2) niveaux (16/27).

L'engagement plus courant de "spécialistes" au niveau secondaire explique probablement cette différence.

Niveau de pratique professionnelle.	Diplômes en pédagogie					
	Brevet B ou C	Brevet A	Bacc. spécialisé	Maîtrise ou doctorat en pédagogie	Autre brevet	Total
Elémentaire	0	15	9	3	4	31
Secondaire	0	5	7	4	0	16
Deux (2) niveaux	5	6	8	8	0	27
Total	5	26	24	15	4	74

- Croisement avec la région administrative.

Le croisement avec la région administrative permet de constater que ce sont les CPL2 des régions de Québec (03) et de Montréal (06) qui possèdent la majorité des baccalauréats spécialisés (15/24) et des maîtrises ou des doctorats en pédagogie (13/15). Cette différence pourrait s'expliquer par les plus grandes difficultés de recrutement dans les régions extérieures aux grands centres de Montréal et de Québec.

Régions administratives.	Diplômes en pédagogie					
	Brevet B ou C	Brevet A	Bacc. spécialisé	Maîtrise ou doctorat en pédagogie	Autre Brevet	Total
Régions 03et 06	3	12	15	13	3	46
Autres régions	2	14	9	2	1	28
Total	5	26	24	15	4	74

4.2.2.2 Les diplômes dans l'enseignement des langues secondes.

La majorité des répondants dit ne pas détenir de diplôme dans l'enseignement des langues secondes soit trente-deux (32) répondants. Dix (10) n'ont pas donné de réponse à cette question et trente-trois (33) disent avoir un baccalauréat spécialisé ou une maîtrise.

La rareté de ces diplômes peut s'expliquer par leur apparition assez récente dans le système universitaire québécois.

112. Est-ce que dans l'enseignement des langues secondes, vous avez:	N.	%
1- complété un baccalauréat spécialisé?	27	36.
2- complété une maîtrise?	6	8.
3- complété un doctorat?	0	0.
4- pas complété de spécialité dans ce domaine?	32	42.7
SANS REPONSE:	10	13.3

- Croisement avec la langue de pratique professionnelle.

Le croisement avec la langue de pratique professionnelle ne révèle aucune différence importante.

- Croisement avec le niveau.

Le croisement avec le niveau permet de constater que les diplômés dans l'enseignement des langues secondes se retrouvent en proportion semblable dans chacun des niveaux.

Niveau de pratique professionnelle.	Diplômes en enseignement des langues secondes.			
	Bacc. spécialisé	Maîtrise	Aucun diplôme	Total
Elémentaire	12	2	13	27
Secondaire	5	2	10	17
Deux (2) niveaux	10	2	9	21
Total	27	6	32	65

- Croisement avec la région administrative.

Il est possible d'observer qu'il y a une plus forte scolarisation des CPL2 dans les régions de Québec et de Montréal.

Les deux tiers (2/3) des baccalauréats spécialisés dans l'enseignement des langues secondes proviennent de ces deux (2) régions (18/27).

De même, cinq (5) des six (6) maîtrises dans l'enseignement des langues secondes travaillent dans ces régions.

Il faudrait cependant rappeler l'interdépendance avec la variable "langue de pratique professionnelle": les personnes les plus scolarisées oeuvrent en français langue seconde.

		Diplômes en enseignement des langues secondes.			
		Bacc. spécialisé	Maîtrise	Aucun diplôme	Total
Région administrative.	Régions 03 et 06	18	5	18	41
	Autres régions	9	1	14	24
	Total	27	6	32	65
	Sans réponse:	10			

4.2.2.3 Les diplômes dans le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique.

La majeure partie des répondants n'a pas de diplôme dans ces domaines (54.7% de la population rencontrée).

44% des répondants ont complété un diplôme en lettres, en traduction ou en linguistique: de ce pourcentage 29.3% des répondants possèdent un baccalauréat spécialisé et 14.7% une maîtrise.

Il faut cependant signaler qu'un baccalauréat spécialisé dans un de ces domaines peut très souvent correspondre à un baccalauréat spécialisé dans le domaine de l'enseignement. (question 111)

114. Est-ce que dans le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique vous avez:	N.	%
1- complété un baccalauréat spécialisé (licence)?	22	29.3
2- complété une maîtrise?	11	14.7
3- complété un doctorat?	0	0.
4- pas complété de spécialité dans aucun de ces domaines?	41	54.7
SANS REPONSE:	1	

4.2.3 Le plan de carrière envisagé.

- Remarques sur la question.

Certains CPL2 ont dit avoir eu de la difficulté à répondre à cette question. La réponse "enseigner", par exemple,signifiait pour certains retourner à un poste d'enseignant au niveau secondaire, ce qui était à leur avis un retour en arrière. Pour d'autres répondants, "enseigner" mais au niveau collégial ou universitaire aurait par contre signifié une étape de leur plan de carrière.

Malgré ce problème, des données intéressantes sont mises en évidence par cette question.

- Analyse.

La majeure partie des répondants (41, soit 54.7%) désire occuper des fonctions administratives dans le domaine de l'éducation.

Cette aspiration rejoint une affirmation antérieure à l'effet que la fonction de CPL2 est perçue comme faisant partie intégrante d'un plan de carrière.

122. Comme prochaine étape dans votre plan de carrière, aimeriez-vous:	N.	%
1- enseigner?	16	21.3
2- exercer des fonctions administratives (directeur d'école ou autre)?	41	54.7
3- devenir animateur ou conseiller pédagogique dans une autre matière?	6	8.
4- quitter le domaine de l'enseignement?	6	8.
SANS REPONSE:	6	8.

- Croisement avec le sexe.

Seulement trois (3) femmes sur les vingt-deux (22) répondants féminins veulent enseigner. Un plus grand nombre d'hommes pensent enseigner (13/47). Il est possible, cependant, qu'ils pensent enseigner à un niveau supérieur à celui de l'élémentaire ou du secondaire.

Il n'y a pas de différence marquée entre la proportion d'hommes et de femmes qui pensent à un poste administratif.

Plus de femmes que d'hommes pensent devenir animateurs ou conseillers pédagogiques dans une autre matière, ou encore, pensent quitter le domaine de l'enseignement.

		Plan de carrière				
		Enseigner	Fonctions administratives	Animateur, ou conseiller dans une autre matière	Quitter le domaine de l'enseignement	Total
Sexe	Masculin	13	30	2	2	47
	Féminin	3	11	4	4	22
	Total	16	41	6	6	69
	Sans réponse: 6					

4.2.4 Le statut d'emploi.

Les trois (3) variables suivantes se retrouvent ici:

- le "régime d'engagement" (temps plein, temps partiel).
- l'autre poste occupé par ceux travaillant à temps partiel comme CPL2.
- le nombre de commissions scolaires où s'effectue le travail du CPL2.

4.2.4.1 Le "régime d'engagement".

La majorité des personnes rejointes dans

le cadre de la recherche travaille à temps plein comme CPL2 (55, soit 73.3%).

Seulement sept (7) répondants exercent leurs tâches à moins de 50% de leur temps.

105. Etes-vous embauché comme conseiller pédagogique en langue seconde:			N.	%
1-	à temps plein:	100% de votre temps?	55	73.3
2-	à temps partiel:	76% à 99% de votre temps?	1	1.3
3-	" "	50% à 75% de votre temps?	12	16.
4-	" "	26% à 49% de votre temps?	3	4.
5-	" "	25% et moins de votre temps?	4	5.3

- Croisement avec le nombre de commissions scolaires.

La presque totalité des CPL2 à temps partiel travaille dans une (1) seule commission scolaire (18/19).

		Nombre de commissions scolaires				
		Une C.S.	Deux C.S.	Trois C.S.	Quatre C.S. et plus	Total
Régime d'engagement	Temps plein*	40	5	7	4	56
	Temps partiel	18	0	1	0	19
	Total	58	5	8	4	75

* Un (1) sujet travaillant à 80% de son temps a été inclus dans les temps pleins, pour une (1) commission scolaire.

4.2.4.2 L'autre poste occupé.

Les vingt (20) personnes qui occupent le poste de CPL2 à temps partiel sont enseignants dans 50% des cas, soit dix (10) sujets, et conseillers pédagogiques dans une autre matière dans 35% des cas, soit sept (7) sujets. Un (1) répondant occupe un poste d'ADP et deux (2) un poste "autre". Sept (7) personnes travaillent donc dans une autre matière que l'enseignement des langues secondes.

106. Si vous êtes embauché à temps partiel comme conseiller pédagogique en langue seconde, quel autre poste occupez-vous?	N.	%
1- Enseignant.	10	50.
2- Chef de groupe .	0	0.
3- Conseiller pédagogique dans une autre matière .	7	35.
4- Agent de développement pédagogique .	1	5.
5- Autre.	2	10.
SANS REPONSE:	55	

4.2.4.3 Le nombre de commissions scolaires.

La plupart des répondants exercent leurs fonctions dans une (1) seule commission scolaire, 58 répondants soit 77.3%, alors que douze (12) soit 16% les exercent dans trois (3) commissions scolaires ou plus.

Il existe donc différentes solutions administratives pour procéder à l'engagement d'un CPL2, même dans des petites commissions scolaires.

107. Exercez-vous vos fonctions de conseiller pédagogique en langue seconde dans:	N.	%
1- une commission scolaire?	58	77.3
2- deux commissions scolaires?	5	6.7
3- trois commissions scolaires?	8	10.7
4- quatre commissions scolaires et plus?	4	5.3

4.3 Les caractéristiques de l'environnement.

Les quatre (4) variables suivantes composent ce thème:

- la langue de pratique professionnelle du CPL2,
- le niveau de sa pratique professionnelle,
- la région administrative dans laquelle il oeuvre,
- le titre du poste occupé.

Ces variables seront reprises dans la partie cinq (5) sur la représentativité de la population rejointe.

4.3.1 La langue de la pratique professionnelle.

La majorité des répondants travaille en anglais langue seconde (48 soit 64%).

103. Etes-vous conseiller pédagogique:

	N.	%
· en anglais langue seconde	48	64.
- en français langue seconde	16	21.3
- dans les deux langues	11	14.7

4.3.2 Le niveau de la pratique professionnelle.

Un nombre à peu près égal de CPL2 travaille au niveau élémentaire et au niveau intégré (31 et 27). Dix-sept (17) répondants travaillent à l'élémentaire, soit 22.7%.

104. Etes-vous conseiller pédagogique:	N.	%
- au niveau élémentaire?	31	41.3
- au niveau secondaire?	17	22.7
- aux deux niveaux?	27	36.

- Croisement avec la langue de la pratique professionnelle.

Certaines catégories comptent peu de sujets. Les CP en anglais langue seconde sont ceux qui se répartissent le mieux entre les trois (3) niveaux.

		Langue de la pratique professionnelle			
		Anglais	Français	Deux (2) langues	Total
Niveau de la pratique professionnelle	Elémentaire	19	5	7	31
	Secondaire	13	3	1	17
	Deux (2) niveaux	16	8	3	27
	Total	48	16	11	75

4.3.3 La région administrative.

Les deux (2) plus forts contingents viennent de la région de Montréal (35 soit 46.7%) et de Québec (11 soit 14.7%)

123. Dans quelle région administrative se situe la ou les commission(s) scolaire(s) dans laquelle (lesquelles) vous exercez vos fonctions?	N.	%
1- 01	6	8.
2- 02	2	2.7
3- 03	11	14.7
4- 04	6	8.
5- 05	3	4.
6- 06	35	46.7
7- 07	5	6.7
8- 08	4	5.3
9- 09	3	4.

4.3.4 Le titre du poste.

La presque totalité des personnes rencontrées occupe un poste qui porte le titre de conseiller pédagogique en langue seconde (92% des répondants).

Quatre (4) personnes sont animateurs ou coordonnateurs en langue seconde. Un (1) des répondants de la catégorie "autre" dit porter le titre de "Conseiller pédagogique en sciences humaines". L'autre titre n'est pas précisé.

109. Quel est le titre du poste que vous occupez dans votre commission scolaire?	N.	%
1- conseiller pédagogique en langue seconde,	69	92.
2- animateur en langue seconde,	2	2.7
3- coordonnateur en langue seconde,	2	2.7
4- autre.	2	2.7

5. Représentativité de la population rejointe.

Les soixante-quinze (75) répondants au questionnaire représentent près de 50% de la population totale connue des CPL2 (cent cinquante-trois (153) sujets).

Les CPL2 en anglais représentent 64% de la population rejointe (58% dans la population totale); les CPL2 en français représentent 21.3% de la population rejointe (32% dans la population totale); les CPL2 dans les deux (2) langues représentent 14.7% de la population rejointe (10% dans la population totale).

Au niveau des sous-catégories (niveau, régions administratives) il est impossible d'établir des comparaisons avec la population totale, car les données sont ou bien incomplètes ou bien contradictoires d'une liste à l'autre[8].

8. Voir Introduction, page 17.

CHAPITRE II

LES TACHES

	Pages
1. Les tâches exercées	77
1.1 Description du questionnaire	77
1.2 Description des tâches les plus exercées et des tâches les moins exercées	78
1.2.2 Les tâches les moins exercées	81
1.2.3 RESUME	85
1.2.3.1 Les tâches les plus exercées	85
1.2.3.2 Les tâches les moins exercées	85
1.3 Différences selon diverses variables	86
1.3.1 Selon le niveau	86
1.3.2 Selon la langue de pratique professionnelle	93
1.3.3 RESUME	96
2. Les tâches désirées	97
2.1 Description du questionnaire	97
2.2 Description des dix (10) tâches les plus désirées et des dix (10) tâches les moins désirées	100
2.2.1 Les dix (10) tâches les plus désirées	100
2.2.2 Les dix (10) tâches les moins désirées	103
2.3 Différences selon diverses variables	108
2.3.1 Selon le niveau	108
2.3.2 Selon la langue de pratique professionnelle	110
2.3.3 RESUME	115

Pages

3. Les relations entre les tâches exercées et les tâches désirées..... 118
3.1 Description des glissements de rang..... 118
3.2 Interprétation des glissements selon le niveau et la la langue de pratique professionnelle..... 123

4. Regroupement théorique des tâches..... 130
4.1 Regroupement "planification"..... 134
4.2 Regroupement "organisation"..... 134
4.3 Regroupement "direction"..... 135
4.4 Regroupement "conseiller"..... 136
4.5 Regroupement "recherche et développement"..... 138
4.6 Regroupement "exécution"..... 138
4.7 Regroupement "coordination externe"..... 139
4.8 Regroupement "information"..... 140
4.9 Regroupement "développement personnel"..... 142
4.10 Regroupement "contrôle"..... 143

5. Les personnes cibles..... 145
5.1 Description du questionnaire..... 145
5.2 Description des résultats..... 145
5.3 Différences significatives selon diverses variables..... 148
5.3.1 Selon la langue de pratique professionnelle..... 148
5.3.2 Selon le niveau..... 118
5.3.3 RESUME..... 150
5.4 Les enseignants rencontrés..... 150

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
Tableau 3	Les tâches les plus exercées.....	79
Tableau 4	Les tâches les moins exercées.....	82
Tableau 5	Les tâches réalisées: différences significatives selon le niveau.....	92
Tableau 6	Les tâches réalisées: différences significatives selon la langue.....	95
Tableau 7	Les tâches les plus désirées.....	102
Tableau 8	Les tâches les moins désirées.....	107
Tableau 9	Les tâches désirées: différences significatives selon le niveau.....	109
Tableau 10	Les tâches désirées: différences significatives selon la langue de pratique professionnelle.....	114
Tableau 11	Les dix (10) tâches ayant un grand déplacement.....	122
Tableau 12	Regroupement des activités selon les fonctions du CPL2.....	133

Pages

Tableau 13 Les personnes cibles..... 147

Tableau 14 Les personnes cibles selon le niveau..... 149

Tableau 15 Les enseignants rencontrés..... 151

Une grande partie des objectifs poursuivis dans cette recherche a été consacrée aux tâches effectivement exercées par les CPL2 et aux désirs d'accomplissement de celles-ci par ces derniers.

La méthode utilisée pour obtenir le plus de renseignements possibles sur ces tâches fut celle-ci:

- rencontres préliminaires[1] auprès d'ADP et de conseillers pédagogiques en langue seconde,
- étude d'un document concernant les tâches des conseillers pédagogiques,[2]
- élaboration d'un pré-questionnaire,
- élaboration d'un questionnaire final comprenant cinquante-sept (57) énoncés.

---

1. Introduction page 16
2. Gagnon, Jean. Inventaire des besoins en perfectionnement des cons. péd. des comm. sco. el. secondaires et intégrées de la Province de Québec, ENAP, 1975.

Cette partie du chapitre traitera des résultats obtenus aux diverses parties du questionnaire, soit:

- les résultats aux questions qui portent sur les personnes cibles et les clients rencontrés par les CPL2,

- les résultats aux questions concernant les tâches accomplies et l'analyse de ces résultats selon certaines variables,

- les résultats aux questions qui portent sur les tâches que les CPL2 voudraient ou ne voudraient pas exercer et l'analyse de ces résultats selon certaines variables,

- les relations entre les tâches exercées et les tâches désirées.

Etant donné le nombre de tâches mesurées, il aurait pu être intéressant de les regrouper, à la fois pour essayer de dégager un modèle des activités réalisées par les CPL2 et pour faciliter la mise en relations des tâches avec différentes variables indépendantes. Une analyse factorielle avec rotations orthogonales "varimax" a été effectuée. Les résultats de cette analyse ne sont cependant pas concluants et à cause du nombre de facteurs trouvés et de la difficulté de les interpréter, ces facteurs ne sont pas utiles pour les fins de cette recherche. Ces résultats sont probablement attribuables au peu d'homogénéité entre les tâches exercées par les CPL2 comme

l'indiquent les entrevues préliminaires et les réponses à certaines des questions qui seront étudiées plus loin. Ce manque d'homogénéité rend difficile l'établissement de profils de réponses.

1. Les tâches exercées

Le premier objectif de cette partie de la recherche est de connaître le travail accompli par les CPL2. Dans l'ordre les aspects suivants seront abordés: description du questionnaire utilisé pour étudier les tâches des CPL2, description des tâches les plus exercées, étude de l'influence de diverses variables sur l'exercice des tâches.

1.1 Description du questionnaire

Le questionnaire utilisé comprend cinquante-sept (57) tâches possiblement exercées par un CPL2. A chacun des énoncés, le répondant devait déterminer le nombre de jours par année qu'il consacre à cette tâche, selon l'échelle proposée.

Le choix d'une échelle a été particulièrement ardu surtout à cause des deux (2) raisons suivantes. D'une

part, les tâches exercées par les CPL2 varient beaucoup selon le moment de l'année. Cette variation rend impossible l'utilisation de certaines échelles. D'autre part, certains énoncés pouvaient être évalués plus facilement en termes qualitatifs que quantitatifs. Parmi les différentes échelles étudiées lors de la préparation du questionnaire, une échelle en sept (7) points utilisant des fréquences de jours a été retenue. Les intervalles sont très réduits dans le bas de l'échelle (0 jour, 1 à 5 jours, 6 à 10 jours), mais ils deviennent plus larges dans le haut (21 à 30 jours, 31 à 50 jours, 50 jours et plus).

Cette échelle de fréquence a été préférée à une échelle de pourcentages parce qu'il est parfois difficile pour le répondant d'en arriver à un total de 100%. Il convient enfin de noter que des fréquences de jours ont été préférées à des qualificatifs (peu, beaucoup, etc... ou rarement, souvent, etc...) parce que ces derniers peuvent revêtir, particulièrement dans le cas des tâches, des significations différentes selon les sujets.

1.2 Description des tâches les plus exercées et des tâches les moins exercées.

1.2.1 Les dix (10) tâches les plus exercées.[3]

Le tableau 3 décrit les résultats des dix (10) tâches les plus exercées. Leurs moyennes varient de 4.30 à 3.04.

---

3. Voir annexe page 240 pour toutes les tâches exercées par les CPL2.

TABLEAU 3

LES TACHES LES PLUS EXERCEES.

LISTE DES TACHES	DISTRIBUTION DE FREQUENCE				MOYENNE	ECART-TYPE
	0	1 - 5	6 - 30	31 et+		
208. Explique aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques.	0	11 14.7%	46 61.3%	18 24. %	4.30	1.56
200. Participe à la planification, à l'organisation d'une expérimentation pédagogique (projets spéciaux, etc...) au niveau de la commission scolaire ou d'une école. (choix de groupes, des enseignants, etc...)	5 6.8%	13 17.6%	41 55.4%	15 20.2%	3.86	1.70
205. Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.	10 13.5%	13 17.6%	34 45.9%	17 23. %	3.82	1.90
243. Se documente personnellement (lecture, conférence, etc...) sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues, etc...	2 2.7%	12 16. %	54 72. %	7 9.3%	3.66	1.40
213. Analyse les problèmes des enseignants face à l'enseignement de la langue seconde.	5 6.7%	15 20. %	45 60. %	10 13.3%	3.50	1.60
250. Travaille à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (bandes de chant, supplément de lecture, etc...).	8 10.8%	11 14.9%	47 63.5%	8 10.8%	3.45	1.53
238. Rencontre les autres conseillers pédagogiques de sa(ses) commission(s) scolaire(s) en vue de réunions multidisciplinaires.	6 8. %	17 22.7%	49 65.3%	3 4. %	3.28	1.35
211. Effectue des contrôles (rapports des enseignants, visites, etc...) en vue de savoir si la façon d'enseigner les programmes, d'utiliser les méthodes correspond aux objectifs à atteindre.	15 20.3%	15 20.3%	32 43.2%	12 16.2%	3.18	1.81
207. Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe, etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	8 10.6%	26 34.7%	35 46.7%	6 8. %	3.12	1.56
212. Evalue les résultats apportés (apprentissage, satisfaction des élèves et des enseignants, etc...) par les méthodes et les programmes dans l'enseignement de la langue seconde.	5 6.7%	25 33.3%	39 52. %	6 8. %	3.04	1.40

Il faut remarquer que la grande majorité de ces tâches (huit (8) d'entre elles) ont trait au travail des CPL2 avec les enseignants (énoncés 208, 200, 205, 250, 211, 207, 213, 212).

La tâche 208 ("Explique aux enseignants, aux chefs de groupe des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques") est la tâche la plus exercée de toutes celles mentionnées dans le questionnaire (moyenne de 4.20). Tous les CPL2 accomplissent cette tâche durant une (1) année de travail. Exception faite de cette dernière tâche (208), toutes les autres tâches concernant le travail du CPL2 avec les enseignants ont des moyennes variant de 3.86 à 3.04.[4]

La tâche 205 ("Collabore à la mise sur pied d'un programme institutionnel adapté au milieu.") révèle un écart-type élevé (1.90). Dix (10) CPL2, soit 13.5% de la population rejointe, l'exercent plus de trente et un (31) jours par année. Cet écart-type très élevé peut s'interpréter de la façon suivante: il est possible que des CPL2 aient accompli cette tâche auparavant et n'aient pas à l'accomplir cette année.

---

4. Ces tâches sont donc exercées en moyenne de six (6) à dix (10) jours dans une (1) année par l'ensemble des CPL2.

La tâche 211 ("Effectue des contrôles en vue d'évaluer l'enseignement en fonction des objectifs à atteindre") est plus difficile à interpréter que la tâche 205. L'écart-type révèle que les CPL2 n'accomplissent pas au même degré cette tâche (20% des répondants n'accomplissent pas cette tâche et plus de 16% l'exercent plus de trente et un (31) jours). Par ailleurs, cette tâche a le plus haut taux d'abstention. Les autres tâches (200, 250, 207, 213 et 212) ont des écarts-types moins élevés que les tâches précédentes, et il appert que huit (8) personnes et moins n'accomplissent pas l'une ou l'autre de ces tâches.

Les deux (2) autres tâches les plus exercées ont trait au perfectionnement que se donnent les CPL2 (énoncé 243) et à leur travail de conseiller au sein de leur commission scolaire (énoncé 238). Quoique le perfectionnement ne soit pas une tâche en soi, elle prend toutefois beaucoup de temps. Il est à noter que deux (2) CPL2 disent ne pas accomplir cette tâche.

1.2.2 Les tâches les moins exercées.

Le tableau 4 décrit les résultats des dix (10) tâches les moins exercées. Leurs moyennes varient de 1.67 à 1.28.

TABLEAU 4

LES TACHES LES MOINS EXERCEES.

LISTE DES TACHES	DISTRIBUTION DE FREQUENCE				MOYENNE	ECART-TYPE
	0	1 - 5	6 - 30	31 et +		
244. Effectue, seul ou en collaboration, le classement des élèves dans les différents rythmes: allégé, régulier, enrichi.	46 62.2%	16 21.6%	11 14.8%	1 1.4%	1.67	1.09
231. Approuve les examens préparés par les enseignants.	38 51.4%	26 35.1%	10 13.5%	0	1.66	.81
236. Transmet au MEQ des renseignements sur la situation pédagogique de son milieu.	39 53.4%	26 35.6%	8 11. %	0	1.60	.75
245. Administre, seul ou en collaboration, les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.	48 64.9%	15 20.3%	11 14.8%	0	1.59	.97
246. Préside, à la demande de sa commission scolaire ou d'autres instances de la commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	47 63.5%	19 25.7%	7 9.5%	1 1.3%	1.58	.99
247. Participe, comme animateur, à la demande de sa commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	50 66.7%	16 21.3%	8 10.7%	1 1.3%	1.56	1.04
253. Prépare, donne, supervise des cours en langue seconde à l'intention des enseignants de sa(ses) commission(s) scolaire(s).	53 71.6%	15 20.3%	4 5.4%	2 2.7%	1.51	1.13
222. Evalue les enseignants en langue seconde en poste, en vue d'un rapport (verbal ou écrit) aux unités administratives.	52 70.3%	16 21.6%	4 5.4%	2 2.7%	1.48	1.05
252. Rencontre les directions d'écoles et les parents des "élèves-problèmes" pour essayer de solutionner leurs problèmes: orientation de l'élève, soin à lui apporter, etc...	56 75.7%	12 16.2%	6 8.1%	0	1.35	.73
255. Organise, supervise le système de probation des enseignants en langue seconde (renouvellement des permis d'enseignement).	60 81.1%	11 14.9%	3 4. %	0	1.28	.75

Deux (2) de ces tâches ont trait au travail des CPL2 face aux élèves:

Enoncés: 244 Le classement des élèves.

245 L'administration des tests d'aptitudes linguistiques.

Les moyennes sont 1.67 pour l'énoncé 244 et 1.59 pour l'énoncé 245. Plus de 62% des répondants n'accomplissent pas ces tâches. Par contre, une (1) personne dit accomplir la tâche 244 durant plus de trente et un (31) jours par année.

Deux (2) autres tâches sont en relation avec le travail d'animateur que peut jouer le CPL2 au sein de sa commission scolaire (énoncés 246 et 247). Ces tâches sont peu exercées (moyenne de 1.58 et de 1.56) et plus de 63% des répondants ne les exercent pas. Cependant, deux (2) CPL2 disent exercer ces deux (2) tâches plus de trente et un (31) jours par année.

Les tâches 222 et 255 ont trait à l'évaluation des enseignants et la tâche 253 à l'organisation d'un système de probation. Cette dernière tâche est la moins exercée des cinquante-sept (57) tâches décrites dans le questionnaire (moyenne de 1.28): plus de 81% des CPL2 disent ne pas l'exercer.

Une (1) tâche vise le travail que peuvent effectuer les CPL2 auprès des parents et des directions d'écoles:

Enoncé: 252 Rencontre les directions d'écoles et les parents d'enfants-problèmes pour essayer de solutionner leurs problèmes.

Cette tâche obtient une moyenne de 1.35. Plus de 75% des CPL2 ne l'accomplissent pas, cependant 8% des CPL2 l'accomplissent entre six (6) et trente et un (31) jours par année.

Les tâches 231 et 253 ont trait au travail à effectuer auprès des enseignants:

Enoncés:231 Approuve les examens préparés par les enseignants.

253 Prépare, donne, supervise des cours de langue seconde à l'intention des enseignants.

La tâche 231 obtient 1.66 de moyenne: plus de 50% des CPL2 ne l'accomplissent pas. Par contre, plus de 13% l'exercent entre six (6) et trente et un (31) jours.

La tâche 253 n'est pas exercée par plus de 71% des répondants alors que 2% l'accomplissent trente et un (31) jours et plus. Cette tâche obtient une moyenne de 1.51.

La tâche 236 a trait à la transmission de renseignements au MEQ. Elle reçoit une moyenne de 1.60. 54% des CPL2 rejoints n'accomplissent pas cette tâche alors que 11% disent l'accomplir de six (6) à trente et un (31) jours par année.

1.2.3 RESUME

1.2.3.1 Les tâches les plus exercées.

La plupart des CPL2 accomplissent beaucoup de tâches. Une grande partie d'entre elles ont trait au travail auprès des enseignants. Les autres tâches concernent le perfectionnement du CPL2 et à son travail de conseiller au sein de sa commission scolaire. Deux (2) tâches seulement ont des écarts-types élevés.

1.2.3.2 Les tâches les moins exercées.

Les tâches les moins exercées concernent le travail auprès des élèves, le travail

d'animateur au sein de la commission scolaire, l'évaluation du personnel, l'organisation du système de probation, le travail auprès des parents et des directions d'écoles, le travail avec les enseignants (énoncés 231 et 253) ainsi que la transmission de renseignements au MEQ.

1.3 Différences selon diverses variables.

1.3.1 Selon le niveau.

Des différences significatives apparaissent pour onze (11) tâches en les recoupant avec le niveau (seuil de probabilité < 0.02). Il est à remarquer que les CPL2 de l'élémentaire obtiennent une moyenne plus basse que les autres dans neuf (9) cas sur onze (11). Il s'agirait donc ici d'un groupe de tâches qui sont plus particulières au niveau du secondaire.[5]

Deux (2) de ces tâches touchent le perfectionnement des maîtres:

---

5. Voir page 92 le tableau des différences significatives dans la réalisation des tâches, selon le niveau.

Enoncés:201 Participe à la planification, à l'organisation des activités de perfectionnement (invite les personnes-ressources, réserve les locaux, etc...) à l'intention des enseignants, des chefs de groupe ou des chefs de département.

217 Fait un inventaire des besoins en perfectionnement des enseignants, des chefs de groupe en langue seconde.

Les CPL2 de l'élémentaire exercent peu ces deux (2) tâches. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils travaillent le plus souvent avec des généralistes pour qui il est difficile d'organiser des activités formelles de perfectionnement. A l'élémentaire, le CPL2 s'attarde plus à fournir du matériel simple aux enseignants et à leur montrer comment utiliser la méthode existante.

Quant à la tâche 217, les CPL2 de l'élémentaire se borneraient plutôt à constater l'absence de vrais spécialistes.

Trois (3) autres tâches concernent les initiatives pédagogiques:

Enoncés:205 Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.

229 Collabore à la préparation des descriptions de projets à caractère pédagogique.

230 Collabore à la préparation et présente aux unités administratives des projets à caractère pédagogique où un budget spécial est nécessaire.

Il est difficile d'expliquer pourquoi moins de temps est consacré aux initiatives pédagogiques à l'élémentaire. Plusieurs hypothèses peuvent être émises. Notamment,

-le manque d'appui (de spécialistes) dans le milieu,

-le manque de liberté pour de telles initiatives au niveau élémentaire.

Trois (3) tâches portent sur l'élaboration d'objectifs et d'outils d'évaluation:

Enoncés:206 Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.

207 Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe , etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.

Enoncé: 233 Fournit aux enseignants, au chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux outils d'évaluation.

Certaines des hypothèses mentionnées plus haut au sujet des initiatives pédagogiques pourraient être reprises ici.

L'absence d'initiatives pédagogiques rend vaine l'élaboration d'objectifs nouveaux et l'absence de spécialistes rend difficile le travail d'élaboration d'objectifs avec les enseignants ou l'introduction de nouveaux outils d'évaluation.

Une (1) tâche touche la transmission de renseignements:

Enoncé: 235 Fait parvenir aux enseignants, au chefs de groupe, aux principaux des documents venant du MEQ ou des A.D.P.

Au niveau élémentaire, le CPL2 a nécessairement moins de personnes à qui faire parvenir ces renseignements. Le généraliste à la différence du "spécialiste" du secondaire ne s'intéresse pas nécessairement à ce type de renseignements. De plus, à l'élémentaire, il n'y a pas de chef de groupe. Quant au principal, les langues secondes ne sont pas son unique préocupation.

La tâche 234 est, pour sa part, mois accomplie par les CPL2 du secondaire.

Enoncé: 234 Fournit aux parent des renseignements sur les programmes.

Il a déjà été constaté que les parents, comme personnes cibles, sont moins privilégiés par les CPL2 du secondaire que par les autres CPL2. Il faudrait voir si les contacts avec les parents sont plus courants au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire.

Quant à la tâche 241, ce sont les CPL2 travaillant au niveau intégré qui y passent le plus de temps.

Enoncé: 241 Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPL2: colloques, stages.

Les CPL2 travaillant aux deux (2) niveaux ont la possibilité de participer au perfectionnement qui est donné séparément pour les CPL2 des deux (2) autres niveaux. Il est donc normal qu'ils y consacrent plus de temps.

Le tableau qui suit indique le résultat des différences significatives selon le niveau. Le lecteur y trouvera:

- l'énoncé de la tâche précédé de son numéro,
- la moyenne générale obtenue par la tâche,
- la moyenne fournie par les CPL2 de l'élémentaire ainsi que l'écart type,
- la moyenne fournie par les CPL2 du secondaire ainsi que l'écart type,
- la moyenne fournie par les CPL2 du niveau intégré ainsi que l'écart type,
- le seuil de probabilité ($<.02$).

LES TACHES REALISEES.

TABLEAU 5

DIFFERENCES SIGNIFICATIVES SELON LE NIVEAU.

LISTE DES TACHES	MOYENNE GENERALE	ELEMENTAIRE	ECART-TYPE	SECONDAIRE	ECART-TYPE	DEUX NIVEAUX	ECART-TYPE	S. DE PROBABILITE
DIFFERENCES SIGNIFICATIVES SELON LE NIVEAU.								
201. Participe à la planification, à l'organisation des activités de perfectionnement (invite les personnes-ressources, réserve les locaux, etc...) à l'intention des enseignants, des chefs de groupe ou des chefs de département.	2.85	2.32	.94	2.88	1.11	3.44	1.42	.0023
205. Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.	3.77	3.00	1.87	4.17	1.81	4.40	1.84	.0122
206. Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	2.93	2.32	1.53	2.76	1.85	3.74	2.06	.0144
207 Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe, etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	3.12	2.45	.99	3.35	1.90	3.74	1.63	.0047
217. Fait un inventaire des besoins en perfectionnement des enseignants, des chefs de groupe en langue seconde.	2.20	1.90	.78	2.11	.69	2.59	1.11	.0176
229. Collabore à la préparation des descriptions de projets à caractère pédagogique.	2.56	2.16	.93	2.52	.71	3.03	1.09	.0036
230. Collabore à la préparation et présente aux unités administratives des projets à caractère pédagogique où un budget spécial est nécessaire.	2.26	1.87	.80	2.17	1.07	2.77	1.28	.0067
233. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux outils d'évaluation.	2.46	2.12	.92	2.29	.77	2.96	1.28	.0098
234. Fournit aux parents des renseignements sur les programmes.	1.81	1.90	.78	1.23	.43	2.07	1.20	.0122
235. Fait parvenir aux enseignants, aux chefs de groupe, aux principaux des documents venant du MEQ ou des ADP.	2.54	2.12	.84	2.23	.56	3.22	1.47	.0005
241. Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPL2: colloques, stages.	2.96	2.77	.92	2.47	.62	3.48	.84	.0003

1.3.2 Selon la langue de pratique professionnelle

Des différences significatives apparaissent pour trois (3) tâches en les recoupant avec la langue de pratique professionnelle (seuil de probabilité < 0.02).

Les CPL2 en anglais réalisent plus que les autres la tâche 214.

Enoncé: 214 Elabore seul des tests de rendement.

Tous les CPL2 passent sensiblement le même temps à "l'élaboration en coopération des tests de rendement"(tâche 215) alors que les CPL2 en anglais font ce travail seul plus que les autres. Il faut donc présumer que les tests de rendement sont utilisés fréquemment dans l'enseignement des langues secondes.

D'autre part, les CPL2 en anglais réalisent moins que les autres la tâche 249.

Enoncé: 249 Traduit des documents.

Certains CPL2 en français ont indiqué au cours des tables rondes qu'ils devaient souvent suppléer au manque de connaissance de la langue française des cadres de leur commission scolaire en traduisant des documents. Ce phénomène se produit moins souvent en

milieu francophone où les cadres ont de meilleures connaissances de la langue anglaise.

Enfin, les CPL2 en français réalisent moins que les autres la tâche 240.

Enoncé: 240 Rencontre les autres CPL2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.

Il semble que la structure de fonctionnement soit différente entre les CPL2 en anglais et les CPL2 en français. Ainsi, les rencontres avec les ADPL2 et les autres CPL2 seraient plus fréquentes chez CPL2 en anglais que chez les CPL2 en français. Il serait intéressant d'étudier plus à fond ces modes de fonctionnement.

Le tableau qui suit indique le résultat des différences significatives selon la langue de pratique professionnelle. Le lecteur trouvera:

- l'énoncé de la tâche précédé de son numéro,
- la moyenne générale obtenue par la tâche,
- la moyenne fournie par les CPL2 en anglais ainsi que l'écart-type,
- la moyenne fournie par les CPL2 en

français ainsi que l'écart-type,
- la moyenne fournie par les CPL2 dans les deux (2) langues ainsi que l'écart-type,
- le seuil de probabilité (< .02).

TABLEAU 6 LES TACHES REALISEES:
DIFFERENCES SIGNIFICATIVES SELON LA LANGUE.

LISTE DES TACHES	MOYENNE GENERALE	ANGLAIS LANGUE 2	ECART-TYPE	FRANCAIS LANGUE 2	ECART-TYPE	DEUX LANGUES	ECART-TYPE	S. DE PROBABILITE.
DIFFERENCES SIGNIFICATIVES SELON LA LANGUE.								
214. Elabore seul des tests de rendement.	2.20	2.64	1.76	1.37	.61	1.45	1.50	.0063
240. Rencontre les autres CPL2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.	2.82	2.97	.86	2.31	.70	2.90	.94	.0269
249. Traduit des documents.	1.73	1.37	.64	2.50	1.36	2.18	1.07	.0001

1.3.3 RESUME

Les CPL2 en français font de la traduction de documents plus que les autres CPL2. Ils ont des rencontres moins fréquentes avec les autres CPL2.

Les CPL2 de l'élémentaire consacrent moins de temps que les autres aux tâches reliées au perfectionnement des maîtres, aux initiatives pédagogiques dans leur milieu ainsi qu'à la fabrication d'objectifs et d'outils d'évaluation. Par ailleurs, ils consacrent plus de temps à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (tâche 250).

Les CPL2 en anglais exercent plus souvent que les autres la tâche 214 (élaboration de tests de rendement).

2. Les tâches désirées

2.1 Description du questionnaire.

L'ensemble des tâches sur lesquelles le CPL2 est appelé à porter un jugement d'importance et de désir sont les mêmes que celles de la section I, portant sur les tâches exercées. En effet, il ne suffit pas de savoir que le CPL2 accomplit ou non telle ou telle tâche, mais il importe de savoir quel degré d'importance il accorde à chacune de ces tâches et dans quelle mesure, il les juge pertinentes ou non au travail du CPL2. En reprenant dans le même ordre et dans la même formulation, l'énoncé des tâches de la section I, il était demandé au CPL2 d'indiquer ce qu'il ressentait face à chacune des tâches proposées et ce, en oubliant les caractéristiques de sa situation réelle, c'est-à-dire sans se demander si cela était réalisable ou non chez lui.

Pour répondre à la question: "Dites jusqu'à quel point vous jugez important que chacun des énoncés suivants décrivant des tâches que pourrait exercer un CPL2, soit présent ou absent de votre travail", une échelle en huit (8) points était proposée, plus les catégories "indifférent" et "pas de réponse". Cette échelle va de "extrêmement

important que cette tâche soit présente" à "extrêmement important que cette tâche soit absente".

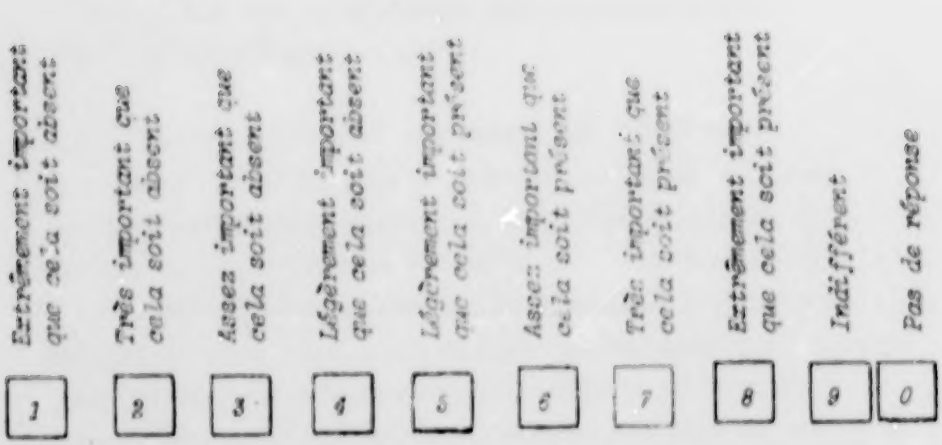

L'utilisation d'une telle échelle permet d'obtenir deux (2) types de renseignements: l'importance et le désir, et de ce fait, elle a l'avantage de permettre la confection d'un questionnaire ne dépassant pas la longueur optimale de soixante (60) minutes[6]. De plus, il ne devient pas nécessaire de pondérer les résultats par un questionnaire portant sur l'importance.

---

6. Javeau. Claude, op. cit., p. 91

2.2 Description des dix (10) tâches les plus désirées et des dix (10) tâches les moins désirées.

Cette partie comprend la description des tâches les plus désirées et les moins désirées.

2.2.1 Les dix (10) tâches les plus désirées.

Comme l'indique le tableau, les moyennes obtenues par ces dix (10) tâches les plus désirées varient de 7.02 à 7.35. Cinq (5) des dix (10) tâches les plus désirées concernent directement le travail du CPL2 auprès des enseignants:

Enoncés: 308. Explique aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques.

332. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux programmes.

305. Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.

300. Participe à la planification, à l'organisation d'une expérimentation pédagogique (projets spéciaux etc...) au niveau de la commission scolaire ou d'une école. (choix de groupes, des enseignants, etc..)

Les cinq (5) autres tâches portent sur:

- le perfectionnement des CPL2:

Enoncés: 341. Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées au CPL2: colloques, stages.

343. Se documente personnellement (lecture, conférence, etc...) sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues, etc...

- les relations entre CPL2 et autres conseillers pédagogiques:

Enoncés: 340. Rencontre les autres CPL2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.

342. Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.

- le travail de conseiller auprès de sa commission scolaire:

Enoncé : 337. Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques, telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa (ses) commission(s) scolaire(s).

Le tableau 7 décrit les résultats obtenus pour les dix (10) tâches les plus désirées. Le lecteur y trouvera:

- l'énoncé de la tâche précédé de son numéro,
- le nombre et le pourcentage des répondants qui ne désirent pas accomplir la tâche,
- le nombre et le pourcentage des répondants qui désirent accomplir la tâche,
- le nombre réel et le pourcentage des répondants qui se sont abstenus de se prononcer ("AUTRE") sur l'importance de la tâche ("indifférent" et " pas de réponse"),
- la moyenne générale,
- l'écart - type.

TABLEAU 7

LES TACHES LES PLUS DESIREES.

LISTE DES TACHES	NON DESIREE	DESIREE	AUTRE	MOYENNE	ECART-TYPE
341. Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPL2: colloques, stages.	0	74 98.7%	1 1.3%	7.35	.89
343. Se documente personnellement (lecture, conférence, etc...) sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues, etc...	5 6.7%	70 93.3%	0	7.16	1.49
308. Explique aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques.	0	74 98.7%	1 1.3%	7.14	.93
332. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux programmes.	2 2.7%	72 96. %	1 1.3%	7.13	1.10
313. Analyse les problèmes des enseignants face à l'enseignement de la langue seconde.	2 2.7%	71 94.6%	2 2.7%	7.11	1.29
340. Rencontre les autres CPL2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.	0	74 98.7%	1 1.3%	7.09	.93
305. Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.	2 2.7%	72 96. %	1 1.3%	7.06	1.24
337. Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques, telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).	0	74 98.7%	1 1.3%	7.05	1.01
342. Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.	0	73 97.3%	2 2.7%	7.05	.92
300. Participe à la planification, à l'organisation d'une expérimentation pédagogique (projets spéciaux, etc...) au niveau de la commission scolaire ou d'une école (choix de groupes, des enseignants, etc...).	1 1.3%	72 96. %	2 2.7%	7.02	1.14

Ce tableau révèle que les CPL2 ont une image assez commune des tâches qu'ils veulent accomplir: très peu de CPL2 ne désirent pas accomplir ces dix (10) tâches. En effet, 15% des répondants ne désirent pas accomplir l'une ou l'autre de ces tâches. Ainsi, la tâche 343 ("Se documente personnellement sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues") est la tâche la moins désirée: cinq (5) répondants, soit 6.7% de la population rejointe, ne désirent pas cette tâche. Bien que l'écart-type ne soit pas très élevé, il demeure le plus élevé de ce tableau compte-tenu que tous les écarts-types sont faibles[7].

2.2.2 Les dix (10) tâches les moins désirées.

Les dix (10) tâches les moins désirées reçoivent des moyennes variant de 2.46 à 1.91. Ces tâches portent sur:

-le classement des élèves

Enoncé: 344 Effectue, seul ou en collaboration, le classement des élèves dans les différents

7. L'écart-type indique la dispersion des réponses à une question pour la totalité des répondants.

rythmes: allégé, régulier, enrichi.

-les tests de rendement ou d'aptitudes linguistiques et les examens:

Enoncés: 328 Voit à l'administration et à la compilation d'examens.
314 Elabore seul des tests de rendement.
345 Administre, seul ou en collaboration, les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.

-l'achat de matériel:

Enoncé: 327 Prépare les commandes en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde.

-les objectifs particuliers aux programmes:

Enoncé: 306 Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.

-les rencontres avec les principaux d'écoles et avec les parents:

Enoncé: 352 Rencontre les directions d'écoles et les parents des "élèves-problèmes" pour essayer

de solutionner leurs problèmes: orientation de l'élève, soin à lui apporter, etc...

-le travail d'animateur au sein de la commission scolaire:

Enoncés: 347 Participe, comme animateur, à la demande de sa commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.

346 Préside, à la demande de sa commission scolaire ou d'autres instances de la commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.

-la traduction de documents:

Enoncé: 349 Traduit des documents.

Le tableau 8 décrit les résultats obtenus pour les dix (10) tâches les moins désirées. Le lecteur y trouvera:

-l'énoncé de la tâche, précédé de son numéro,
-le nombre et le pourcentage des répondants qui ne désirent pas exercer la tâche,

-le nombre et le pourcentage des répondants qui désirent légèrement accomplir la tâche,
-le nombre et le pourcentage des répondants qui désirent beaucoup accomplir la tâche,
-le nombre et le pourcentage des répondants qui se sont abstenus de se prononcer ("AUTRE") sur l'importance de la tâche ("indifférent" et "pas de réponse"),
-la moyenne générale,
-l'écart-type.

Il a semblé nécessaire de diviser les réponses en trois (3) groupes (pas du tout; légèrement; beaucoup) afin de pouvoir expliquer les extrêmes.

TABLEAU 8

LES TACHES LES MOINS DESIREES.

LISTE DES TACHES	Non désirée	Peu désirée	Très désirée	Autre	Moyenne	Ecart-type
344. Effectue, seul ou en collaboration, le classement des élèves dans les différents rythmes: allégé, régulier, enrichi.	35 46.7%	20 26.7%	17 22.6%	3 4. %	4.25	2.46
328. Voit à l'administration et à la compilation d'examens.	33 45. %	25 33.3%	12 16. %	5 6.7%	4.15	2.32
327. Prépare les commandes en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde.	43 57.3%	16 21.3%	12 16. %	4 5.3%	3.90	2.23
306. Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	42 56. %	21 28. %	10 13.3%	2 2.7%	3.79	2.26
352. Rencontre les directions d'écoles et les parents des "élèves-problèmes" pour essayer de solutionner leurs problèmes: orientation de l'élève, soin à lui apporter, etc...	44 58.7%	22 29.3%	7 9.3%	2 2.7%	3.64	2.23
347. Participe, comme animateur, à la demande de sa commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	46 61.3%	19 25.3%	6 8. %	4 5.3%	3.40	2.21
314. Elabore seul des tests de rendement.	47 62.6%	21 28. %	5 6.7%	2 2.7%	3.35	2.21
345. Administre, seul ou en collaboration, les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.	43 57.3%	17 22.7%	9 12. %	6 8. %	3.30	2.43
346. Préside, à la demande de sa commission scolaire ou d'autres instances de la commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	49 65.3%	19 25.3%	3 4. %	4 5.3%	3.15	2.04
349. Traduit des documents.	56 74.6%	15 20. %	2 2.7%	2 2.7%	2.68	1.91

Il est à remarquer que toutes les moyennes générales sont situées dans la partie négative de l'échelle. Elle vont de "légèrement important que cela soit absent" à "très important que cela soit absent". Aussi, bien que les écarts-types soient élevés, il y a près de 45% des répondants qui ne veulent pas accomplir ces tâches.

2.3 Différences selon diverses variables

2.3.1 Selon le niveau

Quatre (4) tâches présentent une différence significative selon le niveau où travaille le CPL2. Le tableau 9 décrit ces résultats. Le lecteur y trouvera:

- l'énoncé de la tâche précédé de son numéro,
- la moyenne générale obtenue par la tâche,
- la moyenne fournie par les CPL2 de l'élémentaire ainsi que l'écart type,
- la moyenne fournie par les CPL2 du niveau secondaire ainsi que l'écart type,
- la moyenne fournie par les CPL2 du niveau intégré,
- le seuil de probabilité (< 02) .

LES TACHES DESIREES:

TABLEAU 9

DIFFERENCES SIGNIFICATIVES SELON LE NIVEAU

LISTE DE TACHES	MOYENNE GENERALE	ELEMENTAIRE	ECART-TYPE	SECONDAIRE	ECART-TYPE	DEUX NIVEAUX	ECART-TYPE	S. DE PROBABILITE
314. Elabore seul des tests de rendement.	3.35	4.26	2.18	2.23	1.71	3.03	2.18	.0054
316. Aide à organiser un centre de documentation sur l'enseignement de la langue seconde et sur les instruments d'évaluation des apprentissages.	6.17	5.67	1.57	6.52	1.00	6.53	1.13	.0269
323. Aide à déterminer les tâches et les horaires des enseignants en langue seconde.	4.61	5.57	1.83	3.06	2.14	4.55	2.59	.0025
334. Fournit aux parents des renseignements sur les programmes.	5.49	6.00	1.31	4.42	1.94	5.45	2.04	.0232

La tâche 323 concernant les horaires est légèrement désirée par les CPL2 de l'élémentaire. Comme les horaires sont plus flexibles au niveau élémentaire, le résultat obtenu était prévisible.

La tâche 316 concernant l'organisation d'un centre de documentation présente des résultats contraires aux autres tâches. En effet, bien que désirée par tous les CPL2, ceux de l'élémentaire désirent moins accomplir cette tâche que les autres. Il est difficile d'interpréter ce résultat.

Les répondants du secondaire cotent plus bas que les autres CPL2 dans trois (3) cas sur quatre (4) (énoncés 314,323,334).

Bien que l'écart-type soit très élevé à la tâche 314 concernant les tests de rendement, il convient de noter que cette tâche n'est pas désirée par une grande partie des CPL2. Ceux de l'élémentaire désirent l'accomplir relativement plus que les autres. Il est très probable que cela soit dû au fait qu'à l'élémentaire le manque de spécialistes obligent les CPL2 à accomplir des tâches que les CPL2 du secondaire n'aimeraient pas accomplir.

Les différences obtenues à la tâche 323 concernant la détermination des tâches et des horaires des enseignants et à la tâche 334 ayant trait aux renseignements à fournir aux parents peuvent s'expliquer de la même façon.

2.3.2 Selon la langue de pratique professionnelle

La langue de pratique professionnelle apporte des différences significatives au niveau de sept (7) tâches.

Les tâches 306 et 314 sont peu désirées par l'ensemble des CPL2. Cependant, les CPL2 en français les désirent moins que les autres. Comparativement aux tâches 307 et 315 où ce sont les mêmes tâches mais accomplies en collaboration avec les enseignants, il ressort que les CPL2 ont une cote de désir très élevée.

Enoncé 307. Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe, etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés (moyenne de 7.05).

Enoncé 315. Elabore en collaboration (enseignants, chefs de groupes, etc...) des tests de rendement (moyenne de 6.57).

Il semble donc que ce n'est pas la tâche comme telle qui n'est pas désirée, mais le fait de travailler seul.

La tâche 322 qui traite de l'évaluation des enseignants est peu désirée par les CPL2 du secteur français et du secteur anglais bien que cet avis ne soit pas partagé par tous. Par contre, les CPL2 qui travaillent dans les deux (2) langues désirent fortement accomplir cette tâche. Ce résultat est difficile

à expliquer.

Les tâches 340,341 et 342 ont trait au perfectionnement des CPL2, aux rencontres entre CPL2 et CP. Les CPL2 en français, bien qu'ils désirent accomplir ces tâches, les désirent moins que les autres groupes et les CPL2 en anglais sont ceux qui les désirent le plus.

Le tableau 6 portant sur les différences significatives des tâches exercées [8], indique que les CPL2 en français exercent moins la tâche 340 que les CPL2 en anglais. La situation est la même dans les désirs.

La tâche 353 concernant les cours en langue seconde destinés aux enseignants n'est pas désirée, cependant cet avis n'est pas partagé par tous les répondants. Ce sont les CPL2 en français qui désirent le moins accomplir cette tâche. Ces résultats n'ont rien d'étonnants car cette tâche ne fait pas partie comme tel du travail d'un conseiller pédagogique.

Il est possible que ces cours soient envisagés pour les enseignants de l'élémentaire.[9]

---

8. Page 95

9. A l'élémentaire, le ratio maître-élève ne permet pas, dans la plupart des écoles, d'engager de spécialistes en langue seconde.

Le tableau 10 décrit les résultats obtenus. Le lecteur trouvera dans l'ordre

- l'énoncé de la tâche, précédé de son numéro,
- la moyenne générale obtenue pour la tâche,
- la moyenne obtenue par les CPL2 de l'élémentaire suivie de l'écart-type,
- la moyenne obtenue par les CPL2 du secondaire suivie de l'écart-type,
- la moyenne obtenue par les CPL2 oeuvrant aux deux (2) niveaux suivie de l'écart-type,
- le seuil de probabilité. (< 0.02)

TABLEAU 10

LES TACHES DESIREES:

DIFFERENCES SIGNIFICATIVES SELON LA LANGUE.

LISTE DES TACHES	MOYENNE GENERALE	ANGLAIS LANGUE 2	ECART-TYPE	FRANCAIS LANGUE 2	ECART-TYPE	DEUX LANGUES	ECART-TYPE	S. DE PROBABILITE
306. Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	3.79	4.43	2.26	2.26	1.90	3.00	1.33	.0018
314. Elabore seul des tests de rendement	3.35	3.91	2.29	1.73	1.16	3.10	1.85	.0026
322. Evalue les enseignants en langue seconde en poste, en vue d'un rapport (verbal ou écrit) aux unités administratives.	4.38	3.86	2.36	4.68	2.79	6.09	2.07	.0254
340. Rencontre les autres CPL2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.	7.09	7.31	.78	6.31	1.13	7.27	.64	.0005
341. Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPL2: colloques, stages.	7.35	7.51	.74	6.68	1.13	7.63	.67	.0025
342. Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.	7.05	7.26	.80	6.56	.96	6.90	1.13	.0269
353. Prépare, donne, supervise des cours en langue seconde à l'intention des enseignants de sa(ses) commission(s) scolaire(s).	4.26	4.89	2.27	2.87	2.12	3.60	2.41	.0077

2.3.3. RESUME

Les dix (10) tâches les plus exercées se regroupent sous les thèmes suivants:

- le travail auprès des enseignants (énoncés 308,332,313 etc.),
- le perfectionnement des CPL2 (énoncés 341,343),
- les relations entre le CPL2 et les autres conseillers pédagogiques (énoncés 342,343),
- le travail de conseiller auprès de sa commission scolaire (énoncé 337).

Les CPL2 ont une image assez commune des tâches qu'ils désirent accomplir.

Les dix (10) tâches les moins exercées peuvent se regrouper sous les thèmes suivants:

- le classement des élèves (énoncé 344),
- les tests de rendement et d'aptitudes (énoncés 328,318,345),
- l'achat de matériel (énoncé 327),
- l'élaboration d'objectifs (énoncé 306),
- les rencontres avec les parents et les directions d'écoles (énoncé 352),
- le travail d'animation au sein de la commission scolaire (énoncés 346,347),

- la traduction de documents (énoncé 349).

Bien que les écarts-types soient élevés, 43% et plus des CPL2 ne désirent pas accomplir ces tâches.

Différences selon les niveaux:

Quatre (4) tâches présentent des différences significatives. Trois (3) d'entre elles révèlent que les CPL2 du secondaire ne désirent pas accomplir ces tâches (énoncés 314,323,334). Les CPL2 de l'élémentaire cotent plus haut au niveau de ces trois (3) tâches. Elles ont trait à l'élaboration des tests de rendement, à la détermination des tâches et des horaires des enseignants ainsi qu'aux renseignements à fournir aux parents.

Les CPL2 du secondaire sont ceux qui désirent le plus organiser un centre de documentation.

Différences selon la langue de pratique professionnelle:

Ses différences significatives se retrouvent au niveau de sept (7) tâches. Six (6) d'entre elles sont moins désirées par les CPL2 en français. Ces tâches peuvent se regrouper sous les thèmes suivants:

- le travail individuel (énoncés 326,314),
- les relations entre CPL2 et CP (énoncés 340,342),
- les activités de perfectionnement (énoncé 341),
- les cours en langue seconde destinés aux enseignants (énoncé 353).

Les CPL2 en anglais cotent généralement plus haut au niveau de cinq (5) tâches:

- le travail individuel (énoncés 306,314),
- les relations entre CPL2 et CP (énoncés 340,342),
- les cours en L2 destinés aux enseignants (énoncé 353).

Les CPL2 oeuvrant dans les deux (2) langues cotent plus haut que les autres sur:

- l'évaluation des enseignants (énoncé 322).

Ils sont d'ailleurs les seuls à vouloir exercer cette tâche.

3. Les relations entre les tâches exercées et les tâches désirées

L'échelle de mesure de la partie du questionnaire sur les tâches exercées n'est pas la même que celle utilisée pour les tâches désirées. C'est pourquoi la méthode d'analyse adoptée pour étudier les relations entre les tâches exercées et les tâches désirées est celle des glissements de rang.

3.1 Description des glissements de rang [10]

Les rangs ont été établis comme suit:

- d'abord l'élaboration d'une liste des tâches exercées en ordre décroissant selon la moyenne générale obtenue par chacune d'elle,
- ensuite, même travail pour les tâches désirées,
- enfin, un parallèle entre ce deux (2) listes.

Cette méthode a permis d'établir que cinq (5) des tâches qui sont dans le groupe des dix (10) plus exercées se retrouvent aussi dans les dix (10) tâches plus désirées. Ces tâches ont trait au perfectionnement des CPL2 (243), au travail du CPL2 avec les enseignants (200, 205, 208, 213).

---

10. Le tableau F en annexe, page 244 décrit ces résultats.

Trois (3) autres des dix (10) tâches les plus exercées se retrouvent dans les positions II à 16 des tâches désirées Ces tâches concernent le travail du CPL2 avec les enseignants (207),l'évaluation des enseignants (212) et les rencontres avec les autres conseillers pédagogiques de leur commission scolaire (338).

Enfin, deux (2) tâches parmi les dix (10) tâches les plus exercées se retrouvent en 26e et en 27e position des tâches désirées. Ces tâches ont rapport à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (250) et au contrôle de l'enseignement de la langue seconde (211).

Cinq (5) des dix (10) tâches les moins exercées se retrouvent dans le groupe des dix (10) tâches les moins désirées. Ces tâches touchent aux tests d'aptitudes linguistiques (345), au classement des élèves (244), au travail d'animateur du CPL2 à des réunions ne concernant pas le domaine de la langue seconde (246-247) et aux rencontres avec les directions d'écoles et les parents (252).

Les autres tâches les moins exercées se retrouvent:

- en 47e position des tâches désirées: l'enseignement de la langue seconde à l'intention des enseignants (253),
- en 2ôe position des tâches désirées: le système de probation des enseignants en langue seconde (255),

- en 38e position: la transmission de renseignements au MEQ (235),
- en 34e position: l'approbation des examens préparés par les enseignants (231).

Il est à remarquer que dix (10) des vingt (20) tâches énumérées plus haut ne changent pas beaucoup de position. Cependant, certaines d'entre elles surprennent pas leur grand déplacement.

Le tableau 11 décrit les résultats de dix (10) de ces tâches[11]. Dans l'ordre, le lecteur y trouvera:

- l'énoncé de la tâche précédé de son numéro,
- la moyenne obtenue par cette tâche dans la partie des tâches exercées suivie de son rang,
- l'écart de rang entre ces deux (2) parties.

Les tâches relevées dans le tableau 11 connaissent des déplacements allant de 15 à 36 rangs. Quatre (4) de ces tâches sont plus désirées car leur rang est plus élevé dans la partie portant sur le désir que dans celle portant sur la réalité d'accomplissement. Ces tâches sont en relation avec:

---

11. Dix (10) de ces tâches subissent un déplacement de quinze (15) rangs et plus.

- les méthodes d'enseignement à utiliser dans leur commission scolaire (337),
- les contacts à établir avec d'autres conseillers pédagogiques (242),
- la sélection du personnel (321),
- les renseignements à fournir aux parents (234).

Par contre, six (6) de ces tâches ont un rang moins élevé dans la partie désir que dans la partie réalité. Ces tâches concernent:

- l'élaboration d'objectifs particuliers aux différents programmes (206),
- l'élaboration de matériel didactique complémentaire (250),
- le contrôle de l'enseignement de la langue seconde (211),
- l'élaboration individuelle des tests de rendement (214),
- l'explication de l'utilisation des appareils audio-visuels (204),
- la préparation des rapports d'activités destinés aux unités administratives (225).

TABLEAU 11 LES DIX (10) TACHES AYANT UN GRAND DEPLACEMENT.

LISTE DES TACHES	EXERCEE		DESIREE		DIFFERENCE
	Moyenne générale	Rang	Moyenne générale	Rang	
306. Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	2.97	18	3.79	51	33
342. Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.	2.16	35	7.05	9	26
321. Collabore à la sélection des candidats au poste d'enseignant en langue seconde.	2.02	38	7.00	12	26
337. Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques, telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).	2.25	32	7.05	8	24
350. Travaille à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (bandes de chant, supplément de lecture, etc...).	3.45	5	6.31	26	21
311. Effectue des contrôles (rapports des enseignants, visites, etc...) en vue de savoir si la façon d'enseigner les programmes, d'utiliser les méthodes correspond aux objectifs à atteindre.	3.18	7	6.23	27	20
314. Elabore seul des tests de rendement.	2.23	34	3.35	54	20
304. Explique aux enseignants l'utilisation pédagogique des appareils audio-visuels (conseil, stimulation, etc...).	2.97	21	5.32	39	18
331. Approuve les examens préparés par les enseignants.	1.66	49	5.75	34	15
325. Prépare des rapports d'activités destinés aux unités administratives de la commission scolaire (rapport annuel, rapport de rencontre).	2.44	26	5.29	41	15

3.2 Interprétation des glissements selon le niveau et la langue de pratique professionnelle.

Certains de ces glissements connaissent des différences significatives selon le niveau et la langue de pratique professionnelle.

Tâche 206/306: "Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.

Il est à remarquer que cette tâche est très peu désirée. Les CPL2 en anglais l'accomplissent plus que les autres et veulent l'exercer plus. Ceux qui veulent le moins l'accomplir sont les CPL2 qui travaillent dans les deux (2) langues. Par contre, les CPL2 de l'élémentaire l'exercent moins que les deux (2) autres groupes et désirent l'accomplir plus qu'ils ne le font actuellement. Cependant, il faut noter qu'en général, les CPL2 ne veulent pas accomplir cette tâche. Cela expliquerait le très grand déplacement qu'elle subit (36 places). Il a déjà été mentionné que ce n'était pas la tâche comme telle que les CPL2 rejetaient mais le travail individuel qu'elle implique.[12]

---

12. Voir tableau 5 sur les différences significatives selon le niveau, page 92.

Tâche 250/35 "Travaille à l'élaboration de matériel didactique complémentaire".

Bien que cette tâche subit un grand déplacement de rangs, elle est quand même désirée par la grande majorité des conseillers pédagogiques en langue seconde. Elle se place en 5e position dans les tâches exercées et se retrouve selon sa moyenne, au 26e rang dans les tâches désirées. Toutefois six (6) personnes ne veulent pas l'accomplir. Ces personnes ne l'accomplissaient pas ou l'accomplissaient très peu. Il n'y a pas de différences significatives selon la langue de pratique professionnelle. Par contre, en fonction du niveau, certaines différences apparaissent. Ainsi, les CPL2 de l'élémentaire et du niveau intégré exercent cette tâche plus que ceux du secondaire. Par ailleurs, les CPL2 de l'élémentaire désirent l'accomplir plus que les deux (2) autres groupes.

Tâche 211/311: "Effectue des contrôles (rapports des enseignants, visites, etc...) en vue de savoir si la façon d'enseigner les programmes, d'utiliser les méthodes correspond aux objectifs à atteindre.

Cette tâche est perçue comme assez importante pour faire partie du travail d'un CPL2. Onze (11) CPL2 ne désirent pas l'accomplir mais en général ces personnes ne l'accomplissaient pas ou très peu.

Peu de différences significatives apparaissent selon les désirs exprimés par les répondants.

La seule différence significative se situe au niveau de la réalité d'accomplissement: les CPL2 du secondaire l'accomplissent le moins et la désirent sensiblement moins que les autres.

Tâches 214/314: "Elabore seul des tests de rendement".

Cette tâche subit une baisse de 20 positions: elle était au 34e rang dans la réalité et se retrouve au 54e selon les désirs exprimés.

Quarante et une (41) personnes ne désirent pas accomplir cette tâche. Cependant, certaines différences significatives sont à signaler. Ainsi, les CPL2 en français l'exercent le moins et désirent moins l'accomplir que les deux (2) autres groupes. Les CPL2 du secondaire la désirent moins que les autres et bien qu'il n'y ait pas de différences significatives dans l'accomplissement selon le niveau, il ressort que les CPL2 du secondaire l'exercent sensiblement moins que les autres.

Cette tâche subit un déplacement causé par son aspect de travail individuel.

Tâche 204/304: "Explique aux enseignements l'utilisation pédagogique des appareils audio-visuels."

Cette tâche se trouve au 21e rang dans la réalité et se retrouve au 39e rang selon les désirs des répondants: elle subit donc un déplacement de 18 rangs.

Selon les désirs des répondants dix-neuf (19) d'entre eux ne veulent pas accomplir cette tâche. Dans la réalité, les CPL2 du secondaire l'accomplissent moins que les autres.

Tâche 225/325: "Prépare des rapports d'activités destinés aux unités administratives de la commission scolaire".

Cette tâche se place en 26e position dans la partie réalité et se retrouve au 41e rang selon le désir des participants. Seize (16) personnes, non identifiables selon le niveau ou la langue de pratique professionnelle, ne veulent pas l'exercer.

Tâche 221/331: "Collabore à la sélection des candidats au poste d'enseignant en langue seconde".

Cette tâche est au 38e rang dans la réalité et se retrouve au 12e rang selon les désirs exprimés: six (6) personnes ne désirent pas l'accomplir. Dans les faits, tous les participants ont contribué au glissement de rang de cette tâche.

Lors des entrevues, certains CPL2 ont mentionné qu'ils aimeraient avoir plus de pouvoir en sélection du personnel. A leur avis, cela leur permetterait d'évaluer plus facilement l'enseignement de la langue seconde.

Tâche 242/342: "Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes".

Tous les participants veulent accomplir cette tâche. Certaines différences significatives apparaissent tant au point de vue des désirs des participants qu'au point de vue de la langue de pratique professionnelle. Ainsi, les CPL2 en anglais désirent moins accomplir cette tâche que les autres groupes et les CPL2 oeuvrant dans les deux (2) langues désirent l'accomplir plus que les autres. Dans la réalité, aucune différence significative se dégage en considérant la langue de pratique professionnelle.

Par contre, les CPL2 de l'élémentaire l'exercent moins et ceux oeuvrant au niveau intégré l'exercent plus que les autres.

Cette tâche est au 35e rang dans la réalité et se retrouve au 9e rang selon le désir des participants. Cette tâche est probablement perçue comme un perfectionnement.

Tâche 237/337: "Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques, telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa(ses) commission (s) scolaire(s)".

Deux (2) personnes seulement ne désirent pas accomplir cette tâche.

Aucune différence significative apparaît selon le niveau ou selon la langue de pratique professionnelle.

Cette tâche est au 32e rang dans la réalité et se retrouve au 8e rang selon les désirs des CPL2.

Tâche 231/331: "Approuve les examens préparés par les enseignants".

Douze (12) personnes ne veulent pas exercer cette tâche. Cette tâche est au 49e rang dans la réalité et se retrouve au 34e rang selon les désirs des participants. Si aucune différence significative apparaît selon les désirs, par contre, dans la réalité, les CPL2 de l'élémentaire l'exercent moins que les autres groupes. Par ailleurs, les CPL2 oeuvrant au niveau intégré l'exercent plus que les autres.

4. Regroupement théorique des tâches.

Cette partie du chapitre expliquera toutes les tâches exercées et désirées en tenant compte de regroupements d'activités. Cette opération a pour but d'élaborer un modèle de travail du CPL2.

La méthode utilisée pour décrire ces tâches a déjà été expliquée dans l'introduction de ce chapitre. De l'étude de ces tâches, il a été possible de dégager quatre (4) types de fonctions que peuvent exercer les CPL2.

Les quatre (4) fonctions sont:

1) Aide pédagogique: Cette fonction est reliée à des tâches à contenu pédagogique sans référence spécifique à l'enseignement de la langue seconde.

2) Expert en langue: Cette fonction est directement relié à l'enseignement de la langue seconde tant au niveau du contenu que dans la pédagogie.

3) Agent de changement: Cette fonction est reliée à l'organisation et à l'implantation du changement dans le milieu.

4) Chargé de tâches administratives: Cette fonction concerne l'exécution de tâches à caractère administratif.

De plus, d'après le contenu des tâches, dix (10) regroupements d'activités ont été élaborés.

Ce sont:
1. la planification d'activités,
2. l'organisation d'activités,
3. la direction et la supervision de l'enseignement,
4. l'aspect conseil du travail d'un CPL2 auprès de ses différents clients,
5. la recherche personnelle ou en collaboration sur l'enseignement de la langue seconde que doit effectuer un CPL2,
6. l'exécution d'activités reliées ou non au travail du CPL2,
7. la coordination externe que doit effectuer le CPL2 entre les différents clients,
8. l'information qu'il doit véhiculer,
9. le développement personnel du CPL2,
10. le contrôle de l'enseignement que doit effectuer le CPL2.

Le tableau 12 décrit avec le titre des regroupements d'activités, les numéros des tâches qu'ils comportent ainsi que le rapport qui existe entre chacune des tâches et les quatre (4) fonctions.

Ainsi, la tâche 209 se retrouve dans le regroupement "organisation". Elle implique des habiletés reliées à la fonction d'aide pédagogique. Par contre, la tâche 226, faisant partie de ce même regroupement d'activités, suppose des aptitudes reliées aux quatre (4) fonctions.

Seuls les numéros de tâches apparaissent dans ce tableau. Leur contenu apparaît au tableau portant sur les relations entre les tâches exercées et les tâches désirées, à l'annexe page 244.

TABLEAU 12 REGROUPEMENTS DES ACTIVITES SELON LES FONCTIONS DU CPL2.

ACTIVITE	AIDE PEDAGOGIQUE	EXPERT EN LANGUE	AGENT DE CHANGEMENT	CHARGE DE TACHES ADMINISTRATIVES
Planification	200	200	200, 201, 202	201, 202
Organisation	200, 209, 226, 244	200, 226, 244	200, 201, 202, 226, 244	223, 224, 226, 227, 244, 201, 202
Direction, supervision	220, 221	220, 221	251, 220, 221	228, 220, 221
Conseil	204, 205, 207, 208, 215, 216, 229, 237, 252, 254, 256	205, 207, 208, 215, 216, 229, 237, 254	205, 237, 207	229, 237
Recherche	210, 213, 217, 219 250	210, 213, 217, 250	217, 210, 213, 250	219
Exécution	214, 206	214, 206, 249, 253	246, 247	
Coordination externe	216, 238, 240, 248	218, 240, 248	218, 238, 240, 248	218
Information	225, 233, 236, 232	225, 234, 236, 232	225, 236, 230	225, 235, 230, 236
Développement personnel.	239, 240, 241, 242, 243	203, 239, 240, 241, 242, 243	240, 241	241
Contrôle	211, 212, 222, 230, 231	211, 212, 222, 230, 231		222, 231, 245, 254

4.1 Regroupement "planification".

C'est une catégorie qui comporte peu d'énoncés. Les énoncés qui la composent ont aussi été classifiés dans le regroupement "organisation": leur formulation comprenait d'ailleurs ces deux (2) aspects.

La tâche 300 implique l'aspect d'aide pédagogique, d'expert en langue et d'agent de changement. Cette tâche est à la fois beaucoup exercée et beaucoup désirée. Elle a un écart de rang de huit (8) seulement.

Quant aux tâches 301 et 302, elles impliquent un aspect administratif. Ces tâches sont moyennement et exercées et moyennement désirées.

4.2 Regroupement "organisation".

Les tâches 300, 301 et 302 ont déjà été étudiées dans le regroupement précédent portant sur la planification.

Les tâches 326 et 344 ont été classifiées dans les quatre (4) fonctions suivantes: aide pédagogique, expert en langue , agent de changement et chargé de tâches administratives. Il est cependant probable que ce soit l'aspect administratif qui prime dans ces deux (2) tâches. Elles sont d'ailleurs peu exercées et peu désirées.

La tâche 309 a été classifiée dans la fonction d'aide pédagogique. Elle est et exercée et désirée.

Les tâches 323, 324 et 327 font partie de la fonction de chargé de tâches administratives. Elles sont peu exercées et peu désirées.

4.3 Regroupement "direction".

Les tâches 220 et 221 ont trait à la sélection des enseignants en langue seconde. Il est probable qu'elles impliquent des habiletés reliées à chacune des quatre (4) fonctions.

Dans les deux (2) cas (sélectionne ou collabore à la sélection), les CPL2 veulent davantage accomplir ces tâches. Cependant, ils veulent plus participer à la sélection que l'effectuer eux-mêmes.

Etant donné qu'ils ont à évaluer l'enseignement, il est possible que les CPL2 veuillent, en participant à la sélection du personnel, s'assurer d'avoir moins de contrôle à exercer. Cette hypothèse concorderait avec les affirmations faites lors des entrevues.

Les tâches 328 et 351 ont été classées dans la fonction "chargé de tâches administratives". Elles sont peu exercées et les CPL2 disent vouloir peu les exercer.

4.4 Regroupement "conseiller".

C'est le regroupement qui comporte le plus de tâches. Quatre (4) des onze (11) tâches faisant partie de ce groupe d'activités (énoncés 305, 307, 308 et 337) font partie des quinze (15) tâches les plus désirées. Trois (3) d'entre elles font également partie des tâches les plus exercées (énoncés 305, 307 et 308).

La tâche 337 implique des habiletés reliées aux quatre (4) fonctions. Elle est très désirée (moyenne de 7.05, 8e rang) mais elle est moyennement exercée (moyenne de 2.25, 32e rang).

Les tâches 305 et 307 demandent des habiletés reliées à trois (3) ou quatre (4) fonctions: aide-pédagogique, expert en langue et agent de changement. Ces tâches ont trait à l'élaboration d'objectifs particuliers en collaboration avec les enseignants (énoncé 307) et à la mise sur pied d'un programme institutionnel adapté au milieu. Ces tâches sont parmi les plus exercées et les plus désirées par les CLP2 et font directement appel à leurs activités de conseiller.

Les tâches 308, 315, 316 et 354 ont ceci en commun: elles impliquent des habiletés reliées aux fonctions d'aide pédagogique et d'expert en langue . Elles ont trait aux explications destinées aux enseignants pour trouver des solutions à leurs problèmes (énoncé 308), à l'élaboration de tests de rendement avec les enseignants (énoncé 315), à l'organisation d'un centre de documentation (énoncé 316) et à l'organisation des journées pédagogiques (énoncé 354). A l'exception de la tâche 308 qui est très accomplie (1ère place) et très désirée (3ième place), ces tâches sont sensiblement plus désirées qu'accomplies.

La tâche 329 implique possiblement des activités antérieures de recherche. Elle a quand même été classifiée dans les activités propres au regroupement "conseiller". Cette tâche est moyennement désirée et moyennement accomplie. Elle impliquerait aussi des habiletés reliées aux fonctions d'aide pédagogique, d'expert en langue et de chargé de tâches administratives parce qu'elle nécessite des rapports et des présentations.

Les tâches 304, 352 et 356 demandent uniquement des habiletés reliées à la fonction d'aide pédagogique. Elles ont trait à l'explication de l'utilisation pédagogique des appareils audio-visuels (énoncé 304) et à la planification ainsi qu'à la répartition des cours de langue seconde à l'intérieur de l'horaire (énoncé 256). En général, ces tâches sont peu exercées et peu désirées.

4.5 Regroupement "recherche et développement".

Ce regroupement contient cinq (5) tâches. Seulement une (1) tâche demande des habiletés reliées à la fonction de "chargé de tâches administratives" (énoncé 319).

Les tâches 310, 313, 317 et 350 demandent des habiletés reliées aux fonctions d'aide pédagogique, d'expert en langue et d'agent de changement. Les tâches 310 et 350 sont beaucoup plus accomplies que désirées. Elles sont en relation avec les études à effectuer et avec l'élaboration de matériel didactique complémentaire. La tâche 313 est l'une des dix (10) tâches les plus exercées et l'une des cinq (5) tâches les plus désirées. La tâche 317 est relativement plus désirée qu'accomplie.

La tâche 319 implique des habiletés reliées aux fonctions d'aide pédagogique et de "chargé de tâches administratives." Cette tâche est moyennement accomplie et moyennement désirée.

4.6 Regroupement "exécution".

Ce regroupement comporte six (6) tâches qui sont généralement les moins désirées du questionnaire.

Les tâches 306 et 314 sont beaucoup moins désirées

qu'accomplies. Elles subissent des déplacements de rang allant de 20 à 36. Elles se situent dans la série des dix (10) tâches les moins désirées de ce questionnaire. En se référant au regroupement "conseiller", il est possible de remarquer que les CPL2 veulent plus accomplir ces tâches en collaboration que seuls.

Les tâches 349 et 353 sont directement reliées à la fonction d'expert en langue. La tâche 346 est un peu plus désirée qu'accomplie toutefois elle est peu désirée (47ieme rang).

Les tâches 346 et 347 ont été difficiles à classifier à cause de leur contenu. Elles seraient probablement reliées à une autre fonction qui n'est pas propre au travail d'un CPL2. Comme plusieurs CPL2 ont à effectuer ces tâches d'animation non reliées à la langue seconde et compte tenu de leurs connaissances en animation, il est possible que les habiletés à exercer ces tâches soient reliées à la fonction d'agent de changement. Elles sont peu exercées et peu désirées.

4.7 Regroupement "coordination externe".

Quatre (4) tâches sont contenues dans ce regroupement.

La tâche 318 est la seule qui implique des habiletés reliées aux quatre (4) fonctions. Elle est aussi désirée qu'accomplie (déplacement de rang de 1).

Les tâches 340 et 348 demandent des aptitudes reliées à trois (3) fonctions: aide-pédagogique, expert en langue et agent de changement. Il est possible qu'en répondant à la tâche 340, les CPL2 aient perçu plus de perfectionnement dans le contenu que de coordination. Cette perception est difficile à discerner. Quoi qu'il en soit, cette tâche est plus désirée qu'accomplie. La tâche 348 est aussi désirée qu'accomplie.

La tâche 338 demande probablement des aptitudes reliées aux fonctions d'aide pédagogique et d'agent de changement. Elle est plus en relation avec le travail d'un CP qu'avec celui d'un CPL2. Elle est plus accomplie que désirée (déplacement de rang de 10).

4.8 Regroupement "information".

Sept (7) tâches du questionnaire se retrouvent dans ce regroupement. Elles sont en relation avec l'information véhiculée auprès des différentes cibles du CPL2 (parents, enseignants, MEQ, etc...).

La tâche 332 ,concernant l'information véhiculée aux enseignants sur le contenu des programmes ,exige des habiletés reliées aux fonctions d'aide pédagogique et d'expert en langue. C'est l'une des cinq (5) tâches les plus désirées du questionnaire.

La tâche 333 est directement liée à l'information véhiculée auprès des enseignants. Cependant, par son contenu, elle se réfère surtout à la fonction d'aide pédagogique. Cette tâche est plus désirée qu'accomplie (déplacement de rang de 8).

La tâche 330 comporte deux (2) aspects différents: la collaboration à la préparation et la présentation. D'ailleurs, la tâche 329 fait uniquement appel au premier aspect. Seul l'aspect présentation de projets sera retenu ici. Ainsi, cette tâche fait appel à deux (2) fonctions: agent de changement et "chargé de tâches administratives." Cette tâche se situe à la fois dans la moyenne des tâches désirées et des tâches exercées.

La tâche 334 concernant des activités d'information auprès des parents suppose des aptitudes reliées à la fonction d'expert en langue. Elle est un peu plus désirée qu'accomplie.

La tâche 335 fait appel uniquement à des activités de 'chargé de tâches administratives." De plus, elle est moyennement désirée et accomplie.

4.9 Regroupement "développement personnel".

Six (6) tâches composent ce regroupement. Cinq (5) de ces six (6) tâches sont parmi les quinze (15) plus désirées du questionnaire.

La tâche 341 peut être interprétée comme inhérente au travail d'un CPL2 bien que cela ne soit pas une tâche de CPL2. Ces derniers sont d'ailleurs friands de perfectionnement. Est-ce dû au fait qu'il n'existe pas en soi de formation de conseiller pédagogique ou qu'ils aient un désir constant de renouvellement? Il est difficile de tenter une interprétation. De toute façon, cette tâche est la plus désirée du questionnaire. Elle exigerait des connaissances reliées aux quatre (4) fonctions.

Les tâches 339 et 342 réfèrent à des aptitudes reliées aux fonctions d'aide pédagogique et d'expert en langue. Elles sont en relation avec les échanges entre CP et ADP. La tâche 342 se déplace considérablement (36 rangs). Elle se retrouve parmi les dix (10) tâches les plus désirées du questionnaire. La tâche 339 ne change pratiquement pas de rang. Les CPL2 veulent autant l'accomplir qu'ils l'exercent.

La tâche 340 réfère à des aptitudes reliées aux fonctions d'aide pédagogique, d'expert en langue et d'agent de changement. Elle est toutefois plus désirée qu'accomplie. Lors de ces réunions, il semble que les CPL2 reçoivent en

grande partie leurs activités de perfectionnement. Comme les CPL2 se montrent friands de perfectionnement, la cote qu'obtient cette tâche n'a rien d'étonnant.

Les tâches 303 et 343 supposent des aptitudes reliées à la fonction d'expert en langue. Bien qu'ils disent peu participer à des échanges linguistiques, les CPL2 se montrent intéressés par la documentation reliée à leur travail (énoncé 343). Cette dernière tâche reste relativement stable. Dans les deux (2) cas, elle se retrouve parmi les cinq (5) premières tâches.

4.10 Regroupement "contrôle".

Sept (7) tâches composent ce regroupement. La tâche 330 déjà contenue dans le regroupement portant sur la coordination extérieure se retrouve également dans celui-ci. Deux (2) aspects apparaissent dans cette tâche :

- la coordination extérieure,
- le contrôle.

C'est pourquoi elle a été incluse dans ses différents regroupements.

Les tâches 311, 312 et 330 demandent des habiletés reliées aux fonctions d'aide pédagogique et d'expert en langue. La tâche 311, en relation avec le contrôle de l'enseignement, subit une baisse de vingt (20) rangs. Il est possible que cette tâche soit perçue par les clients comme un contrôle personnel et non comme un contrôle de l'enseignement. Si cette hypothèse est juste, il est normal que les CPL2 veuillent moins l'accomplir, ceci pouvant engendrer des problèmes de communication entre les CPL2 et leurs clients.

Les tâches 312 et 330 se révèlent relativement stables. La tâche 312 est la plus accomplie et la plus désirée de ces trois (3) tâches (311, 312 et 330).

Les tâches 322 et 331 font appel à des aptitudes reliées aux fonctions d'aide pédagogique, d'expert en langue et de "chargé de tâches administratives". Ces tâches sont beaucoup moins exercées qu'accomplies. (Déplacement de 9 à 15 rangs). La tâche 322, comme la tâche 311, est probablement perçue par les clients du CPL2 comme une forme de contrôle personnel.

Les tâches 345 et 355 font appel uniquement à des aptitudes reliées à la fonction de "chargé de tâches administratives." Ces tâches sont très peu accomplies et très peu désirées bien qu'elles connaissent des déplacements de rang de 5 à 15.

5. Les personnes cibles

5.1 Description du questionnaire

Cette section veut découvrir qui sont les cibles les plus touchées par le travail du CPL2. Céci permettra de connaître les priorités établies par le CPL2 dans ses interventions.

Dans cette partie du questionnaire, l'échelle proposée est la même que celle utilisée pour mesurer la fréquence d'accomplissement des tâches. Le répondant indique le nombre approximatif de jours qu'il consacre durant une année scolaire aux différentes cibles énumérées.

De même une question portant sur le pourcentage d'enseignants rencontrés par le CPL2 sera aussi analysée.

5.2 Description des résultats

Les résultats démontrent que les enseignants sont les personnes avec qui les CPL2 passent le plus de temps durant une année scolaire (de 21 à 30 jours). Ils passent en moyenne plus de temps avec eux qu'avec tout autre personne.

La deuxième cible en importance est les autres CP. Les CPL2 leur consacrent en moyenne de 6 à 10 jours par année.

De plus, les parents sont ceux que les CPL2 rencontrent le moins souvent.

Le tableau suivant contient les résultats fournis par le questionnaire. Le lecteur y trouvera dans l'ordre:

- l'identification de la personne cible précédée du numéro de la question,
- la distribution de fréquence en termes de jours,
- la moyenne générale,
- l'écart-type.

TABLEAU 13

LES PERSONNES CIBLES

LISTE DES PERSONNES-CIBLES	FREQUENCE EN JOURS PAR ANNEE				MOYENNE	ECART-TYPE
	0	1 - 5	6 - 30	31 et+		
600. Enseignants.	0	3 4. %	24 32. %	48 64. %	5.72	1.48
608. Autres conseillers pédagogiques de la commission scolaire.	3 4. %	7 9.3%	54 72. %	11 14.7%	3.94	1.45
602. Etudiants.	13 17.3%	17 22.7%	28 37.3%	17 22.7%	3.68	2.09
605. Cadres de la commission scolaire.	4 5.3%	15 20. %	49 65.3%	7 9.4%	3.56	1.41
603. Principaux.	0	11 14.7%	56 74.7%	8 10.6%	3.54	1.16
607. Autres conseillers pédagogiques en langue seconde.	3 4. %	18 24. %	53 70.7%	1 1.3%	3.17	1.04
606. Agents de développement pédagogique.	1 1.3%	22 29.4%	51 68. %	1 1.3%	3.16	1.04
601. Chefs de groupe ou de département.	27 36.5%	4 5.4%	32 43.2%	11 14.9%	3.09	1.97
604. Parents.	24 32. %	36 48. %	15 20. %	0	1.93	.82

5.3 Différences significatives selon diverses variables

5.3.1 Selon la langue de pratique professionnelle

La langue de pratique professionnelle apporte des changements significatifs que pour deux (2) types de personnes cibles. Ainsi, les CPL2 en français rencontrent moins souvent les ADP responsables de l'enseignement du français langue seconde que les CPL2 en anglais. Par ailleurs, les CPL2 en français ont plus de rencontres avec les parents que les autres CPL2.

5.3.2 Selon le niveau

Des différences plus importantes apparaissent en tenant compte du niveau où travaillent les CPL2.

- Les enseignants demeurent la cible privilégiée par les CPL2 de tous les niveaux.
- Les chefs de groupe sont une cible privilégiée par les CPL2 du secondaire et du niveau intégré, ce qui est très normal compte tenu du fait que les chefs de groupe n'ont pas à travailler au niveau élémentaire.
- Les CPL2 de l'élémentaire travaillent beaucoup plus avec les élèves que les autres CPL2.

- Les CPL2 du niveau intégré travaillent plus que les autres avec les autres conseillers pédagogiques en langue seconde.

Le tableau qui suit indique le résultat des différences significatives selon le niveau. Le lecteur y trouvera:

- l'énoncé identifiant les personnes cibles précédé de son numéro,
- la moyenne générale obtenue par la tâche,
- la moyenne fournie par les CPL2 de l'élémentaire ainsi que l'écart-type,
- la moyenne fournie par les CPL2 du secondaire ainsi que l'écart-type,
- la moyenne fournie par les CPL2 du niveau intégré ainsi que l'écart-type,
- le seuil de probabilité (< .02).

TABLEAU 14 LES PERSONNES CIBLES SELON LE NIVEAU.

LES PERSONNES-CIBLES	MOYENNE GENERALE	ELEMENTAIRE	ECART-TYPE	SECONDAIRE	ECART-TYPE	DEUX NIVEAUX	ECART-TYPE	S. DE PROBABILITE.
SELON LE NIVEAU.								
600. Enseignants?	5.72	5.58	1.68	5.00	1.58	6.33	.83	.0100
601. Chefs de groupe ou de département?	3.05	1.48	1.26	4.23	1.34	4.11	1.82	.0000
602. Etudiants?	3.68	4.67	1.98	2.23	1.71	3.44	1.86	.0002
604. Parents?	1.93	2.12	.76	1.41	.79	2.03	.80	.0099
607. Autres conseillers pédagogiques en langue seconde?	3.17	2.90	.83	2.88	1.16	3.66	1.03	.0075

5.3.3 RESUME

- Les CPL2 de l'élémentaire travaillent en ordre de priorité avec les enseignants (21 à 30 jours/année) avec les élèves (11 à 20 jours/année) et avec les autres CP de la C.S., les principaux et les cadres de la C.S. (6 à 10 jours). Il est à remarquer qu'ils voient plus souvent les élèves que les autres CPL2.

- Les CPL2 du niveau secondaire ou du niveau intégré travaillent beaucoup avec les chefs de groupe et voient beaucoup moins les élèves.

- Les CPL2 du niveau intégré voient les enseignants plus souvent que les autres et ils rencontrent les autres CPL2 plus fréquemment.

5.4 Les enseignants rencontrés

Une question portait sur la proportion d'enseignants rencontrés par le CPL2 durant une année scolaire (question 609). La majorité des CPL2 (48 des répondants, soit 65% d'entre eux) disent rencontrer de 75% à 100% des enseignants qu'ils supervisent. La moyenne générale indique cependant que l'ensemble des CPL2 voit de 51% à 75% des enseignants.

TABLEAU 15

LES ENSEIGNANTS RENCONTRES

Enoncé:	0-25%	26-50%	51-75%	76-100%
609. Par rapport au nombre total de personnes enseignant les langues secondes dans votre commission scolaire, indiquez le pourcentage d'enseignants que vous avez rencontrés à l'aide de l'échelle qui suit:	7	5	13	48

Moyenne	3.39
Ecart-type	.98
Sans réponse	2

Il y a une différence importante entre les niveaux puisque les CPL2 travaillant au secondaire voient beaucoup moins d'enseignants que les autres (26 à 50% d'entre eux selon la moyenne). Il a déjà été constaté que même si les enseignants restent leurs cibles premières, ils les voient moins que les CPL2 d'autres niveaux.

MOYENNE DES REPONSES
PAR RAPPORT A L'ECHELLE UTILISEE SELON LE NIVEAU

Elémentaire:	3.41
Secondaire:	2.64
Intégré:	3.59
Seuil significatif:	.0159

CHAPITRE III

LA SATISFACTION

	Pages
1. Description du questionnaire	162
1.1 Sources	162
1.2 Regroupements	163
1.3 Choix de l'échelle	165
2. Description des résultats selon les regroupements	166
2.1 L'autonomie	166
2.2 Les relations avec la clientèle	168
2.3 La réalisation de soi	170
2.4 L'administration	170
2.5 Les tâches	173
2.5.1 Les énoncés concernant les clients	174
2.5.2 Les énoncés portant sur la fréquence des rencontres	175
2.5.3 Les énoncés ayant trait à la formulation de la tâche	176
2.6 La somme de travail	177
2.7 Le soutien technique	179
2.8 Le salaire	181
2.9 Les promotions	182
2.10 La sécurité d'emploi	183
2.11 RESUME	184
3. Différences selon diverses variables	185
3.1 Selon le niveau	186
3.2 Selon la langue de pratique professionnelle	191
3.3 RESUME	192
3.3.1 Selon le niveau	192
3.3.2 Selon la langue de pratique professionnelle	193

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
Tableau 16	Statisfaction face à l'autonomie.....	167
Tableau 17	Satisfaction face aux relations avec la clientèle.....	168
Tableau 18	Satisfaction face à la réalisation de soi.....	170
Tableau 19	Satisfaction face à l'administration.....	171
Tableau 20	Satisfaction face aux énoncés concernant les clients.....	174
Tableau 21	Satisfaction face aux énoncés portant sur la fréquence des rencontres.....	175
Tableau 22	Satisfaction face aux énoncés ayant trait à la formulation de la tâche...	176
Tableau 23	Satisfaction face à la somme de travail.....	176

		Pages
Tableau 24	Satisfaction face au soutien technique.....	179
Tableau 25	Satisfaction face au salaire... ...	182
Tableau 26	Satisfaction face à la sécurité d'emploi.....	183
Tableau 27	La satisfaction : différences significatives selon le niveau.....	190
Tableau 28	La satisfaction : différences significatives selon la langue.....	192

Un (1) des objectifs poursuivis dans cette recherche est de décrire et d'analyser la satisfaction au travail des CPL2.[1] Plus précisément, il s'agit de connaître dans quelle mesure les CPL2 sont satisfaits ou insatisfaits de différents éléments de leur situation de travail.

L'élaboration du questionnaire qui a servi à cette partie de la recherche a été précédée d'une pré-expérimentation. Celle-ci a permis de recueillir un aperçu des principaux éléments dont les CPL2 sont satisfaits ou insatisfaits. Cette première version du questionnaire a été administrée aux CPL2 présents aux différentes rencontres préliminaires à cette recherche.[2]

---

1. Objectifs, page 8
2. Introduction générale, page 16

1. Description du questionnaire.

1.1 Sources.

L'ensemble des questions ont été inspirées du Questionnaire portant sur la satisfaction au travail des enseignants (Q.S.T.E.)[3] de Foucher, 1974, consultant pour la présente recherche. Etant donné les objectifs de cette recherche et la situation de travail des CPL2, certains des recoupements du Q.S.T.E. ont été omis et un nouveau regroupement a été ajouté. Ainsi, même si la formulation des énoncés a été modifiée, la structure du questionnaire sur la satisfaction ressemble à celle du Q.S.T.E. Au total, le questionnaire sur la satisfaction comprend cinquante-deux (52) énoncés répartis en dix (10) regroupements. Leur utilisation est justifiée par une analyse des matrices d'intercorrélations.

---

3. Le Q.S.T.E. s'inspire de différents questionnaires portant sur la satisfaction au travail, d'entrevues préliminaires avec les enseignants et d'éléments théoriques. Il s'inspire, en autres, de la théorie d'Herzberg. L'élaboration de ce questionnaire a été faite à partir d'éléments définis à priori et qui ont été vérifiés à l'aide de l'analyse factorielle (rotations orthogonales "varimax") lors d'une pré-expérimentation et d'une expérimentation. Ces éléments se sont avérés très stables entre la pré-expérimentation et l'expérimentation.

1.2 Regroupements.

Les dix (10) regroupements, en ordre alphabétique, sont les suivants:

L'administration.

Les énoncés compris dans ce regroupement portent sur la collaboration, la compréhension et la considération dont les supérieurs immédiats font preuve à l'endroit du CPL2. (énoncés 420 - 424)

L'autonomie.

Ces énoncés traitent de la liberté personnelle du CPL2 face aux tâches qui lui sont confiées, face à la réalisation de projets et aux choix de programmes. (énoncés 425 - 427)

Les promotions.

Un (1) seul énoncé du Q.S.T.E. a été conservé pour mesurer la satisfaction face aux possibilités d'obtenir une promotion. (énoncé 428)

La réalisation de soi.

Ces énoncés ont trait au plaisir que retire le CPL2 de son travail, aux marques d'appréciation qu'il reçoit, aux possibilités qu'il a de connaître les attentes de sa clientèle et de voir les fruits de son travail. (énoncés 403 - 407)

Les relations avec la clientèle.

Ces énoncés concernent l'accueil, la collaboration et l'aide que les CPL2 reçoivent de leurs clients. (énoncés 408 - 412)

Le salaire.

En raison des objectifs de cette recherche, un (1) seul énoncé a été conçu en relation avec le salaire. Il porte sur la comparaison entre le salaire actuel d'un CPL2 et celui qu'il recevrait s'il avait poursuivi sa carrière d'enseignant. (énoncé 449)

La sécurité d'emploi.

Ce regroupement comprend des énoncés se rapportant aux recours du CPL2 en cas de congédiement et à la sécurité d'emploi. (énoncés 455 - 457)

La somme de travail.

Ces différents énoncés traitent de la somme de travail qu'exige le poste de CPL2 et à la satisfaction qu'il en retire. (énoncés 429 - 434, 446)

Le soutien technique.

Cette partie contient les énoncés qui traitent du temps mis à la disposition du CPL2, lors des journées pédagogiques, pour rencontrer les enseignants, de l'assistance que le CPL2 reçoit et de ses activités de perfectionnement. (énoncés 438 - 439, 441 - 445)

Les tâches.

Ces énoncés ont trait au travail du CPL2 auprès de ses clients: fréquence des rencontres, motivation, conscience professionnelle, précision de la tâche, objectifs. (énoncés 400 - 402, 413 - 418, 448 - 451, 440)

1.3 Choix de l'échelle.

L'échelle en dix (10) points utilisée pour ce questionnaire est de type Lykert. Elle va de "extrêmement insatisfait" [1] à "extrêmement satisfait" [8] en plus des catégories "indifférent" [9] et "pas de réponse" [0] .

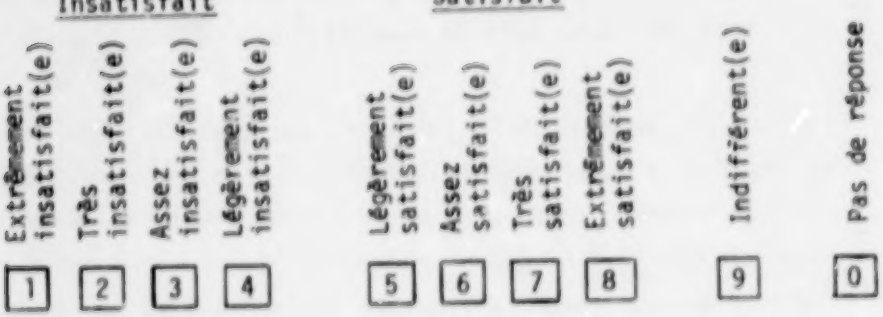

L'utilisation de cette échelle a démontré qu'il est possible d'obtenir des résultats fidèles permettant d'opérer des discriminations significatives.

2. Description des résultats selon les regroupements.

Les tableaux qui suivent décriront, pour chacun des regroupements, les résultats obtenus au questionnaire selon la satisfaction ou l'insatisfaction. Dans l'ordre, le lecteur y retrouvera:

- le contenu des énoncés, précédés de leur numéro et classés sous chacun des regroupements,
- le nombre de répondants ainsi que le pourcentage qu'ils représentent selon qu'ils sont satisfaits ou insatisfaits ou qu'ils ont répondu "indifférent" ou "pas de réponse",
- la moyenne générale[4] et l'écart-type.

2.1 L'autonomie.

Les trois (3) énoncés regroupés sous ce thème reçoivent une haute cote de satisfaction. Ils obtiennent des

---

4. La moyenne générale signifie ici la moyenne des réponses qu'a obtenue cet énoncé selon l'échelle suggérée dans le questionnaire. Ex.: si un énoncé obtient une moyenne générale de 6.21, cela veut dire qu'en général le CPL2 est assez satisfait à l'égard de cet énoncé: le point 6 dans l'échelle correspondant à "assez satisfait".

moyennes qui se situent parmi les cinq (5) plus élevées dans les résultats du questionnaire portant sur la satisfaction.

TABLEAU 16 SATISFACTION FACE A L'AUTONOMIE

L'AUTONOMIE. LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
426. De la liberté qui vous est laissée dans le choix des programmes, des méthodes, des expériences et du matériel pédagogique?	3 4.1%	70 95.9%	0	2	6.75	1.18
425. De la liberté que vous avez d'exercer votre tâche de CPL2 comme vous l'entendez?	10 13.3%	65 86.7%	0	0	6.45	1.77
427. De la liberté que vous avez d'imaginer et de réaliser des choses nouvelles en tant que CPL2?	8 10.7%	64 85.3%	0	3	6.40	1.60

Ces résultats peuvent s'expliquer de deux (2) façons. D'une part, ce sont des énoncés intrinsèques à la tâche et il est normal d'y retrouver un fort degré de satisfaction. D'autre part, les CPL2 doivent fréquemment déterminer eux-mêmes, au moment de leur engagement, le contenu de leurs tâches puisqu'il n'existe, très souvent, qu'une description large des tâches qu'ils auront à accomplir. Cependant, à la lecture du tableau 16, il ressort que plus de 13% des

CPL2 sont insatisfaits de certains aspects de leur travail qui ont trait à l'autonomie. Il est possible que la liberté laissée à certains CPL2, particulièrement en ce qui a trait à certaines tâches administratives, soit plus faible dans certaines commissions scolaires.

2.2 Les relations avec la clientèle.

Les CPL2 se disent très satisfaits des relations qu'ils ont avec leur clientèle, comme l'indique le tableau qui suit.

TABLEAU 17 SATISFACTION FACE AUX RELATIONS AVEC LA CLIENTELE.

LES RELATIONS AVEC LA CLIENTELE. LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
409. De l'aide, de la collaboration que vous recevez des ADP dans l'exercice de vos fonctions?	3 4. %	69 92. %	2	1	6.88	1.18
410. De l'aide, de la collaboration que vous recevez des autres CPL2 dans l'exercice de vos fonctions?	2 2.7%	66 88. %	0	7	6.66	1.14
408. De l'accueil et de la collaboration que vous réserve votre clientèle?	7 9.3%	68 90.7%	0	0	6.25	1.25
411. De l'aide, de la collaboration que vous recevez de la part des conseillers pédagogiques des autres matières?	6 8. %	64 83.3%	0	5	6.15	1.44
412. De la collaboration que vous recevez des parents dans l'exercice de vos fonctions?	8 10.7%	37 49.3	3	27	5.62	1.45

Les CPL2 sont très satisfaits des relations qu'ils ont avec les ADP et les autres CPL2. Les moyennes de ces énoncés (6.66 et 6.88) sont parmi les trois (3) plus élevées du questionnaire sur la satisfaction. Ils sont un peu moins satisfaits des relations qu'ils ont avec leur clientèle et les autres conseillers pédagogiques de leur commission scolaire (moyenne de 6.15 et de 6.25). Comme le questionnaire auxiliaire révèle que 73.3% de la population rejointe sont CPL2 dans la même commission scolaire où ils ont exercé leur dernier emploi, il est possible de croire que ce haut taux de satisfaction s'explique par le fait que les CPL2 travaillent auprès d'une clientèle qu'ils connaissaient déjà très bien.

Enfin, comparativement aux autres énoncés regroupés sous ce thème, les CPL2 sont beaucoup moins satisfaits des relations qu'ils ont avec les parents (moyenne de 5.62). Il est cependant important de noter que trente (30) répondants sur soixante-quinze (75) se sont abstenus de répondre à cette question: trois (3) CPL2 se sont dits "indifférents" et vingt-sept (27) n'ont pas répondu. Bien qu'il soit difficile d'expliquer de façon certaine ce haut taux d'abstention, il faut signaler que les CPL2 rencontrent peu souvent les parents[5] et qu'ils désirent peu les rencontrer[6]. Il est possible que ceci explique le haut taux d'abstention à cette question.

---

5. Voir la partie sur les personnes-cibles, chapitre II, page 147
6. Voir la partie sur les tâches non-désirées, chapitre II, page 107

2.3 La réalisation de soi.

Trois (3) des cinq (5) énoncés compris sous ce regroupement ont une cote de satisfaction relativement élevée. La moyenne de ces énoncés varie de 5.64 à 5.98. Les deux (2) autres énoncés obtiennent par ailleurs une moyenne moins élevée (énoncés 405 et 404) tel qu'indiqué dans le tableau qui suit.

TABLEAU 18 SATISFACTION FACE A LA REALISATION DE SOI.

LA REALISATION DE SOI. LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
407. De la "quantité" de plaisir que vous retirez de vos fonctions de CPL2?	9 12. %	66 88. %	0	0	5.98	1.49
406. Des marques d'appréciation que vous recevez de vos clients à l'égard de vos activités de CPL2?	12 16. %	62 82.7%	1	0	5.73	1.59
403. De l'utilisation que vous faites de vos différentes aptitudes sur le plan intellectuel et humain, dans vos fonctions de CPL2 en langue seconde?	13 17.3%	61 81.3%	0	1	5.64	1.63
404. Des possibilités que vous avez de voir les fruits de votre travail dans vos fonctions de CPL2?	17 22.7%	55 73.3%	0	3	5.43	1.66
405. De la possibilité que vous avez de bien cerner les attentes de vos clients en matière d'enseignement de la langue seconde?	20 26.7%	54 72. %	0	1	5.28	1.50

Il est possible que certains CPL2 soient moins bien préparés à ce mode de fonctionnement où il est parfois difficile de cerner les attentes de la clientèle et d'obtenir assez rapidement les résultats attendus. Si l'insatisfaction ressentie par plus de 20% des CPL2 est due à ce mode de fonctionnement,il serait intéressant que le ministère se penche sur ce problème. Il pourrait alors habiliter les CPL2 à créer de meilleurs instruments pour analyser les besoins propres à leur clientèle.

2.4 L'administration.

Même si ce regroupement contient des énoncés extrinsèques à la tâche du CPL2, la moyenne de satisfaction demeure relativement élevée. Le tableau qui suit permet de constater qu'elle varie de 5.13 à 6.01.

TABLEAU 19 SATISFACTION FACE A L'ADMINISTRATION.

L'ADMINISTRATION. LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
424. De la considération que les unités administratives de votre milieu de travail vous témoignent?	10 13.3%	64 85.3%	0	1	6.01	1.60
423. De l'utilisation que les unités administratives de votre milieu de travail font des suggestions et des idées que vous émettez?	14 18.7%	60 80. %	0	1	5.60	1.54

(suite)

L'ADMINISTRATION. LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
421. De la collaboration que les unités administratives de votre milieu de travail vous apportent dans l'exercice de vos fonctions?	18 24. %	57 76. %	0	0	5.58	1.91
420. De la compréhension dont les unités administratives de votre milieu de travail font preuve à l'égard des problèmes que vous rencontrez dans l'exercice de vos fonctions?	22 29.3%	53 70.7%	0	0	5.34	1.99
422. De la collaboration que les unités administratives de votre milieu de travail apportent aux enseignants pour la mise en place des nouvelles techniques et approches pédagogiques?	22 29.3%	53 70.7%	0	0	5.13	1.71

Il faut remarquer que trois (3) de ces énoncés (424, 423, 421) obtiennent une moyenne supérieure à 5.50[7]. Par ailleurs, vingt-deux (22) CPL2, soit 29.3% de la population rejointe, sont insatisfaits de la collaboration que les unités administratives apportent aux enseignants (énoncé 422) et de la compréhension dont ils font preuve à l'égard des problèmes rencontrés par les CPL2 (énoncé 420).

---

7. La moyenne de ces énoncés est plus élevée que celle obtenue lors d'une recherche portant sur la satisfaction au travail des enseignants du niveau collégial. (Foucher, Roland (1974) "La satisfaction au travail et les besoins reliés au travail des enseignants du niveau collégial québécois, secteur francophone" Rapport remis au Conseil Supérieur de l'Education.

Dans l'ensemble cependant, les CPL2 sont assez satisfaits de la considération et de la collaboration qu'ils reçoivent des unités administratives de leur milieu (énoncés 424 et 423). Ils sont également satisfaits de l'influence qu'ils peuvent exercer sur elles (énoncé 423).

Le degré élevé de satisfaction exprimé par les CPL2 face aux relations qu'ils ont avec les unités administratives est possiblement attribuable au fait que les CPL2 sont généralement très autonomes et aussi à leur statut au sein de la commission scolaire, c'est-à-dire ni cadre, ni enseignant: statut qui les rapproche peut-être des unités administratives.

2.5 Les tâches.

Le regroupement portant sur les tâches comprend quatorze (14) énoncés. Les moyennes obtenues varient de 4.59 à 5.98. Six (6) de ces énoncés ont une moyenne inférieure à 5.00. Il faut signaler que certains énoncés, compte tenu qu'il s'agit d'éléments intrinsèques à la tâche d'un CPL2, révèlent des taux de satisfaction assez faibles. Ce regroupement contient trois (3) types d'énoncés: ceux concernant les clients, ceux portant sur la fréquence des rencontres et ceux qui ayant trait à la formulation de la tâche.

2.5.1 Les énoncés concernant les clients.

TABLEAU 20 SATISFACTION FACE AUX ENONCES CONCERNANT LES CLIENTS.

LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
401. De l'intérêt manifesté par vos clients envers les activités que vous réalisez auprès d'eux?	11 14.7%	64 85. %	0	0	5.98	1.33
400. De la facilité avec laquelle les enseignants que vous rencontrez comprennent les méthodes d'enseignement, les programmes, le matériel que vous leur transmettez?	15 20. %	59 78.7%	0	1	5.51	1.19
416. De la conscience professionnelle dont les enseignants en langue seconde et les autres clients que vous êtes appelés à rencontrer font preuve dans leur travail?	17 22.7%	58 77.3%	0	0	5.41	1.61
417. De l'atmosphère de remise en question et de renouvellement qui existe chez les enseignants en langue seconde et chez les autres clients que vous êtes appelés à rencontrer?	18 24. %	53 70.7%	1	3	5.39	1.52
413. De la motivation manifestée par les élèves à l'égard de l'apprentissage de la langue seconde?	21 28. %	49 65.3%	0	5	5.31	1.90
402. De l'esprit d'initiative et de recherche que vos clients manifestent en matière d'enseignement des langues secondes?	25 33.3%	49 65.4%	0	1	4.91	1.69
418. Des efforts faits par les enseignants en langue seconde pour évaluer les objectifs, les méthodes pédagogiques et le matériel qu'ils utilisent?	27 36. %	46 61.3%	0	2	4.86	1.79

Les deux (2) derniers énoncés de ce premier sous-regroupement obtiennent une moyenne relativement faible: plus de 33% des CPL2 rejoints en sont insatisfaits. Ces éléments peuvent indiquer des voies de recherche auprès des enseignants en langue seconde en vue d'analyser leurs besoins en perfectionnement.

2.5.2 Les énoncés portant sur la fréquence des rencontres.

TABLEAU 21

SATISFACTION FACE AUX ENONCES PORTANT SUR LA FREQUENCE DES RENCONTRES.

LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
414. De la fréquence des réunions avec les chefs de groupe, avec les principaux?	26 34.6%	47 62.7%	0	2	4.98	1.94
415. De la fréquence des rencontres avec les enseignants?	32 42.7%	43 57.3%	0	0	4.88	1.95
440. Du temps qu'on vous accorde pour rencontrer les enseignants en dehors des journées pédagogiques?	29 38.7%	42 56. %	0	4	4.71	2.23

L'ensemble de ces énoncés qui ont trait à la fréquence des rencontres obtiennent une moyenne relativement faible. Plus du tiers des CPL2 se sont dits insatisfaits à l'égard de ces énoncés. Par ailleurs, l'énoncé 440 est l'un de ceux dont l'écart-type est le plus élevé (2.23) du questionnaire. Il est donc possible que certains CPL2 aient trouvé des solutions satisfaisantes à ce problème ou encore qu'ils soient placés dans des conditions plus favorables que d'autres. Pour améliorer la satisfaction à l'égard de cet aspect très important dans l'accomplissement de leur travail, il y aurait peut-être lieu d'organiser des rencontres entre les CPL2 afin qu'ils puissent imaginer des moyens efficaces pour rencontrer les enseignants ou pour examiner les solutions trouvées par certains d'entre eux.

2.5.3 Les énoncés ayant trait à la formulation de la tâche.

TABLEAU 22

SATISFACTION FACE AUX ENONCES AYANT TRAIT A LA FORMULATION DE LA TACHE.

LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
449. De la clarté des objectifs à atteindre dans l'enseignement de la langue seconde?	20 26.7%	55 73.3%	0	0	5.22	1.67
450. De la clarté avec laquelle le champ d'activités du CPL2 est délimité dans votre milieu de travail?	23 30.6%	50 66.7%	0	2	5.09	1.77
448. Du degré de précision des tâches qui vous sont confiées par votre commission scolaire?	24 32.0%	50 66.7%	0	1	5.01	1.81
451. Du degré d'homogénéité qui existe entre les tâches exercées par les CPL2?	29 38.6%	35 46.7%	2	9	4.59	1.97

Parmi ces quatre (4) énoncés qui portent sur la définition de la tâche, celui qui soulève le moins de satisfaction concerne le degré d'homogénéité entre les tâches exercées par les CPL2. Il pourrait donc être pertinent de réaliser une formulation de tâches plus homogène. Cependant, étant donné les différences causées par les clients (niveau, langue, région), il ne faudrait pas en arriver, à notre avis, à une définition standard, exhaustive, mais plutôt insister sur certaines caractéristiques jugées prioritaires en laissant place à des initiatives personnelles. Il convient de rappeler que plus de 25% des CPL2 rejoints se disent insatisfaits de chacun de ces quatre (4) énoncés portant sur la définition de leur tâche.

2.6 La somme de travail.

Ce sixième regroupement comporte sept (7) énoncés dont les moyennes varient de 4.79 à 5.54[8].

---

8. Le degré de satisfaction exprimé ici ressemble à celui obtenu chez les enseignants de niveau collégial, bien qu'en général, il soit légèrement supérieur. (Foucher, 1974)

TABLEAU 23 SATISFACTION FACE A LA SOMME DE TRAVAIL.

LA SOMME DE TRAVAIL. LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
446. De l'étendue du territoire que vous avez à couvrir dans l'exercice de vos fonctions?	19 25.3%	53 70.7%	1	2	5.54	1.95
431. Du rythme de travail que vous devez soutenir dans l'exercice de vos fonctions de CPL2	20 26.6%	53 70.7%	0	2	5.37	1.78
432. De la somme d'énergie physique et psychologique que vos fonctions de CPL2 vous demandent?	24 32. %	49 65.3%	1	1	5.30	1.86
429. De la somme de travail que vous occasionne votre charge de CPL2?	20 20.6%	50 66.7%	2	3	5.28	1.89
433. Du temps libre que vos fonctions de CPL2 vous laissent en dehors de vos heures régulières de travail?	22 29.3%	50 66.7%	2	1	5.11	1.88
434. De la facilité avec laquelle vous réussissez à oublier votre travail une fois rendu à la maison?	24 32. %	46 61.3%	2	3	5.02	1.94
430. Du temps que prennent les tâches administratives reliées à vos fonctions de CPL2: rapports, demande de matériel, dactylographie, etc...?	36 48. %	37 49.3%	0	2	4.79	1.76

Le lecteur notera que les énoncés 434 et 430 soulèvent le moins de satisfaction et que près de la moitié des répondants sont insatisfaits de l'énoncé 430. Bien qu'il pourrait être difficile de savoir si les CPL2 sont insatisfaits de trop exercer des tâches administratives ou de n'en pas exercer suffisamment, les entrevues de groupe permettent de

mieux comprendre la réponse donnée. En effet, les CPL2 estiment consacrer une trop grande partie de leur temps à ces tâches, au détriment des tâches d'animation pédagogique. Il reste cependant à déterminer si leurs perceptions sont attribuables à une aversion envers ces tâches, à un manque d'habileté à les accomplir ou à une surcharge véritable.

2.7 Le soutien technique.

La moyenne pour chacun des sept (7) énoncés compris sous ce thème varie de 4.42 à 5.63.

TABLEAU 24 SATISFACTION FACE AU SOUTIEN TECHNIQUE.

LE SOUTIEN TECHNIQUE. LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
442. De l'aide (financière ou autre) qui vous est offerte lorsque vous désirez participer à des activités de perfectionnement?	14 18.7%	57 76. %	1	3	5.63	1.83
441. Des possibilités que vous avez d'utiliser les journées pédagogiques pour rencontrer les enseignants, les chefs de groupe, etc...?	20 26.6%	53 70.7%	0	2	5.42	1.83
445. De la disponibilité sur le marché de matériel didactique destiné à l'enseignement de la langue seconde?	25 33.3%	47 62.7%	0	3	5.12	1.78
443. De l'efficacité des procédures que vous devez suivre pour obtenir du matériel didactique ou autre?	25 33.3%	47 62.7%	0	3	5.00	2.05
439. De l'assistance que vous recevez du ministère de l'Education du Québec dans l'exercice de vos fonctions?	27 36. %	45 60. %	0	3	4.97	1.67
438. De la facilité avec laquelle vous pouvez trouver des activités de perfectionnement correspondant à vos besoins?	31 41.3%	42 56. %	0	2	4.58	2.10
444. Du budget d'opération alloué à l'enseignement de la langue seconde dans votre milieu de travail?	33 44. %	36 48. %	0	6	4.42	2.08

Les CPL2 sont relativement satisfaits de l'aide financière qui leur est accordée lorsqu'ils désirent participer à des activités de perfectionnement (énoncé 442: moyenne de 5.63). Par contre, ils sont assez insatisfaits de la facilité avec laquelle ils peuvent trouver des activités de perfectionnement correspondant à leurs besoins (énoncé 438, moyenne de 4.58): plus de 70% des répondants sont insatisfaits à cet égard. L'écart-type est cependant assez élevé (2.10) et il est possible, que certains d'entre eux aient trouvé des solutions satisfaisantes ou encore qu'ils aient moins de besoins en perfectionnement que les autres.

Au sujet du perfectionnement, les CPL2 ont déploré, au cours des entrevues, le fait que leurs activités de perfectionnement ne soient pas créditées, ce qui, d'après eux, aurait une incidence sur leur crédibilité auprès des enseignants. C'est pourquoi, ils souhaitent qu'une université se charge d'établir un plan de formation spécialisée destiné aux conseillers pédagogiques.

Par ailleurs, les CPL2 sont moins satisfaits des énoncés 439 et 444, soit de l'asssitance reçue du MEQ et du budget alloué à l'enseignement des langues secondes. Sur ce dernier point, il pourrait être intéressant de consulter les CPL2 afin de connaître l'utilisation qu'ils feraient du budget consacré aux langues secondes dans leur milieu. Ces renseignements pourraient être utiles au ministère s'il avait à décider d'augmenter les crédits dévolus à l'enseignement des langues secondes.

En ce qui concerne l'énoncé (439) portant sur l'assistance reçue du MEQ, il est difficile, pour l'instant, d'identifier le type d'assistance qu'auraient aimé recevoir les CPL2 insatisfaits à cet égard. Il serait important que le ministère connaisse ce type d'assistance qu'il doit fournir aux CPL2.

2.8 Le salaire.

Un (1) seul énoncé porte sur ce thème. Le but de cet énoncé est de mesurer la satisfaction du CPL2 à l'égard de son salaire actuel comparativement à celui qu'il aurait reçu s'il avait continué d'exercer ces anciennes fonctions. La moyenne obtenue, qui est de 4.49, est relativement faible. D'ailleurs, 44% des répondants sont insatisfaits. Cependant, il est difficile d'évaluer ces résultats, car il est possible que les CPL2 aient répondu à cette question de deux (2) façons différentes:

- en donnant la seule perception de leur salaire actuel,
- en comparant leur salaire selon l'étalon proposé dans l'énoncé.

TABLEAU 25 SATISFACTION FACE AU SALAIRE.

LE SALAIRE. L'ENONCE	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
419. De votre salaire, comparativement à celui que vous recevriez si vous aviez continué à exercer vos anciennes fonctions?	33 44. %	40 53.3%	0	2	4.49	2.04

2.9 Les promotions.

Le seul énoncé portant sur les promotions est le suivant:

- Enoncé 428. Des possibilités que vous avez personnellement d'obtenir une promotion une fois votre mandat de CPL2 terminé.

Il existe des perceptions très différentes à l'égard de cet énoncé. En effet, 33% des répondants sont satisfaits et 33% sont insatisfaits. Par ailleurs, 12% sont indifférents à cet égard et plus 21% se sont abstenus de répondre à cette question[9].

9. Le nombre d'abstention et de non-réponse est également élevé chez les enseignants du niveau collégial. (Foucher 1974)

Le problème des promotions et des plans de carrière n'est pas propre aux CPL2. Certains veulent revenir au poste d'enseignant par contre pour d'autres, le poste de CPL2 constitue un tremplin dans leur plan de carrière pour l'obtention d'un poste administratif.

2.10 La sécurité d'emploi.

Les trois (3) énoncés regroupés sous ce thème ont une moyenne variant de 2.98 à 3.55, c'est-à-dire les plus faibles du questionnaire. Plus de 50% des répondants sont insatisfaits à chacun des énoncés.

TABLEAU 26 SATISFACTION FACE A LA SECURITE D'EMPLOI

LA SECURITE D'EMPLOI. LISTE DES ENONCES	INSATISFACTION	SATISFACTION	INDIFFERENT	PAS DE REPONSE	MOYENNE	ECART-TYPE
437. De l'assurance que vous avez de ne pas être congédié arbitrairement?	43 57.3%	26 34.7%	0	6	3.55	2.39
435. Des recours dont vous disposez en cas de congédiement?	43 57.3%	16 21.3%	2	14	3.06	1.99
436. De la sécurité d'emploi dont vous bénéficiez comme CPL2?	54 72.%	17 22.7%	1	3	2.98	2.09

Les moyennes obtenues sont nettement inférieures à celles retrouvées par Foucher (1974) à des énoncés identiques auprès des enseignants du niveau collégial. Il s'agirait donc d'un problème certain pour les CPL2: la durée limitée du plan DEL, l'absence de protection syndicale expliqueraient possiblement les moyennes de ces énoncés.

Quant à l'écart-type de 2.39 de l'énoncé 437, il peut s'interpréter de deux (2) façons: d'une part, une insécurité personnelle est peut-être ressentie plus fortement chez certains CPL2 et d'autre part, il existe probablement des différences dans le milieu.

2.11 RESUME.

Les CPL2 se sont montrés généralement satisfaits:

- de l'autonomie qui leur est laissée dans leur travail,
- de la possibilité qu'ils ont de se réaliser eux-mêmes,
- des relations qu'ils ont avec les unités administratives,
- de l'ensemble des tâches inhérentes au travail d'un CPL2,
- de la somme de travail exigée,
- des relations qu'ils ont avec leur clientèle.

Par ailleurs, les CPL2 se sont montrés généralement insatisfaits:

- de la sécurité d'emploi qu'ils ont,
- des possibilités de promotion qui leur sont offertes,
- de leur salaire,
- du soutien technique qu'ils reçoivent dans l'exercice de leur fonction.

3. Différences selon diverses variables.

Deux (2) variables indépendantes ont retenu l'attention de l'équipe de recherche:

- le(s) niveau(x) où oeuvre le CPL2: élémentaire, secondaire, intégré,
- la(les) langue(s) de pratique professionnelle: français langue seconde, anglais langue seconde, anglais et français langues secondes.

Ces variables proviennent du questionnaire auxiliaire. Leur sélection par l'équipe de recherche procède des raisons suivantes.

D'une part, diverses recherches sur la satisfaction au travail des enseignants révèlent qu'en milieu scolaire des caractéristiques comme le niveau d'enseignement et les disciplines enseignées sont des variables relativement importantes

pour mesurer les différences de satisfaction au travail. D'autre part, lors de la pré-expérimentation, certaines différences sont ressorties entre les CPL2 selon ces mêmes variables.

Le traitement utilisé consiste en une analyse de variance simple[10]. Pour l'économie du texte, seules les différences jugées très significatives[11] seront relevées.

3.1 Selon le niveau.

Le degré de satisfaction varie selon que le répondant oeuvre à l'élémentaire ou au secondaire ou au niveau intégré.

A la lecture du tableau 27, il ressort que sur les dix (10) énoncés montrant des différences très significatives:

- les CPL2 du secondaire sont à dix (10) reprises les moins satisfaits,
- les CPL2 de l'élémentaire sont à huit (8) reprises les plus satisfaits et deux (2) fois, intermédiaires entre les deux (2) autres groupes.

---

10. Test statistique portant sur les différences de moyennes.
11. Les différences classées comme très significatives sont celles qui ont un seuil de probabilité au-dessous de .02.

Ainsi:

- les CPL2 de l'élémentaire sont généralement plus satisfaits que les CPL2 du secondaire ou du niveau intégré (élémentaire et secondaire),

- les CPL2 du secondaire sont généralement plus insatisfaits que les CPL2 de l'élémentaire et du niveau intégré.

Les CPL2 de l'élémentaire sont beaucoup plus satisfaits que les autres spécialement en ce qui concerne:

- la facilité avec laquelle les enseignants rencontrés comprennent les méthodes d'enseignement, les programmes, le matériel qui leur sont transmis (énoncé 400),

- la motivation manifestée par les élèves à l'égard de l'apprentissage de la langue seconde[12] (énoncé 413),

12. Sur les cinquante-six (56) énoncés, l'analyse révèle que les CPL2 du secondaire ont coté plus bas que les autres à quarante (40) énoncés. Ces différences ne sont cependant pas toutes significatives.

- les efforts faits par les enseignants en langue seconde pour évaluer les objectifs, les méthodes pédagogiques et le matériel qu'ils utilisent (énoncé 418),

- l'assistance reçue du ministère de l'Education du Québec dans l'exercice de leurs fonctions(énoncé 439),

- le budget d'opération alloué à l'enseignement de la langue seconde dans leur milieu de travail (énoncé 444).

A ces trois (3) derniers énoncés (418 - 439 - 444), seuls les CPL2 de l'élémentaire sont satisfaits.

Il faut remarquer que sur ces cinq (5) énoncés, trois (3) ont trait aux tâches alors que deux (2) portent sur le soutien technique.

Il semble donc qu'il y ait certaines différences importantes en ce qui concerne le milieu de travail des CPL2 de l'élémentaire et qu'ils y répondent de façon différente.

Quant aux CPL2 du secondaire, les principales sources d'insatisfaction portent sur:

- les recours dont ils disposent en cas de congédiement (énoncé 435),

- les possibilités qu'ils ont personnellement d'obtenir une promotion une fois leur mandat de CPL2 terminé (énoncé 428).

Cependant, sur ces deux (2) points, ils sont beaucoup plus satisfaits que ceux de l'élémentaire et du niveau intégré (élémentaire et secondaire).

L'ensemble des résultats de cette analyse apparaît au tableau 21. Dans l'ordre des colonnes, le lecteur y trouvera:

- l'énoncé précédé de son numéro,
- la moyenne générale obtenue,
- la moyenne chez les CPL2 de l'élémentaire suivie de l'écart-type,
- la moyenne chez les CPL2 du secondaire suivie de l'écart-type,
- la moyenne chez les CPL2 du niveau intégré suivie de l'écart-type,
- le seuil de probabilité ($<.02$).

LA SATISFACTION

TABLEAU 27 DIFFERENCES SIGNIFICATIVES SELON LE NIVEAU.

LISTE DES ENONCES	MOYENNE GENERALE	ELEMENTAIRE	ECART-TYPE	SECONDAIRE	ECART-TYPE	DEUX NIVEAUX	ECART-TYPE	N. DE PROBABILITE
400. De la facilité avec laquelle les enseignants que vous rencontrez comprennent les méthodes d'enseignement, les programmes, le matériel que vous leur transmettez?	5.51	6.09	1.10	4.87	1.02	5.22	1.12	.0007
401. De l'intérêt manifesté par vos clients envers les activités que vous réalisez auprès d'eux?	5.98	6.41	1.08	5.17	1.62	6.00	1.17	.0068
412. De la collaboration que vous recevez des parents dans l'exercice de vos fonctions?	5.62	5.78	1.08	4.00	1.41	6.95	1.50	.0093
413. De la motivation manifestée par les élèves à l'égard de l'apprentissage de la langue seconde?	5.31	6.41	1.37	3.13	1.72	5.34	1.38	.0000
417. De l'atmosphère de remise en question et de renouvellement qui existe chez les enseignants en langue seconde et chez les autres clients que vous êtes appelés à rencontrer?	5.39	5.79	1.17	4.06	1.27	5.70	1.61	.0004
418. Des efforts faits par les enseignants en langue seconde pour évaluer les objectifs, les méthodes pédagogiques et le matériel qu'ils utilisent?	4.86	5.56	1.54	3.37	1.50	4.96	1.74	.0002
428. Des possibilités que vous avez personnellement d'obtenir une promotion une fois votre mandat du CPLZ terminé?	4.18	4.80	2.09	2.09	1.44	4.73	1.91	.0007
435. Des recours dont vous disposez en cas de congédiement?	3.06	3.12	1.87	1.66	.77	3.77	2.22	.0104
439. De l'assistance que vous recevez du ministère de l'Education du Québec dans l'exercice de vos fonctions?	4.97	5.58	1.15	4.00	1.75	4.88	1.86	.0078
444. Du budget d'opération alloué à l'enseignement de la langue seconde dans votre milieu de travail?	4.42	5.46	1.95	3.50	2.00	3.84	1.84	.0016

3.2 Selon la langue de pratique professionnelle.

Il existe des différences significatives à trois (3) énoncés seulement. Le tableau28 , qui décrit ces résultats, révèle que:

- les CPL2 en anglais sont les plus insatisfaits des efforts faits par les enseignants pour évaluer les objectifs, les méthodes pédagogiques et le matériel qu'ils utilisent (énoncé 418),

- les CPL2 dans les deux (2) langues (français et anglais) se disent plus satisfaits des possibilités de promotion qui leur sont offertes (énoncé 428) bien qu'un écart-type très élevé montre que cet avis n'est pas partagé par tous,

- les CPL2 en français sont nettement plus insatisfaits que les autres au sujet de la disponibilité sur le marché de matériel didactique destiné à l'enseignement de la langue seconde (énoncé 445).

Ce dernier énoncé révèle une différence importante. Il serait intéressant que le MEQ se penche, s'il ne l'a pas déjà fait, sur l'évaluation du matériel disponible en ce domaine et qu'il y établisse une politique propre au développement du matériel d'enseignement en ce domaine.

Le tableau qui suit résume les résultats de cette analyse.

TABLEAU 28

LA SATISFACTION

DIFFERENCES SIGNIFICATIVES SELON LA LANGUE.

LISTE DES ÉNONCÉS	MOYENNE GÉNÉRALE	ANGLAIT. LANGUE 2	ECART-TYPE	FRANCAIS LANGUE 2	ECART-TYPE	DEUX LANGUES	ECART-TYPE	S. DE PROBABILITÉ.
418. Des efforts faits par les enseignants en langue seconde pour évaluer les objectifs, les méthodes pédagogiques et le matériel qu'ils utilisent?	4.86	4.45	1.87	5.31	1.53	5.90	1.30	.0267
428. Des possibilités que vous avez personnellement d'obtenir une promotion une fois votre mandat de CPL2 terminé?	4.18	3.50	2.08	4.84	1.67	5.85	2.34	.0125
435. De la disponibilité sur le marché de matériel didactique destiné à l'enseignement de la langue seconde?	5.12	5.06	1.68	4.43	1.93	6.36	1.43	.0187

3.3 RESUME.

3.3.1 Selon le niveau:

- Les CPL2 au secondaire sont nettement plus insatisfaits que ceux de l'élémentaire et

du niveau intégré.

- Des dix (10) énoncés où l'on retrouve des différences significatives:
  - . cinq (5) portent sur les tâches,
  - . deux (2) sur le soutien technique,
  - . un (1) sur la sécurité d'emploi,
  - . un (1) sur les promotions.

- Les CPL2 travaillant à l'élémentaire sont généralement plus satisfaits que les autres.

3.3.2 Selon la langue de pratique professionnelle.

- Il ressort qu'il y a moins de différences quant à la satisfaction selon la langue de pratique professionnelle. A cet égard, c'est le niveau qui est le plus déterminant.

- Trois (3) énoncés sur cinquante-deux (52) montrent des différences significatives:

  - . seuls les CPL2 travaillant dans les deux (2) langues sont satisfaits de leurs possibilités de promotion,
  - . seuls les CPL2 en français sont insatisfaits de la disponibilité sur le marché de matériel didactique.

CHAPITRE IV

LES BESOINS EN PERFECTIONNEMENT

Pages

1. Description du questionnaire..... 204

2. Analyse des résultats à l'aide des regroupements effectués..... 205

2.1 Analyse factorielle..... 206

2.1.1 Expert-conseiller en langue seconde..... 209

2.1.2 Agent de changement (recherche, intervention)..... 210

2.1.3 Aide pédagogique..... 212

2.1.4 "Chargé de tâches administratives"..... 213

2.2 RESUME 214

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
Tableau 29	Perfectionnement comme expert-conseiller en L 2.....	209
Tableau 30	Perfectionnement comme agent de changement....	211
Tableau 31	Perfectionnement comme aide pédagogique.....	213
Tableau 32	Perfectionnement comme "chargé de tâches administratives".....	214

Dans l'application du plan DEL, on a confié au conseiller pédagogique la mission d'encadrer l'enseignement des langues secondes dans les commissions scolaires.[1] Il n'est pas étonnant alors que le CPL2 apparaisse comme un spécialiste de l'enseignement des langues secondes, d'où la nécessité pour lui, de posséder certaines habiletés lui permettant d'assumer pleinement son rôle de personne-ressource dans le milieu.

Bien que certaines recherches ont déjà fait ressortir les besoins et les désirs en perfectionnement de différents agents de l'éducation[2], il n'existe pas, à la connaissance de l'équipe de recherche, de travaux systématiques portant spécifiquement sur les CPL2 et qui aient été publiés.

---

1. Bulletin officiel du ministère de l'Education, supplément numéro 21, avril 1973, page 6.

2. Voir en autres:
Beaucage, Michèle. Inventaire des besoins en perfectionnement des principaux d'écoles à l'élémentaire des commis-

(suite page suivante)

Par ailleurs, si les rencontres préalables à la cueillette définitive des données ont permis de dresser une liste assez exhaustive des tâches exercées par les CPL2, elles ont aussi fourni un éventail de désirs et de besoins en perfectionnement reliés à ces tâches.

Ce chapitre a pour but de décrire les résultats de la partie du questionnaire qui porte sur les perceptions que les conseillers pédagogiques en langue seconde ont de leurs besoins en perfectionnement. Cette description tient compte:

- de variables qui ont pu influencer les choix effectués par les CPL2,
- des moyens qui sont déjà prévus pour faciliter aux CPL2 l'accès à différents modes de perfectionnement[3].

---

2. Suite

missions scolaires. E.N.A.P., Québec, 1975.

Bransi, Marcel. Analyse des besoins en perfectionnement des principaux-adjoints des écoles secondaires de la province de Québec. E.N.A.P., Québec, 1974.

Emond, Paul. Priorités de perfectionnement à l'intention des principaux d'écoles secondaires de plus de 600 élèves. E.N.A.P., Québec, 1974.

Gagnon, Jean. Inventaires des besoins en perfectionnement des conseillers pédagogiques des commissions scolaires élémentaires, secondaires, et intégrées de la province. E.N.A.P., Québec, 1975.

3. Circulaire DGEES, Adm. 75 - 88.

(suite page suivante)

Enfin, il faut signaler que "perfectionnement" fait ici référence à des activités, à des stages directement reliés aux tâches exercées et visant à approfondir certaines connaissances et à améliorer certaines habiletés utilisées dans le travail.

---

2. Suite

Pelchat, Jacqueline. L'évaluation des besoins des A.D.P. dans le cadre d'un programme de formation en cours d'emploi. (1ère étape). M.E.Q., Québec 1974.

Roland, Françoise. Inventaire en besoins de perfectionnement des Directeurs des services de l'enseignement des commissions scolaires élémentaires, secondaires, régionales et intégrées de la province de Québec. E.N.A.P., Québec, 1975.

1. Description du questionnaire

Un questionnaire fermé a été utilisé pour mesurer les besoins en perfectionnement. Ce questionnaire regroupe vingt-six (26) énoncés exprimant chacun un champ possible de perfectionnement. Si une grande partie des ces énoncés provient des désirs manifestés par les CPL2 lors des rencontres préliminaires, d'autres ont été tirés de plans de perfectionnement destinés aux CPL2. L'ensemble de ces énoncés a été revu en fonction de la liste des tâches effectivement exercées par les CPL2.

Selon l'échelle, les répondants sont appelés à donner l'importance qu'ils accordent à chacun des champs de perfectionnement proposés. L'échelle va de "pas important" à "extrêmement important" et comprend cinq (5) points.

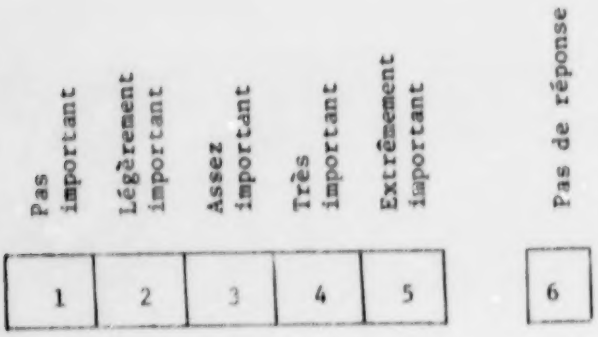

2. Analyse des résultats à l'aide des regroupements effectués

Aucun des vingt-cinq (25) énoncés touchant le perfectionnement n'a été rejeté par l'ensemble des répondants.

Les écarts-types sont relativement faibles pour la majorité des énoncés. En conséquence, les désirs en perfectionnement des CPL2 sont assez homogènes.

Douze (12) énoncés[4] ont obtenu une moyenne supérieure à 4.00, ce qui équivaut, dans l'échelle proposée, à la case "très important".

Dix (10) énoncés ont obtenu une moyenne variant de 3.50 à 4.00, équivalant à "assez important". Trois (3) autres énoncés, dont la moyenne se situe entre 3.00 et 3.50, sont aussi classés comme "assez important".

Avant de décrire plus en détail les résultats de cette partie de la recherche, il convient de noter qu'il est normal de retrouver des moyennes élevées avec un tel type d'instrument. De plus, la plupart des énoncés ont été tirés des entrevues préliminaires à la recherche. Cependant, en dépit des moyennes très élevées, le manque de discrimination entre les divers "champs de perfectionnement" pourrait indiquer un manque réel de préparation des CPL2 à l'exercice de leurs fonctions. Cette hypothèse se fonde sur les désirs exprimés par les CPL2 relativement à leurs tâches et sur l'absence d'un modèle intégrateur

4. Voir annexe H, page 250.

de leurs activités sur lequel se serait appuyé un plan de formation et de perfectionnement. Enfin, cette multiplicité de besoins rejoint le fait déjà constaté que les CPL2 exercent de nombreuses tâches de nature différente.

2.1 Analyse factorielle

Afin de faciliter la compréhension des besoins en perfectionnement, une analyse factorielle, avec solutions orthogonales "varimax", a été effectuée. Cette analyse a permis de dégager quinze (15) facteurs qui expliquent le pourcentage de la variance. Compte tenu du nombre d'énoncés contenus dans le questionnaire, le nombre des facteurs trouvés apparaît à première vue beaucoup trop élevé. Il convient aussi de mentionner que certains de facteurs dégagés comportent trois (3) ou quatre (4) énoncés, mais que la plupart n'en contiennent qu'un (1) ou deux (2). Certains de ces facteurs semblent donc faibles. Ces constations entraînent les remarques suivantes.

D'une part, le questionnaire comporte des énoncés relativement hétéroclites et, en ce sens, le nombre de facteurs trouvés est susceptible de refléter la réalité des besoins en perfectionnement qui seraient diversifiés. Donc, les champs définis par un (1) seul énoncé n'auraient pas été couverts de façon suffisamment détaillée. D'autre part, il faut signaler que cette recherche est une étude exploratoire. En ce sens, même s'il se peut que le nombre de

sujets ayant répondu au questionnaire soit trop faible pour assurer la validité des résultats obtenus par l'analyse factorielle, il est possible d'utiliser ces résultats pour élaborer des hypothèses relativement à des champs connexes de perfectionnement. C'est pourquoi, malgré les limites de cette analyse, les résultats sont présentés selon leur regroupement factoriel.

Suite aux entrevues et à l'analyse de tâches réalisées dans cette recherche [5], ces facteurs ont cependant été regroupés sous quatre (4) fonctions qui semblent constituer des dimensions importantes du poste de CPL2. Ces fonctions ne découlent cependant que d'une analyse logique des tâches du CPL2, et non pas de regroupements statistiques. Le manque de temps, le nombre restreint de sujets et le caractère exploratoire de cette partie de la recherche ont amené l'équipe de recherche à ne pas valider ces regroupements à l'aide de techniques statistiques, comme une analyse de "cluster" ou une analyse factorielle avec rotations obliques.

Ces quatre (4) fonctions sont:

- Expert-conseiller en langue seconde:

  Ce sont les champs de perfectionnement reliés directement à l'enseignement des langues secondes,

---

5. Voir chapitre II.

tant dans le contenu et que dans la pédagogie.

- Agent de changement (recherche, intervention):

  Ce sont les champs de perfectionnement reliés à la création d'outils nouveaux, à l'organisation et à l'implantation du changement dans le domaine des langues secondes.

- Aide pédagogique:

  Ce sont les champs de perfectionnement reliés à des contenus pédagogiques, sans référence spécifique à l'enseignement des langues secondes.

- "Chargé de tâches administratives":

  Ce sont les champs de perfectionnement reliés à l'exécution de tâches administratives.

Chacune de ces quatre (4) fonctions regroupe un certain nombre de facteurs dont le contenu est assimilable, au moins sur le plan logique, à celui de la fonction décrite. Le nombre de facteurs varie suivant la fonction.

La description qui sera faite insistera surtout sur les énoncés qui ont reçu les moyennes les plus fortes et les moyennes le plus faibles à chacune des fonctions.

Cette description permettra aussi de dégager quelle est fonction considérée comme prioritaire sur le plan du perfectionnement.

2.1.1 Expert-conseiller en langue seconde.

Sous ce titre, les six (6) énoncés de perfectionnement, regroupés en quatre (4) facteurs seront décrits. Ce sont des champs de perfectionnement reliés plus directement à l'enseignement des langues secondes.

TABLEAU 29 PERFECTIONNEMENT COMME EXPERT-CONSEILLER EN L 2

FACTEURS	ENONCES		MOYENNE	ECART-TYPE
6	518	La didactique des langues secondes	4.21	.96
	519	La psychologie de l'apprentissage d'une langue seconde chez l'enfant et l'adolescent	4.25	.84
9	524	L'analyse des besoins de formation	3.81	1.00
	525	Les programmes d'enseignement des langues par immersion	4.24	1.30
13	513	La créativité dans l'enseignement des langues secondes	4.44	.82
14	502	Les troubles d'apprentissage de la langue seconde	4.28	.78

Cinq (5) des six (6) énoncés ont une moyenne variant de 4.21 à 4.44; un (1) seul énoncé a une moyenne inférieure à 4.00, comme l'indique le tableau précédent. L'écart-type variant de .78 à 1.30 indique une certaine homogénéité des réponses.

Il s'agit donc ici de la fonction par rapport à laquelle les CPL2 estiment avoir les plus grands besoins en perfectionnement. Il est possible que ces besoins soient attribuables au manque de formation préalable des CPL2 dans le domaine de l'enseignement des langues secondes. La question 121 du questionnaire auxiliaire (annexe B , page 235) révèle que près de 50% des répondants n'ont pas de diplôme en enseignement des langues secondes. La mise sur pied de tels programmes d'étude est d'ailleurs très récente.

Le tableau général des résultats du questionnaire sur ces besoins en perfectionnement (annexe G , page 248) indique que les quatre (4) plus fortes moyennes (énoncés 513, 502, 519, 525) se retrouvent dans ce champ de perfectionnement.

2.1.2 Agent de changement (recherche, intervention)

Onze (11) énoncés de perfectionnement sont regroupés ici en cinq (5) facteurs. Comme indiqué précédemment, il s'agit de champs de perfectionnement

plus directement reliés à la création d'outils nouveaux, à l'organisation et à l'implantation du changement dans le domaine des langues secondes.

TABLEAU 30 PERFECTIONNEMENT COMME AGENT DE CHANGEMENT

FACTEURS		ENONCES	MOYENNE	ECART-TYPE
1	522	L'organisation et la planification rationnelles du travail	4.18	.88
	523	Les stratégies d'intervention et d'implantation du changement	4.10	.95
	517	La rédaction de guides pédagogiques	3.89	1.00
	514	L'élaboration de programmes d'enseignement	4.00	.95
4	503	Les techniques d'analyse du curriculum	3.66	1.18
	508	La conduite et l'évaluation d'une recherche pédagogique	4.12	.83
	520	La méthodologie d'évaluation de programmes d'enseignement	4.04	.90
8	504	Les techniques d'animation de groupe	4.20	.82
11	500	Les techniques d'observation au magnétoscope et les différentes grilles d'observation des relations maître-élèves	3.90	1.43
3	512	L'initiation à la relation d'aide (counseling)	3.89	1.09
	511	La sensibilisation aux relations humaines	4.20	.85

Sept (7) de ces énoncés ont une moyenne variant de 4.00 à 4.20. L'écart-type variant de .82 à .95, indique une assez grande homogénéité chez les répondants. Les autres énoncés obtiennent une moyenne variant de 3.66 à 3.90 avec un écart-type un peu plus élevé qui varie de 1.00 à 1.45.

Ces sept (7) besoins en perfectionnement (énoncés 522, 523, 514, 508, 520, 504, 511) qui se rattachent à la fonction "agent de changement" sont jugés "très importants" par les CPL2. Il convient de signaler que ces champs de perfectionnement sont susceptibles de se rattacher aux deux (2) autres fonctions suivantes: celle d'expert-conseiller en langue seconde et celle d'aide pédagogique.

2.1.3 Aide pédagogique

Seront décrits ici, six (6) énoncés de perfectionnement regroupés en quatre (4) facteurs

TABLEAU 31 PERFECTIONNEMENT COMME AIDE PEDAGOGIQUE

FACTEURS	ENONCES		MOYENNE	ECART-TYPE
5	510	L'élaboration de leçons modèle	3.53	1.01
7	515	La formation d'objectifs péda-pédagogiques	4.22	.93
	516	L'élaboration d'instruments de mesure et d'évaluation	4.06	1.00
12	509	L'individualisation de l'enseignement	4.04	.95
10	521	L'évaluation des programmes actuels	4.06	.99
	507	L'initiation du matériel audio-visuel	3.76	.94

Quatre (4) des six (6) énoncés ont une moyenne de 4.00 à 4.20 et les deux (2) autres ont une moyenne de 3.53 et de 3.76. Ces besoins sont donc jugés comme "très important ". L'écart-type de .93 à 1.01 indique une certaine homogénéité des réponses.

2.1.4 "Chargé de tâches administratives".

Un (1) seul facteur contenant deux (2) énoncés de perfectionnement se retrouve sous ce titre.

TABLEAU 32 PERFECTIONNEMENT COMME "CHARGE DE TACHES ADMINISTRATIVES".

FACTEURS	ENONCES	MOYENNE	ECART-TYPE
2	505 L'administration scolaire, répartition budgétaire, etc.	2.80	1.21
	506 L'organisation scolaire	3.05	1.05

Ces deux (2) énoncés sont ceux qui ont obtenu les moyennes les plus basses. Ainsi, la majorité des répondants n'indique pas d'intérêt marqué pour un perfectionnement dans ces secteurs.

Il faut noter que le facteur 2 comprend un (1) énoncé dont le contenu diverge des autres. Il s'agit de "l'aspect socio-culturel de l'enseignement des langues secondes" dont la moyenne est de 3.90.

2.2 RESUME.

Les champs de perfectionnement privilégiés par les CPL2 touchent surtout la fonction d'expert-conseiller en langue seconde. Il s'agit moins dans ce cas de connaissances

à transmettre aux personnes avec qui les CPL2 travaillent que de connaissances qu'ils doivent posséder pour agir dans le domaine des langues secondes.

Comme il a déjà été mentionné, ce sont des éléments qui ne font pas partie du bagage de connaissances acquis par la majorité des CPL2.

Par ailleurs, plusieurs énoncés ont une moyenne élevée. Reliée au fait que les CPL2 désirent davantage exercer des tâches portant sur leur développement et au fait qu'il n'existe pas de formation spécifique à l'exercice de leurs tâches, cette observation met en lumière la nécessité de mieux structurer le perfectionnement des CPL2.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette dernière partie de la recherche comprend des observations, des suggestions et des recommandations face aux conseillers pédagogiques en langue seconde. Chacune de ces données est reliée à une (ou des) partie(s) de la recherche: soit la population des conseillers pédagogiques, les tâches exercées et les tâches désirées, la satisfaction au travail et les besoins en perfectionnement. L'ordre dans lequel elles sont rapportées correspond à une stratégie possible de développement de l'opération CPL2.

1. Modèle des tâches à exercer

Au moment où cette recherche a été amorcée, il n'existait pas de modèle des tâches exercées par les CPL2. Si un tel modèle existait, il n'a pas été porté à la connaissance des membres de l'équipe qui ont travaillé à cette recherche.

Le peu d'homogénéité des tâches exercées par les CPL2, l'intérêt d'avoir certaines stratégies communes d'intervention,

l'importance de développer un programme de formation et de perfectionnement des CPL2 amènent l'équipe de recherche à faire cette première recommandation:

QUE SOIT DÉTERMINÉ, DANS UN PREMIER TEMPS, LES TÂCHES APPARTENANT A CHACUNE DES CASES DU MODÈLE D'ACTIVITÉS DÉVELOPPÉ DANS CETTE RECHERCHE, S'IL EN EXISTE. DANS UN DEUXIEME TEMPS, QUE SOIT VÉRIFIÉ EMPIRIQUEMENT CE MODÈLE AUPRÈS DE DIVERS GROUPES DE CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES.

L'extension de cette recherche aupre: d'autres conseillers pédagogiques se fonde sur l'hypothèse que les problèmes mentionnés par les CPL2 sont aussi partagés par des conseillers pédagogiques d'autres matières.

Ce modèle est le suivant[1]: il comporte dix (10) groupes d'activités: planifie, organise, dirige (supervise, sélectionne) conseille, fait des recherches et du développement, exécute, fait de la coordination externe, informe, contrôle et remplit des activités de développement personnel. Chacun de ces groupes d'activités peut comporter des activités reliées à quatre (4) fonctions: aide pédagogique, expert en langue seconde , agent de changement et chargé de tâches administratives. En conséquence, le modèle comporte quarante (40) regroupements possibles d'activités qui sont plus ou moins indépendants les uns des autres.

---

1. Regroupements des activités selon des fonctions du CPL2 tableau 12 , page 133.

2. Homogénéité des tâches des CPL2

L'équipe de recherche recommande: QUE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES CPL2 FORMULENT UNE LISTE DES TÂCHES À PRIVILÉGIER PAR LES CPL2 APRÈS UNE ANALYSE PLUS EXTENSIVE DES BESOINS DU MILIEU. ÉTANT DONNÉ LES BESOINS PARTICULIERS DE CHACUN DES MILIEUX, LA PERSONNALITÉ DE CHACUN DES CPL2 ET LES SITUATIONS DIVERSES DANS LESQUELLES ILS SONT PLACÉS, IL FAUDRAIT QUE CETTE FORMULATION DE TÂCHES À PRIVILÉGIER LAISSE UNE MARGE DE JEU POUR L'INITIATIVE PERSONNELLE ET LES PARTICULARITES LOCALES.

Cette recommandation se fonde sur les observations suivantes dégagées dans cette recherche:

- les CPL2 rejoints sont insatisfaits du degré d'homogénéité des tâches qu'ils exercent,
- il n'a pas été possible de dégager de "profils" de réponses aux tâches exercées, en partie à cause de la diversité des tâches accomplies par les CPL2,
- il existe une certaine homogénéité face aux tâches que les CPL2 désirent exercer,
- il existe des particularités locales face à leurs tâches.

Le modèle mentionné plus haut pourrait servir de grille de travail pour élaborer une liste de tâches à privilégier. Les résultats trouvés dans cette recherche face aux tâches les plus exercées et les moins exercées, face aux tâches désirées et non

désirées pourraient également être utilisées. Dans l'ensemble, les CPL2 exercent et veulent exercer des activités de conseiller et de recherche . Ils veulent cependant exercer moins de tâches administratives qui ne comportent que l'aspect "contrôle".

3. Organisation de la formation et du perfectionnement

L'équipe de recherche recommande: QUE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ÉTABLISSE, EN COLLABORATION AVEC UNE UNIVERSITÉ, UN PROGRAMME DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES CPL2 QUI PUISSE LEUR ÊTRE CRÉDITÉ. CES COURS POURRAIENT ÊTRE UN PROGRAMME DE DEUXIEME CYCLE EN PÉDAGOGIE. L'ÉLABORATION DE CE PROGRAMME POURRAÎT ÊTRE FAIT EN FONCTION DU MODÈLE DE TÂCHES MENTIONNÉ PLUS HAUT. AINSI, IL POURRAÎT COMPORTER DES GROUPES D'ACTIVITÉS DE FORMATION OU DE PERFECTIONNEMENT RELIÉS A CHACUNE DES FONCTIONS. EN CE SENS, IL POURRAIT COMPORTER UNE PARTIE PROPRE AUX CPL2 (EXPERT EN LANGUES SECONDES) ET UNE PARTIE COMMUNE À L'ENSEMBLE DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES.

Cette recommandation se fonde sur les observations suivantes:

- les CPL2 souhaitent obtenir des activités de perfectionnement qui puissent leur être créditées,
- il n'existe pas au Québec, à la connaissance de l'équipe de recherche, de programme de formation des CP. La multiplication récente de ces postes, leur établissement sur une base qui semble souvent plus que temporaire et les besoins exprimés par ceux qui les occupent pourraient justifier la mise sur pied d'un tel programme.

les CPL2 ont exprimé plusieurs besoins en perfectionnement et veulent passer plus de temps, à se perfectionner dans le cadre de leurs activités professionnelles. L'expression de ces besoins est en partie reliée au fait qu'ils n'ont pas reçu de formation "formelle" pour exercer leurs fonctions actuelles. À titre d'hypothèse, il est possible que cette situation soit le lot des autres conseillers pédagogiques.

Les programmes de formation des "superviseurs" scolaires diffusés aux Etats-Unis, certains cours déjà offerts dans les universités québécoises et certaines suggestions de programmes déjà faites au Québec[2] pourraient être utilisées pour formuler ce nouveau programme.

4. Plan de carrière

Les CPL2 perçoivent leur poste actuel comme une étape dans un plan de carrière. Ils sont par contre très insatisfaits de leur sécurité d'emploi.

L'équipe de recherche suggère qu'une réflexion plus systématique soit amorcée par le ministère de l'Education, les commissions scolaires et les conseillers pédagogiques sur le problème des plans de carrière et de la sécurité d'emploi.

---

2. Dussault, Gilles. Programme de maîtrise en éducation pour la formation de conseillers en enseignement. Institut national de la recherche scientifique, 1973.

5. Recrutement des CPL2

Cette partie comporte diverses observations face au recrutement des CPL2.

5.1 Le développement d'un modèle des tâches à exercer par les CPL2 et la détermination de tâches à privilégier pourraient faciliter l'établissement d'un profil d'exigences pour le poste de CPL2 qui soit davantage standardisé. Cette suggestion se fonde sur l'observation suivante: les diplômes détenus par les CPL2 varient beaucoup.

5.2 Dans l'ensemble, les CPL2 se sont montrés satisfaits de l'accueil qu'ils reçoivent de leur clientèle. Cette satisfaction semble reliée au fait que les CPL2 ont déjà travaillé , du moins dans une bonne partie des cas, dans le même milieu de travail.
A qualifications égales (formation, aptitudes, attitudes), il pourrait être préférable d'embaucher des candidats qui viennent du même milieu de travail.

5.3 Il existe une proportion relativement faible de CPL2 qui sont de sexe féminin. Il apparaîtrait intéressant déterminer pourquoi la proportion de femmes exerçant cette fonction est faible.

6. Besoins spécifiques en perfectionnement

Cette partie comporte diverses suggestions face à des activités de perfectionnement qui pourraient être offertes aux CPL2:

6.1 Les principaux besoins en perfectionnement dégagés dans cette recherche[3] pourraient servir, au moins à court terme, à offrir des activités de perfectionnement aux CPL2.

6.2 La suggestion qui suit est tirée de la partie de la recherche qui porte sur la satisfaction au travail des CPL2 et pourrait aider à solutionner, dans l'immédiat, des problèmes rencontrés par les CPL2.

. Organiser une ou des sessions de travail où les CPL2 pourraient, de façon systématique, établir des stratégies d'interventions:

1er exemple: habiliter les CPL2 à utiliser des méthodes d'analyse des besoins de leur clientèle,

2ième exemple: imaginer de nouveaux besoins à utiliser pour rencontrer les enseignants hors des journées pédagogiques.

---

3. "Les douze (12) besoins privilégiés en perfectionnement" Tableau H page 250.

7. Recherche et développement

Cette partie comprend des suggestions diverses:

7.1 Les CPL2 se sont montrés légèrement satisfaits face à certains comportements des enseignants en langue seconde (voir partie sur la satisfaction au travail, relations avec la clientèle). Il pourrait être utile d'étudier les comportements des enseignants reliés à ces aspects.

7.2 Les CPL2 en français se sont montrés nettement plus insatisfaits que les autres CPL2 de la disponibilité sur le marché de matériel didactique destiné à l'enseignement de la langue seconde.

L'équipe de recherche suggère que le ministère de l'Education, les commissions scolaires et les CPL2 entreprennent des actions permettant d'améliorer cette situation.

7.3 Les CPL2 de l'élémentaire disent vouloir moins élaborer de matériel didactique: cette tâche occupe actuellement une bonne partie de leur temps.

L'équipe de recherche formule la suggestion suivante face à cette situation: élaborer au MEQ une banque centralisée de matériel didactique en langue seconde.

ANNEXES

ANNEXE "A"

CONVENTION

ENTRE: La Commission des Ecoles Catholiques de Québec, ci-après appelée "la Commission".

ET: L'Ecole nationale d'administration publique, ci-après appelée "l'ENAP".

Les parties conviennent ce qui suit:

1) "La Commission" retient les services de "l'ENAP" pour réaliser, au cours de l'année scolaire 1975-1976, le projet de recherche et d'expérimentation intitulé: "Analyse des activités des conseillers pédagogiques en anglais langue seconde et en français langue seconde".

2) "La Commission" fournira les services d'un chercheur qui travaillera avec la direction de la recherche de "l'ENAP" sur ce projet et elle en défrayera le traitement, les bénéfices marginaux et les frais de voyage.

3) "La Commission" s'engage à verser à "l'ENAP" pour la réalisation de ce projet un montant de $30,140.00 payable en trois (3) versements dont le premier de $10,000.00 à la date de la signature du contrat, le second de $10,000.00 à la mi-projet et le solde de $10,140.00 sur présentation du rapport final.

4) "l'ENAP" s'engage à réaliser le projet de recherche et d'expérimentation ci-dessus mentionné selon les lignes directrices indiquées dans la proposition de recherche préparée par monsieur François Poulin, directeur de la recherche de "l'ENAP", en date du 23 octobre 1975.

5) "l'ENAP" désignera un directeur du projet qui s'adjoindra une équipe appropriée d'experts et de chercheurs.

En foi de quoi les parties ont signé à Québec

ce 12e jour de Janvier 1976

La Commission des Ecoles Catholiques de Québec

par: Fernand Paradis

L'Ecole nationale d'administration publique

par:

Signé en trois (3) exemplaires

A N N E X E "B"

TABLEAU B — LES REPONSES DU QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE.

QUESTIONS.		NOMBRE DE REPONDANTS	% DE REPONDANTS
100. Quel est votre âge?	1- 25 ans et moins	1	1.3%
	2- 26 - 30 ans	19	25.3%
	3- 31 - 35 ans	23	30.7%
	4- 36 - 40 ans	14	18.7%
	5- 41 - 45 ans	6	8. %
	6- 46 - 50 ans	4	5.3%
	7- 51 - 55 ans	4	5.3%
	8- 56 ans et plus	4	5.3%
101. Quel est votre sexe?	1- Masculin	49	65.3%
	2- Féminin	26	34.7%
102. Quelle est votre langue maternelle?	1- Français	57	76. %
	2- Anglais	15	20. %
	3- Autre	3	4. %
103. Etes-vous conseiller pédagogique:	1- En anglais langue seconde?	48	64. %
	2- En français langue seconde?	16	21.3%
	3- Dans les deux langues?	11	14.7%
104. Etes-vous conseiller pédagogique:	1- Au niveau élémentaire?	31	41.3%
	2- Au niveau secondaire?	17	22.7%
	3- aux deux niveaux?	27	36. %

LES REPONSES DU QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE (suite)

QUESTIONS	NOMBRE DE REPONDANTS	% DE REPONDANTS
105. Etes-vous embauché comme conseiller pédagogique en langue seconde:		
1- à temps plein: 100% de votre temps?	55	73.3%
2- à temps partiel: 76% à 99% de votre temps?	1	1.3%
3- " " 50% à 75% de votre temps?	12	16. %
4- " " 26% à 49% de votre temps?	3	4. %
5- " " 25% et moins de votre temps?	4	5.3%
106. Si vous êtes embauché à temps partiel comme conseiller pédagogique en langue seconde, quel autre poste occupez-vous?		
1- Enseignant	10	50%
2- Chef de groupe	0	0
3- Conseiller pédagogique dans une autre matière	7	35%
4- Agent de développement pédagogique	1	5%
5- Autre	2	10%
SANS REPONSE:	55	
107. Exercez-vous vos fonctions de conseiller pédagogique en langue seconde dans:		
1- une commission scolaire?	58	77.3%
2- deux commissions scolaires?	5	6.7%
3- trois commissions scolaires?	8	10.7%
4- quatre commissions scolaires et plus?	4	5.3%

LES REPONSES DU QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE (suite)

QUESTIONS	NOMBRE DE REPONDANTS	% DE REPONDANTS
108. Depuis combien d'années occupez- vous un poste de conseiller pédagogique en langue seconde?		
1- un (1) an ou moins;	24	32. %
2- deux (2) ans;	19	25.3%
3- trois (3) ans;	21	28. %
4- plus de trois (3) ans.	11	14.7%
109. Quel est le titre du poste que vous occupez dans votre commission scolaire?		
1- conseiller pédagogique en langue seconde;	69	92. %
2- animateur en langue seconde;	2	2.7%
3- coordonnateur en langue seconde;	2	2.7%
4- autre.	2	2.7%
110. Votre dernier emploi avant celui de conseiller pédagogique en langue seconde se trouvait-il dans la même commission scolaire que celle où vous oeuvrez actuellement?		
1- Oui	55	73.3%
2- Non	20	26.7%
111. Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu parmi les suivants (s'il y a lieu)?		
1- brevet supérieur, brevet complémentaire, brevet B ou brevet C;	5	6.7%
2- brevet en pédagogie (brevet A);	26	34.7%
3- baccalauréat spécialisé en enseignement;	24	32. %
4- maîtrise ou doctorat en éducation;	15	20. %
5- autre brevet d'enseignement;	4	5.3%
6- aucun diplôme complété en pédagogie.	1	1.3%

LES REPONSES DU QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE (suite)

QUESTIONS	NOMBRE DE REPONDANTS	% DE REPONDANTS
112. Est-ce que dans l'enseignement des langues secondes, vous avez:		
1- complété un baccalauréat spécialisé?	27	36. %
2- complété une maîtrise?	6	8. %
3- complété un doctorat?	0	0
4- pas complété de spécialité dans ce domaine?	32	42.7%
SANS REPONSE:	10	
113. Est-ce que dans le domaine de l'enseignement des langues secondes vous avez:		
1- suivi des cours d'appoint en plus de poursuivre l'obtention d'un titre académique?	43	57.3%
2- suivi des cours d'appoint seulement?	23	30.7%
SANS REPONSE:	9	
114. Est-ce que dans le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique vous avez:		
1- complété un baccalauréat spécialisé (licence)?	22	29.3%
2- complété une maîtrise?	11	14.7%
3- complété un doctorat?	0	0
4- pas complété de spécialité dans aucun de ces domaines?	41	54.7%
SANS REPONSE:	1	
115. Dans quelle langue avez-vous surtout complété vos études élémentaires?		
1- français	59	78.7%
2- anglais	15	20. %
3- autre	1	1.3%

LES REPONSES DU QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE (suite)

QUESTIONS	NOMBRE DE REPONDANTS	% DE REPONDANTS
116. Dans quelle langue avez-vous surtout complété vos études secondaires?		
1- français	49	65.3%
2- anglais	25	33.3%
3- autre	1	1.3%
117. Dans quelle langue avez-vous surtout complété vos études supérieures (collégiales et universitaires)?		
1- français	39	52. %
2- anglais	35	46.7%
3- autre	0	0
SANS REPONSE:	1	
118. Comment évalueriez-vous votre expression et votre compréhension orales en français?		
1- excellentes	56	74.7%
2- très bonnes	18	24. %
3- bonnes	1	1.3%
119. Comment évalueriez-vous votre expression et votre compréhension orales en anglais?		
1- excellentes	43	57.3%
2- très bonnes	26	34.7%
3- bonnes	6	8. %
120. Etes-vous né(e): 1- au Québec?	54	72. %
2- dans une autre province canadienne?	10	13.3%
3- dans un pays autre que le Canada?	11	14.7%

LES REPONSES DU QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE (suite)

QUESTIONS	NOMBRE DE REPONDANTS	% DE REPONDANTS
121. Avant celui de conseiller pédagogique en langue seconde, quel a été votre dernier emploi?		
1- enseignant spécialiste en français langue maternelle;	4	5.3%
2- enseignant spécialiste en français langue seconde;	5	6.7%
3- enseignant spécialiste en anglais langue maternelle;	1	1.3%
4- enseignant spécialiste en anglais langue seconde;	36	48. %
5- chef de groupe ou de département en langue;	19	25.3%
6- chef de groupe dans une autre matière;	0	0
7- conseiller pédagogique dans une autre matière;	2	2.7%
8- autre poste;	8	10.7%
9- poste en dehors du domaine de l'enseignement;	0	0
122. Comme prochaine étape dans votre plan de carrière, aimeriez-vous:		
1- enseigner?	16	21.3%
2- exercer des fonctions administratives (directeur d'école ou autre)?	41	54.7%
3- devenir animateur ou conseiller pédagogique dans une autre matière?	6	8. %
4- quitter le domaine de l'enseignement?	6	8. %
SANS REPONSE:	6	
123. Dans quelle région administrative se situe la ou les commission(s) scolaire(s) dans laquelle (lesquelles) vous exercez vos fonctions?		
1- 01	6	8. %
2- 02	2	2.7%
3- 03	11	14.7%
4- 04	6	8. %
5- 05	3	4. %
6- 06	35	46.7%
7- 07	5	6.7%
8- 08	4	5.3%
9- 09	3	4. %

ANNEXE "C"

Limites du questionnaire auxiliaire.

Tel qu'il a été indiqué à la page 33, certains renseignements n'ont pu être recueillis à l'intérieur du questionnaire auxiliaire. Mise à part certaines raisons précises qui seront reprises plus bas, il faut signaler deux (2) raisons qui valent pour l'ensemble des éléments qui suivent: ou bien le renseignement est trop difficile à mesurer ou bien il ne fournit qu'une information partielle. Ces renseignements portent sur:

1) Le nombre d'écoles, le nombre d'enseignants:

Ces questions auraient permis de connaître le nombre d'écoles qu'un CPL2 doit couvrir et le nombre d'enseignants qu'il doit rencontrer.

La question sur le nombre d'écoles à couvrir a été exclue, puisqu'il est apparu à l'analyse de la question que celui-ci n'est pas en relation directe avec le nombre d'enseignants ou d'étudiants. Ainsi, cela ne pouvait pas être un indicatif certain de la somme de travail que doit accomplir un CPL2: on pourrait postuler que cinq (5) petites écoles exigent la même somme de travail qu'une (1) seule grande école.

Quant au nombre d'enseignants à rencontrer, il a semblé que ce renseignement n'a qu'une signification très relative. En effet, la somme de travail exigée diffère selon que le CPL2 s'adresse à des spécialistes ou à des généralistes et selon la répartition géographique de ces enseignants.

2) La grandeur et le caractère du territoire:

Ces renseignements auraient porté sur la grandeur physique du territoire à couvrir par le CPL2 et sur le caractère urbain ou rural de ce territoire.

D'une part, il est difficile d'obtenir des données précises sur l'étendue du territoire à couvrir par chaque CPL2. D'autre part, même s'il était possible de l'obtenir, cette donnée demeure très relative: la densité de population y est souvent très variable.

N'est pas non plus significatif, le renseignement portant sur le caractère urbain ou rural du territoire à couvrir par le CPL2: certains CPL2 travaillant dans plusieurs commissions scolaires, doivent oeuvrer dans les deux (2) milieux. A cela, il faut ajouter la difficulté d'en arriver à une définition acceptable par tous des termes "rural" et "urbain".

3) Les études actuelles du CPL2:

Certains répondants ont signalé l'absence d'une question relative aux études que pourraient poursuivre des CPL2 en fonction.

Comme ces études peuvent se situer à différents niveaux et dans une infinité de secteurs, il était impossible d'en dresser une liste exhaustive.

ANNEXE "D"

TABLEAU D

LA (LES) LANGUE(S) D'ETUDES DES CPL2

ETUDES ELEMENTAIRES EN FRANCAIS

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français	19		
Anglais	14	5	
Autre			

ETUDES ELEMENTAIRES EN ANGLAIS

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français		3	
Anglais		6	
Autre			

ETUDES ELEMENTAIRES DANS UNE AUTRE LANGUE

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français			
Anglais			
Autre			

CONSEILLER PEDAGOGIQUE EN FRANCAIS LANGUE SECONDE

ETUDES ELEMENTAIRES EN FRANCAIS

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français	10		
Anglais	1	1	
Autre			

ETUDES ELEMENTAIRES EN ANGLAIS

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français		3	
Anglais		1	
Autre			

ETUDES ELEMENTAIRES DANS UNE AUTRE LANGUE

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français			
Anglais			
Autre			

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DANS LES DEUX LANGUES SECONDES

ETUDES ELEMENTAIRES EN FRANCAIS

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français	2		
Anglais	2	4	
Autre			

ETUDES ELEMENTAIRES EN ANGLAIS

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français	1	1	
Anglais			
Autre			

ETUDES ELEMENTAIRES DANS UNE AUTRE LANGUE

Etudes collégiales et universitaires \ Etudes secondaires	Français	Anglais	Autre
Français			
Anglais			1
Autre			

ANNEXE "E"

TABLEAU E — LES TACHES EXERCEES PAR LE CPL2

LISTE DES TACHES	FREQUENCE EN JOURS PAR ANNEE							MOYENNE	ECART-TYPE
	0	1-5	6-10	11-20	21-30	31-50	51-+		
200. Participe à la planification, à l'organisation d'une expérimentation pédagogique (projets spéciaux, etc...) au niveau de la commission scolaire ou d'une école. (choix de groupes, des enseignants, etc...)	5	13	14	19	8	8	7	3.86	1.70
201. Participe à la planification, à l'organisation des activités de perfectionnement (invite les personnes-ressources, réserve les locaux, etc...) à l'intention des enseignants, des chefs de groupe ou des chefs de département.	5	32	18	14	3	1	2	2.85	1.25
202. Participe à la planification et à l'organisation "d'échanges linguistiques" (voyages, rencontres, etc....).	11	31	17	12	2	2	0	2.58	1.16
203. Participe à des "échanges linguistiques" (voyages, rencontres, etc...).	28	25	13	6	1	0	0	2.00	1.01
204. Explique aux enseignants l'utilisation pédagogique des appareils audio-visuels (conseil, stimulation, etc...).	13	32	16	6	6	0	2	2.57	1.33
205. Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.	10	13	10	12	12	10	7	3.82	1.90
206. Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	22	14	13	8	8	4	5	2.97	1.88
207. Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe, etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	8	26	13	15	7	2	4	3.12	1.56
208. Explique aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques.	0	11	14	18	14	9	9	4.30	1.56
209. Organise, à l'intention des enseignants, des chefs de groupe, etc... des "études" de nouvelles méthodes, de nouveaux programmes (ateliers, visites dans d'autres commissions scolaires, classes-types, etc...).	9	22	21	11	6	2	3	3.01	1.47
210. Effectue des études (sous forme d'entrevues, de questionnaires, d'observation dans les classes, etc...) en vue de recueillir des renseignements sur la situation vécue par les enseignants dans l'application de programmes, de méthodes d'enseignement (motivation des élèves et des enseignants, utilisation du matériel, formation des maîtres, etc...).	10	21	21	12	4	2	3	2.95	1.46
211. Effectue des contrôles (rapports des enseignants, visites, etc...) en vue de savoir si la façon d'enseigner les programmes, d'utiliser les méthodes correspond aux objectifs à atteindre.	15	15	18	10	4	7	5	3.18	1.81

LES TACHES EXERCEES PAR LE CPL2 (suite)

LISTE DES TACHES	FRÉQUENCE EN JOURS PAR ANNEE							MOYENNE	ECART-TYPE
	0	1-5	6-10	11-20	21-30	31-50	51-+		
212. Evalue les résultats apportés (apprentissage, satisfaction des élèves et des enseignants, etc...) par les méthodes et les programmes dans l'enseignement de la langue seconde.	5	25	27	7	5	3	3	3.04	1.40
213. Analyse les problèmes des enseignants face à l'enseignement de la langue seconde.	5	15	26	11	8	4	6	3.50	1.60
214. Elabore seul des tests de rendement.	39	8	13	6	3	3	2	2.23	1.64
215. Elabore en collaboration (enseignants, chefs de groupe , etc...) des tests de rendement.	16	27	18	6	7	0	1	2.53	1.29
216. Aide à organiser un centre de documentation sur l'enseignement de la langue seconde et sur les instruments d'évaluation des apprentissages.	22	37	3	7	4	1	0	2.14	1.19
217. Fait un inventaire des besoins en perfectionnement des enseignants, des chefs de groupe en langue seconde.	13	44	11	5	1	1	0	2.20	.94
218. Prépare les programmes, assiste aux réunions des unités administratives de la commission scolaire relatives à la langue seconde	4	32	19	9	6	1	3	2.94	1.37
219. Etablit un inventaire du matériel pédagogique disponible dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).	8	47	12	3	3	0	1	2.32	1.02
220. Sélectionne les candidats au poste d'enseignant en langue seconde.	43	19	7	3	1	0	1	1.70	1.10
221. Collabore à la sélection des candidats au poste d'enseignant en langue seconde.	27	29	11	5	1	0	1	2.02	1.12
222. Evalue les enseignants en langue seconde en poste, en vue d'un rapport (verbal ou écrit) aux unités administratives.	52	16	3	1	0	1	1	1.48	1.05
223. Aide à déterminer les tâches et les horaires des enseignants en langue seconde.	35	27	8	2	2	0	0	1.77	.94
224. Collabore à la préparation du budget pour le secteur des langues secondes (matériel, documentation, etc...).	33	30	7	4	0	0	0	1.75	.84
225. Prépare des rapports d'activités destinés aux unités administratives de la commission scolaire (rapport annuel, rapport de rencontres).	11	33	21	7	3	0	0	2.44	.99
226. Effectue des démarches en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire (rencontre les fournisseurs, les maisons d'édition, etc..	14	36	18	6	0	0	1	2.28	1.00

LES TACHES EXERCEES PAR LE CPL2 (suite)

LISTE DES TACHES	FREQUENCE EN JOURS PAR ANNEE							MOYENNE	ECART-TYPE
	0	1-5	6-10	11-20	21-30	31-50	51-+		
227. Prépare les commandes en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde.	36	25	7	4	0	0	2	1.85	1.21
228. Voit à l'administration et à la compilation d'examens.	33	24	7	8	3	0	0	1.98	1.15
229. Collabore à la préparation des descriptions de projets à caractère pédagogique.	7	35	22	7	3	1	0	2.56	1.01
230. Collabore à la préparation et présente aux unités administratives des projets à caractère pédagogique où un budget spécial est nécessaire.	16	39	10	5	4	1	0	2.26	1.11
231. Approuve les examens préparés par les enseignants.	38	26	7	3	0	0	0	1.66	.81
232. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les programmes.	3	33	19	11	5	2	1	2.89	1.22
233. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux outils d'évaluation.	5	45	12	8	3	0	1	2.50	1.06
234. Fournit aux parents des renseignements sur les programmes.	27	38	6	2	0	0	1	1.83	.93
235. Fait parvenir aux enseignants, aux chefs de groupe, aux principaux des documents venant du MEQ ou des ADP.	3	51	9	5	4	2	1	2.54	1.17
236. Transmet au MEQ des renseignements sur la situation pédagogique de son milieu.	39	26	6	2	0	0	0	1.60	.75
237. Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques, telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).	16	37	15	3	3	0	1	2.25	1.10
238. Rencontre les autres conseillers pédagogiques de sa(ses) commission(s) scolaire(s) en vue de réunions multidisciplinaires.	6	17	20	19	10	1	2	3.28	1.35
239. Rencontre les ADP soit individuellement, soit lors de réunions régionales ou provinciales.	1	24	29	20	0	1	0	2.96	.87
240. Rencontre les autres CPL2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.	3	26	28	17	1	0	0	2.82	.87
241. Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPL2: colloques, stages.	3	21	30	18	3	0	0	2.96	.92

LES TACHES EXERCEES PAR LE CPL2 (suite)

LISTE DES TACHES	FREQUENCE EN JOURS PAR ANNEE							MOYENNE	ECART-TYPE
	0	1-5	6-10	11-20	21-30	31-50	51-+		
242. Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.	14	43	10	5	2	0	0	2.16	.90
243. Se documente personnellement (lecture, conférence, etc...) sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues, etc...	2	12	25	18	11	2	5	3.66	1.40
244. Effectue, seul ou en collaboration, le classement des élèves dans les différents rythmes: allégé, régulier, enrichi.	46	16	5	5	1	1	0	1.67	1.09
245. Administre, seul ou en collaboration, les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.	48	15	5	5	1	0	0	1.59	.97
246. Préside, à la demande de sa commission scolaire ou d'autres instances de la commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	47	19	2	5	0	1	0	1.58	.99
247. Participe, comme animateur, à la demande de sa commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	50	16	4	4	0	0	1	1.56	1.04
248. Participe à la planification générale au niveau de la commission scolaire.	30	25	11	3	4	2	0	2.09	1.27
249. Traduit des documents.	34	29	4	5	0	1	0	1.78	.98
250. Travaille à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (bandes de chant, supplément de lecture, etc...).	8	11	22	16	9	5	3	3.45	1.53
251. Supervise des activités parascolaires entre élèves francophones et anglophones.	33	23	11	4	4	0	0	1.97	1.13
252. Rencontre les directions d'écoles et les parents des "élèves-problèmes" pour essayer de solutionner leurs problèmes: orientation de l'élève, soin à lui apporter, etc..	56	12	5	0	1	0	0	1.35	.73
253. Prépare, donne, supervise des cours en langue seconde à l'intention des enseignants de sa(ses) commission(s) scolaire(s).	53	15	1	2	1	1	1	1.51	1.13
254. Aide les enseignants, les chefs de groupe, etc... à organiser des ateliers pour les journées pédagogiques.	16	28	21	7	2	0	0	2.33	1.01
255. Organise, supervise le système de probation des enseignants en langue seconde (renouvellement des permis d'enseignement).	60	11	1	0	2	0	0	1.28	.75
256. Aide, conseille les enseignants sur la planification et la répartition de leurs cours à l'intérieur de l'horaire.	21	25	19	3	5	1	1	2.37	1.31

ANNEXE "F"

TABLEAU F — RELATION ENTRE LES TACHES EXERCEES ET DESIREES.

LISTE DES TACHES	EXERCEE		DESIREE		DIFFERENCE
	Moyenne générale	Rang	Moyenne générale	Rang	
300. Participe à la planification, à l'organisation d'une expérimentation pédagogique (projets spéciaux, etc...) au niveau de la commission scolaire ou d'une école (choix de groupes, des enseignants, etc...).	3.36	2	7.02	10	8
301. Participe à la planification, à l'organisation des activités de perfectionnement (invite les personnes-ressources, réserve les locaux, etc...) à l'intention des enseignants, des chefs de groupe ou des chefs de département.	2.85	17	6.65	21	4
302. Participe à la planification et à l'organisation "d'échanges linguistiques" (voyages, rencontres, etc...).	2.58	20	5.95	30	10
303. Participe à des "échanges linguistiques" (voyages, rencontres, etc...).	2.00	41	5.27	42	1
304. Explique aux enseignants l'utilisation pédagogique des appareils audio-visuels (conseil, stimulation, etc...).	2.57	21	5.32	39	18
305. Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.	3.82	3	7.06	7	4
306. Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	2.97	15	3.79	51	36
307. Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe, etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.	3.12	8	7.02	11	3
308. Explique aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques.	4.30	1	7.14	3	2
309. Organise, à l'intention des enseignants, des chefs de groupe, etc... des "études" de nouvelles méthodes, de nouveaux programmes (ateliers, visites dans d'autres commissions scolaires, classes-types, etc...).	3.01	12	6.80	18	6
310. Effectue des études (sous forme d'entrevues, de questionnaires, d'observation dans les classes, etc...) en vue de recueillir des renseignements sur la situation vécue par les enseignants dans l'application de programmes, de méthodes d'enseignement (motivation des élèves et des enseignants, utilisation du matériel, formation des maîtres, etc...).	2.95	11	6.78	19	8
311. Effectue des contrôles (rapports des enseignants, visites, etc...) en vue de savoir si la façon d'enseigner les programmes, d'utiliser les méthodes correspond aux objectifs à atteindre.	3.18	7	6.23	27	20

RELATION ENTRE LES TACHES EXERCEES ET DESIREES. (suite)

LISTE DES TACHES	EXERCEE		DESIREE		DIFFERENCE
	Moyenne générale	Rang	Moyenne générale	Rang	
312. Evalue les résultats apportés (apprentissage, satisfaction des élèves et des enseignants, etc...) par les méthodes et les programmes dans l'enseignement de la langue seconde.	3.04	10	6.97	13	3
313. Analyse les problèmes des enseignants face à l'enseignement de la langue seconde.	3.50	9	7.11	5	4
314. Elabore seul des tests de rendement.	2.23	34	3.35	54	20
315. Elabore en collaboration (enseignants, chefs de groupes, etc...) des tests de rendement.	2.53	24	6.59	22	2
316. Aide à organiser un centre de documentation sur l'enseignement de la langue seconde et sur les instruments d'évaluation des apprentissages.	2.14	36	6.17	28	8
317. Fait un inventaire des besoins en perfectionnement des enseignants, des chefs de groupe en langue seconde.	2.20	33	6.54	23	10
318. Prépare les programmes, assiste aux réunions des unités administratives de la commission scolaire relatives à la langue seconde.	2.94	16	6.91	15	1
319. Etablit un inventaire du matériel pédagogique disponible dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).	2.32	29	5.86	33	4
320. Sélectionne les candidats au poste d'enseignant en langue seconde.	1.70	47	5.73	35	12
321. Collabore à la sélection des candidats au poste d'enseignant en langue seconde.	2.02	38	7.00	12	26
322. Evalue les enseignants en langue seconde en poste, en vue d'un rapport (verbal ou écrit) aux unités administratives.	1.48	55	4.38	46	9
323. Aide à déterminer les tâches et les horaires des enseignants en langue seconde.	1.77	44	4.62	44	0
324. Collabore à la préparation du budget pour le secteur des langues secondes (matériel documentation, etc...).	1.75	45	5.87	32	13
325. Prépare des rapports d'activités destinés aux unités administratives de la commission scolaire (rapport annuel, rapport de rencontres).	2.44	26	5.29	41	15
326. Effectue des démarches en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire (rencontre les fournisseurs, les maisons d'édition,etc..)	2.28	30	5.31	40	10

RELATION ENTRE LES TACHES EXERCEES ET DESIREES. (suite)

LISTE DES TACHES	EXERCEE		DESIREE		DIFFERENCE
	Moyenne générale	Rang	Moyenne générale	Rang	
327. Prépare les commandes en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde.	1.85	43	3.90	50	7
328. Voit à l'administration et à la compilation d'examens.	1.98	39	4.15	49	10
329. Collabore à la préparation des descriptions de projets à caractère pédagogique.	2.56	22	6.53	24	2
330. Collabore à la préparation et présente aux unités administratives des projets à caractère pédagogique où un budget spécial est nécessaire.	2.26	31	6.41	25	6
331. Approuve les examens préparés par les enseignants.	1.66	49	5.75	34	15
332. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les programmes.	2.89	18	7.13	4	14
333. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux outils d'évaluation.	2.50	25	6.86	17	8
334. Fournit aux parents des renseignements sur les programmes.	1.83	42	5.49	37	5
335. Fait parvenir aux enseignants, aux chefs de groupe, aux principaux des documents venant du MEQ ou des ADP.	2.54	23	6.13	29	6
336. Transmet au MEQ des renseignements sur la situation pédagogique de son milieu.	1.60	51	5.39	38	13
337. Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques, telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).	2.25	32	7.05	8	24
338. Rencontre les autres conseillers pédagogiques de sa(ses) commission(s) scolaire(s) en vue de réunions multidisciplinaires.	3.28	6	6.86	16	10
339. Rencontre les ADP soit individuellement, soit lors de réunions régionales ou provinciales.	2.96	13	6.95	14	1
340. Rencontre les autres CPL2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.	2.82	19	7.09	6	13
341. Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPL2: colloques, stages.	2.96	14	7.35	1	13

RELATION ENTRE LES TACHES EXERCEES ET DESIREES. (suite)

LISTE DES TACHES	EXERCEE		DESIREE		DIFFERENCE
	Moyenne générale	Rang	Moyenne générale	Rang	
342. Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.	2.16	35	7.05	9	26
343. Se documente personnellement (lecture, conférence, etc...) sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues, etc...	3.66	4	7.16	2	2
344. Effectue, seul ou en collaboration, le classement des élèves dans les différents rythmes: allégé, régulier, enrichi.	1.67	48	4.25	48	0
345. Administre, seul ou en collaboration, les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.	1.59	50	3.30	55	5
346. Préside, à la demande de sa commission scolaire ou d'autres instances de la commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	1.58	52	3.15	56	4
347. Participe, comme animateur, à la demande de sa commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.	1.56	53	3.40	53	0
348. Participe à la planification générale au niveau de la commission scolaire.	2.09	37	5.52	36	1
349. Traduit des documents.	1.78	46	2.68	57	11
350. Travaille à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (bandes de chant, supplément de lecture, etc...).	3.46	5	6.31	26	21
351. Supervise des activités parascolaires entre élèves francophones et anglophones.	1.97	40	5.12	43	3
352. Rencontre les directions d'écoles et les parents des "élèves-problèmes" pour essayer de solutionner leurs problèmes: orientation de l'élève, soin à lui apporter, etc...	1.35	56	3.64	52	4
353. Prépare, donne, supervise des cours en langue seconde à l'intention des enseignants de sa(ses) commission(s) scolaire(s).	1.51	54	4.26	47	7
354. Aide les enseignants, les chefs de groupe, etc... à organiser des ateliers pour les journées pédagogiques.	2.33	28	6.72	20	8
355. Organise, supervise le système de probation des enseignants en langue seconde (renouvellement des permis d'enseignement).	1.28	57	4.49	45	12
356. Aide, conseille les enseignants sur la planification et la répartition de leurs cours à l'intérieur de l'horaire.	2.37	27	5.92	31	4

ANNEXE "G"

TABLEAU G

LES BESOINS EN PERFECTIONNEMENT

LISTE DES BESOINS EN PERFECTIONNEMENT	PAS IMPORTANT	LEGEREMENT IMPORTANT	ASSEZ IMPORTANT	TRES IMPORTANT	EXTREMEMENT IMPORTANT	PAS DE REPONSE	MOYENNE GENERALE	ECART-TYPE
500. Les techniques d'observation au magnétoscope et les différentes grilles d'observation des relations maître-élève?	4	15	21	18	7	10	3.13	1.08
501. L'aspect socio-culturel de l'enseignement des langues secondes?	1	5	14	35	20	0	3.90	.91
502. Les troubles d'apprentissage de la langue seconde?	0	1	12	27	35	0	4.28	.78
503. Les techniques d'analyse du "curriculum"?	1	10	27	18	13	6	3.46	1.00
504. Les techniques d'animation de groupe?	0	3	10	31	31	0	4.20	.82
505. L'administration scolaire, répartition budgétaire, etc...?	11	20	26	11	5	2	2.71	1.11
506. L'organisation scolaire?	5	17	29	17	7	0	3.05	1.05
507. L'utilisation du matériel audio-visuel?	2	3	23	30	17	0	3.76	.94
508. La conduite et l'évaluation d'une recherche pédagogique?	0	3	13	31	28	0	4.12	.83
509. L'individualisation de l'enseignement?	0	5	16	26	27	1	4.01	.92
510. L'élaboration de leçon-modèle?	2	10	22	28	13	0	3.53	1.01
511. La sensibilisation aux relations humaines?	0	2	14	27	31	1	4.17	.83
512. L'initiation à la relation d'aide (counseling)?	1	7	18	26	19	4	3.77	1.00
513. La créativité dans l'enseignement des langues secondes?	0	2	7	24	41	1	4.40	.77
514. L'élaboration de programmes d'enseignement?	1	2	19	29	23	1	3.95	.89

LES BESOINS EN PERFECTIONNEMENT (suite)

LISTE DES BESOINS EN PERFECTIONNEMENT	PAS IMPORTANT	LEGEREMENT IMPORTANT	ASSEZ IMPORTANT	TRES IMPORTANT	EXTREMEMENT IMPORTANT	PAS DE REPONSE	MOYENNE GENERALE	ECART-TYPE
515. La formulation d'objectifs pédagogiques?	0	3	14	23	34	1	4.18	.88
516. L'élaboration d'instruments de mesure et d'évaluation?	0	5	17	23	29	1	4.02	.95
517. La rédaction de guides pédagogiques?	1	2	24	30	14	4	3.76	.85
518. La didactique des langues secondes?	1	2	12	28	30	2	4.15	.89
519. La psychologie de l'apprentissage d'une langue seconde chez l'enfant et chez l'adolescent?	0	2	10	32	30	1	4.21	.78
520. La méthodologie d'évaluation de programmes d'enseignement?	0	2	19	31	21	2	3.97	.81
521. L'évaluation des programmes actuels?	0	2	19	31	21	2	3.97	.81
522. L'organisation et la planification rationnelles du travail?	0	2	13	32	26	2	4.12	.79
523. Les stratégies d'intervention et d'implantation du changement?	0	4	15	27	28	1	4.06	.89
524. L'analyse des besoins de formation?	0	7	22	27	16	3	3.72	.92
525. Les programmes d'enseignement des langues par immersion?	0	9	14	16	23	13	3.85	1.08

ANNEXE "H"

TABLEAU H

LES DOUZE (12) BESOINS PRIVILEGIES EN PERFECTIONNEMENT

LISTE DES DOUZE (12) BESOINS PRIVILEGIES	PAS IMPORTANT	LEGEREMENT IMPORTANT	ASSEZ IMPORTANT	TRES IMPORTANT	EXTREMEMENT IMPORTANT	PAS DE REPONSE	MOYENNE GENERALE	ECART-TYPE
513. La créativité dans l'enseignement des langues secondes?	0	2	7	24	41	1	4.40	.77
502. Les troubles d'apprentissage de la langue seconde?	0	1	12	27	35	0	4.28	.78
519. La psychologie de l'apprentissage d'une langue seconde chez l'enfant et chez l'adolescent?	0	2	10	32	30	1	4.21	.78
504. Les techniques d'animation de groupe?	0	3	10	31	31	0	4.20	.82
515. La formulation d'objectifs pédagogiques?	0	3	14	23	34	1	4.18	.88
511. La sensibilisation aux relations humaines?	0	2	14	27	31	1	4.17	.83
518. La didactique des langues secondes?	1	2	12	28	30	2	4.15	.89
508. La conduite et l'évaluation d'une recherche pédagogique?	0	3	13	31	28	0	4.12	.83
522. L'organisation et la planification rationnelles du travail?	0	2	13	32	26	2	4.12	.79
523. Les stratégies d'intervention et d'implantation du changement?	0	4	16	27	28	1	4.06	.89
516. L'élaboration d'instruments de mesure et d'évaluation?	0	5	17	23	29	1	4.02	.95
509. L'individualisation de l'enseignement?	0	5	16	26	27	1	4.01	.92

ANNEXE "I"

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA RECHERCHE

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES EN LANGUE SECONDE

par

Marie-Andrée Bussière, Aimé Thériault,
Normand Trempe.

CE QUESTIONNAIRE A ETE ELABORE

AVEC LA COLLABORATION DE:

ROLAND FOUCHER

PSYCHOLOGUE INDUSTRIEL, CONSULTANT
PROFESSEUR AU DEPARTEMENT D'ADMINISTRATION
DE L'U.Q.A.M.

Février, 1976.

But du questionnaire:

Ce questionnaire a pour but de recueillir des données concernant les activités des Conseillers pédagogiques en langue seconde (CPL2).

Les résultats seront utilisés dans le cadre d'une recherche et demeurent anonymes. Tous les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont confidentiels et seules les personnes de l'équipe de recherche auront accès aux données individuelles.

Comment remplir ce questionnaire:

1. Ce questionnaire n'est pas un "test psychologique". Il n'y a ni bonne, ni mauvaise réponse. Ce qui importe, c'est votre opinion personnelle.
   Travaillez rapidement: essayez de répondre spontanément ce que vous pensez. N'omettez aucun énoncé.

2. Avis important: nous avons essayé, avec chacun des énoncés, d'étudier des aspects différents de votre situation de travail. Etant donné que divers énoncés font partie d'un même univers, il se peut que vous ayez l'impression que des énoncés différents se ressemblent. Soyez assuré que notre but n'est pas de contrôler la cohérence de vos réponses.

3. Nous vous demandons:

   a) de répondre sur la feuille-réponse ci-jointe.

   b) de vous assurer, périodiquement, que le numéro de la question à laquelle vous répondez sur la feuille-réponse corresponde bien au numéro de la question dans le feuillet.

I. QUESTIONNAIRE AUXILIAIRE.

. COMMENT REPONDRE A CES QUESTIONS:

Encerclez le numéro correspondant à votre choix de réponse dans la case appropriée sur la feuille-réponse. Il n'y a toujours qu'une seule réponse à indiquer.

. EXEMPLE:

Enoncé 000: Quelle est la couleur de votre voiture?

- rouge	1
- bleue	2
- verte	3
- jaune	4
- blanche	5

1	2	3	(4)	5

La personne qui aurait répondu "4" à cette question voudrait dire qu'elle possède une voiture de couleur jaune.

100. Quel est votre âge?

.25 ans et moins	1	.41 - 45 ans	5
.26 - 30 ans	2	.46 - 50 ans	6
.31 - 35 ans	3	.51 - 55 ans	7
.36 - 40 ans	4	.56 et plus	8

101. Quel est votre sexe?

.Masculin	1
.Féminin	2

102. Quelle est votre langue maternelle?

.Français	1
.Anglais	2
.Autre	3

103. Etes-vous conseiller pédagogique:

.en anglais langue seconde?	1
.en français langue seconde?	2
.dans les deux langues?	3

104. Etes-vous conseiller pédagogique:

.au niveau élémentaire?	1
.au niveau secondaire?	2
.aux deux niveaux?	3

105. Etes-vous embauché comme conseiller pédagogique en langue seconde:

.à temps plein: 100% de votre temps?	1
.à temps partiel: 76% à 99% de votre temps?	2
.à temps partiel: 50% à 75% de votre temps?	3
.à temps partiel: 26% à 49% de votre temps?	4
.à temps partiel: 25% et moins de votre temps?	5

106. Si vous êtes embauché à temps partiel comme conseiller pédagogique en langue seconde, quel autre poste occupez-vous?

.enseignant	1
.chef de groupe	2
.conseiller pédagogique dans une autre matière	3
.agent de développement pédagogique	4
.autre	5

107. Exercez-vous vos fonctions de conseiller pédagogique en langue seconde dans:

.une (1) commission scolaire?	1
.deux (2) commissions scolaires?	2
.trois (3) commissions scolaires?	3
.quatre (4) commissions scolaires ou plus?	4

108. Depuis combien d'années occupez-vous un poste de conseiller pédagogique en langue seconde?

.un (1) an ou moins [1]
.deux (2) ans [2]
.trois (3) ans [3]
.plus de trois (3) ans [4]

109. Quel est le titre du poste que vous occupez dans votre commission scolaire?

.conseiller pédagogique en langue seconde [1]
.animateur en langue seconde [2]
.coordonnateur en langue seconde [3]
.autre [4]

110. Votre dernier emploi avant celui de conseiller pédagogique en langue seconde se trouvait-il dans la même commission scolaire que celle où vous oeuvrez actuellement?

.oui [1]
.non [2]

111. Quel est le <u>dernier diplôme</u> que vous avez obtenu parmi les suivants (s'il y a lieu)?

.brevet supérieur, brevet complémentaire, brevet B ou brevet C [1]
.brevet en pédagogie (brevet A) [2]
.baccalauréat spécialisé en enseignement [3]
.maîtrise ou doctorat en éducation [4]
.autre brevet d'enseignement (ex. C.A.P.E.S.) [5]
.aucun diplôme complété en pédagogie [6]

112. Est-ce que dans l'<u>enseignement des langues secondes</u>, vous avez:

.complété un baccalauréat spécialisé? [1]
.complété une maîtrise? [2]
.complété un doctorat? [3]
.pas complété de spécialité dans ce domaine [4]

(Indiquez le dernier diplôme complété.)

---

113. Est-ce que dans le domaine de l'<u>enseignement des langues secondes</u> vous avez:

.suivi des cours d'appoint en plus de poursuivre l'obtention d'un titre académique? [1]
.suivi des cours d'appoint seulement? [2]

114. Est-ce que dans le domaine des lettres, de la traduction ou de la linguistique vous avez:

- .complété un baccalauréat spécialisé (licence)? [1]
- .complété une maîtrise? [2]
- .complété un doctorat? [3]
- .pas complété de spécialité dans aucun de ces domaines? [4]

(Indiquez le dernier diplôme complété.)

---

115. Dans quelle langue avez-vous surtout complété vos études élémentaires?

- .français [1]
- .anglais [2]
- .autre [3]

116. Dans quelle langue avez-vous surtout complété vos études secondaires?

- .français [1]
- .anglais [2]
- .autre [3]

117. Dans quelle langue avez-vous surtout complété vos études supérieures (collégiales et universitaires)?

- .français [1]
- .anglais [2]
- .autre [3]

118. Comment évalueriez-vous votre expression et votre compréhension orales en français?

- .excellentes [1]
- .très bonnes [2]
- .bonnes [3]

119. Comment évalueriez-vous votre expression et votre compréhension orales en anglais?

- .excellentes [1]
- .très bonnes [2]
- .bonnes [3]

120. Etes-vous né(e):

- .au Québec [1]
- .dans une autre province canadienne [2]
- .dans un pays autre que le Canada [3]

121. Avant celui de conseiller pédagogique en langue seconde, quel a été votre dernier emploi?

- .enseignant spécialiste en français langue maternelle [1]
- .enseignant spécialiste en français langue seconde [2]
- .enseignant spécialiste en anglais langue maternelle [3]
- .enseignant spécialiste en anglais langue seconde [4]
- .chef de groupe ou de département en langue [5]
- .chef de groupe dans une autre matière [6]
- .conseiller pédagogique dans une autre matière [7]
- .autre poste [8]
- .poste en dehors du domaine de l'enseignement [9]

122. Comme prochaine étape dans votre plan de carrière, aimeriez-vous:

- .enseigner? [1]
- .exercer des fonctions administratives (directeur d'école ou autre)? [2]
- .devenir animateur ou conseiller pédagogique dans une autre matière? [3]
- .quitter le domaine de l'enseignement? [4]

123. Dans quelle région administrative se situe la ou les commission(s) scolaire(s) dans laquelle (lesquelles) vous exercez vos fonctions?

- .01 [1]
- .02 [2]
- .03 [3]
- .04 [4]
- .05 [5]
- .06 [6]
- .07 [7]
- .08 [8]
- .09 [9]

II. DESCRIPTION DE TACHES

BUT DE CES QUESTIONS:

Ces questions ont pour but de mieux connaître les tâches exercées par les conseillers pédagogiques en langue seconde et le temps qu'ils y consacrent.

REMARQUES:

Ces tâches ont été décrites à partir de rencontres avec les A.D.P., de rencontres avec certains conseillers pédagogiques en langue seconde et de différents documents concernant l'opération "conseiller pédagogique en langue seconde". Etant donné le nombre important de tâches incluses dans ce questionnaire, il est possible que vous n'exerciez pas plusieurs d'entre elles.

COMMENT REPONDRE A CETTE QUESTION?

Pour chacune des tâches décrites dans les pages qui suivent, choisissez la catégorie de réponse qui correspond le mieux au temps que vous y consacrez et reportez-la dans la case appropriée sur la feuille-réponse. L'échelle qui suit réfère au nombre de jours passés à cette activité durant une année. Répondez au meilleur de votre connaissance.

0 jour	1 - 5 jours	6 - 10 jours	11 - 20 jours	21 - 30 jours	31 - 50 jours	51 et plus
1	2	3	4	5	6	7

EXEMPLE:

Enoncé 000: Rencontre différentes personnes

La personne qui aurait choisi d'indiquer le chiffre 2 dans la case 000 de la feuille-réponse voudrait indiquer qu'elle passe de 1 - 5 jours à rencontrer différentes personnes durant une année.

Par contre, celle qui aurait choisi d'indiquer 6 voudrait dire qu'elle passe de 31 - 50 jours à cette activité.

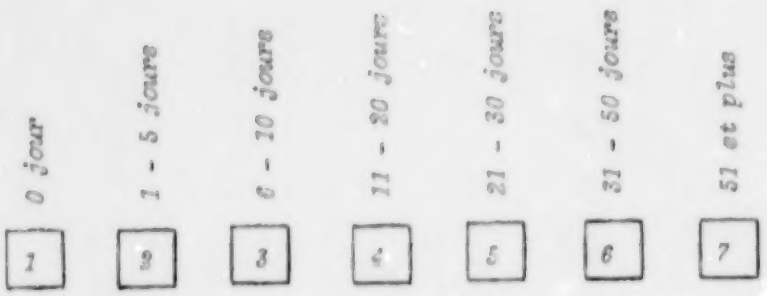

200 . Participe à la planification, à l'organisation d'une expérimentation pédagogique (projets spéciaux, etc...) au niveau de la commission scolaire ou d'une école. (choix de groupes, des enseignants, etc..)

201 . Participe à la planification, à l'organisation des activités de perfectionnement (invite les personnes-ressources, réserve les locaux, etc...) à l'intention des enseignants, des chefs de groupe ou des chefs de département.

202 . Participe à la planification et à l'organisation "d'échanges linguistiques". (voyages, rencontres, etc...)

203 . Participe à des "échanges linguistiques" (voyages, rencontres, etc..).

204 . Explique aux enseignants l'utilisation pédagogique des appareils audio-visuels (conseil, stimulation, etc...).

205 . Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.

206 . Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.

207 . Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe, etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.

208 . Explique aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques.

209 . Organise, à l'intention des enseignants, des chefs de groupe, etc... des "études" de nouvelles méthodes, de nouveaux programmes (ateliers, visites dans d'autres commissions scolaires, classes-types, etc...).

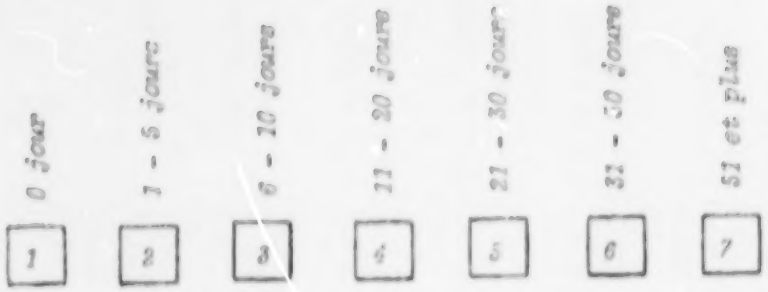

210 . Effectue des études (sous forme d'entrevues, de questionnaires, d'observation dans les classes, etc...) en vue de recueillir des renseignements sur la situation vécue par les enseignants dans l'application de programmes, de méthodes d'enseignement: motivation des élèves et des enseignants, utilisation de matériel, formation des maîtres, etc...

211 . Effectue des contrôles (rapports des enseignants, visites, etc...) en vue de savoir si la façon d'enseigner les programmes, d'utiliser les méthodes correspond aux objectifs à atteindre.

212 . Evalue les résultats apportés (apprentissage, satisfaction des élèves et des enseignants, etc...) par les méthodes et les programmes dans l'enseignement de la langue seconde.

213 . Analyse les problèmes des enseignants face à l'enseignement de la langue seconde.

214 . Elabore seul des tests de rendement.

215 . Elabore en collaboration (enseignants, chefs de groupes, etc...) des tests de rendement.

216 . Aide à organiser un centre de documentation sur l'enseignement de la langue seconde et sur les instruments d'évaluation des apprentissages.

217 . Fait un inventaire des besoins en perfectionnement des enseignants, des chefs de groupe en langue seconde.

218 . Prépare les programmes, assiste aux réunions des unités administratives de la commission scolaire relatives à la langue seconde.

219 . Etablit un inventaire du matériel pédagogique disponible dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).

220 . Sélectionne les candidats au poste d'enseignant en langue seconde.

0 jour	1 - 5 jours	6 - 10 jours	11 - 20 jours	21 - 30 jours	31 - 60 jours	61 et plus
1	2	3	4	5	6	7

221 . Collabore à la sélection des candidats au poste d'enseignant en langue seconde.

222 . Evalue les enseignants en langue seconde en poste, en vue d'un rapport (verbal ou écrit) aux unités administratives.

223 . Aide à déterminer les tâches et les horaires des enseignants en langue seconde.

224 . Collabore à la préparation du budget pour le secteur des langues secondes (matériel, documentation, etc...).

225 . Prépare des rapports d'activités destinés aux unités administratives de la commission scolaire (rapport annuel, rapport de rencontres).

226 . Effectue des démarches en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire (rencontre les fournisseurs, les maisons d'édition, etc...).

227 . Prépare les commandes en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde.

228 . Voit à l'administration et à la compilation d'examens.

229 . Collabore à la préparation des descriptions de projets à caractère pédagogique.

230 . Collabore à la préparation et présente aux unités administratives des projets à caractère pédagogique où un budget spécial est nécessaire.

231 . Approuve les examens préparés par les enseignants.

232 . Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux programmes.

233 . Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux outils d'évaluation.

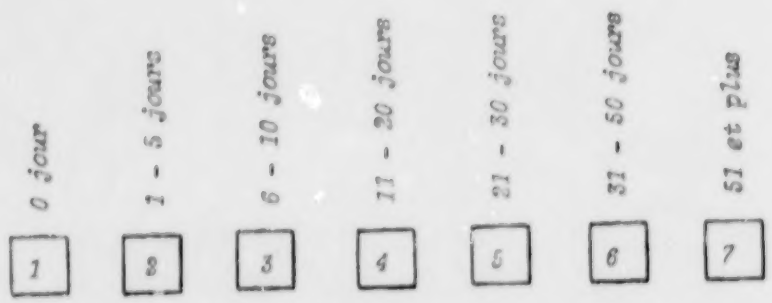

234 . Fournit aux parents des renseignements sur les programmes.

235 . Fait parvenir aux enseignants, aux chefs de groupe, aux principaux des documents venant du M.E.Q. ou des A.D.P.

236 . Transmet au M.E.Q. des renseignements sur la situation pédagogique de son milieu.

237 . Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques, telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).

238 . Rencontre les autres conseillers pédagogiques de sa(ses) commission(s) scolaire(s) en vue de réunions multidisciplinaires.

239 . Rencontre les A.D.P. soit individuellement, soit lors de réunions régionales ou provinciales.

240 . Rencontre les autres CPL_2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.

241 . Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPL_2: colloques, stages.

242 . Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.

243 . Se documente personnellement (lecture, conférence, etc...) sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues, etc...

244 . Effectue, seul ou en collaboration, le classement des élèves dans les différents rythmes: allégé, régulier, enrichi.

245 . Administre, seul ou en collaboration, les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.

0 jour	1 - 5 jours	6 - 10 jours	11 - 20 jours	21 - 30 jours	31 - 50 jours	51 et plus
1	2	3	4	5	6	7

246 . Préside, à la demande de sa commission scolaire ou d'autres instances de la commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.

247 . Participe, comme animateur, à la demande de sa commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.

248 . Participe à la planification générale au niveau de la commission scolaire.

249 . Traduit des documents.

250 . Travaille à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (bandes de chant, supplément de lecture, etc...).

251 . Supervise des activités parascolaires entre élèves francophones et anglophones.

252 . Rencontre les directions d'écoles et les parents des "élèves-problèmes" pour essayer de solutionner leurs problèmes: orientation de l'élève, soin à lui apporter, etc...

253 . Prépare, donne, supervise des cours en langue seconde à l'intention des enseignants de sa(ses) commission(s) scolaire(s).

254 . Aide les enseignants, les chefs de groupe, etc... à organiser des ateliers pour les journées pédagogiques.

255 . Organise, supervise le système de probation des enseignants en langue seconde (renouvellement des permis d'enseignement).

256 . Aide, conseille les enseignants sur la planification et la répartition de leurs cours à l'intérieur de l'horaire.

III. DESIRS D'ACCOMPLISSEMENT DES DIVERSES TACHES.

BUT DE CES QUESTIONS:

Ces questions ont pour but de mesurer l'importance que vous accordez à divers éléments que vous aimeriez retrouver ou ne pas retrouver dans votre situation de travail.

COMMENT REPONDRE A CES QUESTIONS:

Indiquez ce que vous ressentez vraiment face aux éléments proposés sans vous demander si c'est réalisable ou non dans votre situation présente, en tenant compte de l'importance relative que vous accordez à chacun de ces éléments. Enfin essayez surtout d'oublier les caractéristiques de votre situation présente.

Pour chacun des énoncés décrivant des tâches que pourrait exercer un conseiller pédagogique en langue seconde, dites jusqu'à quel point vous juges important que chacun soit présent ou absent de votre travail à l'aide de cette échelle:

Extrêmement important que cela soit absent	1
Très important que cela soit absent	2
Assez important que cela soit absent	3
Légèrement important que cela soit absent	4
Légèrement important que cela soit présent	5
Assez important que cela soit présent	6
Très important que cela soit présent	7
Extrêmement important que cela soit présent	8
Indifférent	9
Pas de réponse	0

Cette échelle va de "extrêmement important que cela soit absent" (1) à "extrêmement important que cela soit présent" (8). Si vous êtes incapable de répondre à un énoncé, inscrivez le chiffre (0) "pas de réponse" dans la case correspondant à cet énoncé sur la feuille-réponse. Enfin, si vous êtes totalement indifférent à l'égard d'un énoncé, indiquez le chiffre (9) "indifférent" dans la case correspondant à cet énoncé sur la feuille-réponse.

EXEMPLE:

Enoncé 000: rencontre différentes personnes.

La personne qui indiquerait 6 à la case 000 de la feuille-réponse voudrait indiquer qu'elle juge "assez important" d'avoir à rencontrer diverses personnes.

Par contre, celle qui indiquerait 2 voudrait signifier qu'elle estime "très important" que la rencontre d'autres personnes soit absente de sa tâche.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
Extrêmement important que cela soit absent	Très important que cela soit absent	Assez important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit présent	Assez important que cela soit présent	Très important que cela soit présent	Extrêmement important que cela soit présent	Indifférent	Pas de réponse

300. Participe à la planification, à l'organisation d'une expérimentation pédagogique (projets spéciaux, etc...) au niveau de la commission scolaire ou d'une école. (choix de groupes, des enseignants, etc..)

301. Participe à la planification, à l'organisation des activités de perfectionnement (invite les personnes-ressources, réserve les locaux, etc...) à l'intention des enseignants, des chefs de groupe ou des chefs de département.

302. Participe à la planification et à l'organisation "d'échanges linguistiques". (voyages, rencontres, etc...)

303. Participe à des "échanges linguistiques" (voyages, rencontres, etc..).

304. Explique aux enseignants l'utilisation pédagogique des appareils audio-visuels (conseil, stimulation, etc...).

305. Collabore à la mise sur pied progressive d'un "programme institutionnel" adapté au milieu.

306. Elabore seul des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.

307. Elabore avec les enseignants, les chefs de groupe, etc... des objectifs particuliers aux différents programmes enseignés.

308. Explique aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des moyens pour trouver des solutions à leurs problèmes pédagogiques.

309. Organise, à l'intention des enseignants, des chefs de groupe, etc... des "études" de nouvelles méthodes, de nouveaux programmes (ateliers, visites dans d'autres commissions scolaires, classes-types, etc...).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
Extrêmement important que cela soit absent	Très important que cela soit absent	Assez important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit présent	Assez important que cela soit présent	Très important que cela soit présent	Extrêmement important que cela soit présent	Indifférent	Pas de réponse

310. Effectue des études (sous forme d'entrevues, de questionnaires, d'observation dans les classes, etc...) en vue de recueillir des renseignements sur la situation vécue par les enseignants dans l'application de programmes, de méthodes d'enseignement: motivation des élèves et des enseignants, utilisation de matériel, formation des maîtres, etc...

311. Effectue des contrôles (rapports des enseignants, visites, etc...) en vue de savoir si la façon d'enseigner les programmes, d'utiliser les méthodes correspond aux objectifs à atteindre.

312. Evalue les résultats apportés (apprentissage, satisfaction des élèves et des enseignants, etc...) par les méthodes et les programmes dans l'enseignement de la langue seconde.

313. Analyse les problèmes des enseignants face à l'enseignement de la langue seconde.

314. Elabore seul des tests de rendement.

315. Elabore en collaboration (enseignants, chefs de groupes, etc...) des tests de rendement.

316. Aide à organiser un centre de documentation sur l'enseignement de la langue seconde et sur les instruments d'évaluation des apprentissages.

317. Fait un inventaire des besoins en perfectionnement des enseignants, des chefs de groupe en langue seconde.

318. Prépare les programmes, assiste aux réunions des unités administratives de la commission scolaire relatives à la langue seconde.

319. Etablit un inventaire du matériel pédagogique disponible dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).

320. Sélectionne les candidats au poste d'enseignant en langue seconde.

Extrêmement important que cela soit absent	Très important que cela soit absent	Assez important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit présent	Assez important que cela soit présent	Très important que cela soit présent	Extrêmement important que cela soit présent	Indifférent	Pas de réponse
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

321. Collabore à la sélection des candidats au poste d'enseignant en langue seconde.

322. Evalue les enseignants en langue seconde en poste, en vue d'un rapport (verbal ou écrit) aux unités administratives.

323. Aide à déterminer les tâches et les horaires des enseignants en langue seconde.

324. Collabore à la préparation du budget pour le secteur des langues secondes (matériel, documentation, etc...).

325. Prépare des rapports d'activités destinés aux unités administratives de la commission scolaire (rapport annuel, rapport de rencontres).

326. Effectue des démarches en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire (rencontre les fournisseurs, les maisons d'édition, etc...).

327. Prépare les commandes en vue de l'achat du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue seconde.

328. Voit à l'administration et à la compilation d'examens.

329. Collabore à la préparation des descriptions de projets à caractère pédagogique.

330. Collabore à la préparation et présente aux unités administratives des projets à caractère pédagogique où un budget spécial est nécessaire.

331. Approuve les examens préparés par les enseignants.

332. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux programmes.

333. Fournit aux enseignants, aux chefs de groupe, etc... des renseignements sur les nouveaux outils d'évaluation.

Extrêmement important que cela soit absent	1
Très important que cela soit absent	2
Assez important que cela soit absent	3
Légèrement important que cela soit absent	4
Légèrement important que cela soit présent	5
Assez important que cela soit présent	6
Très important que cela soit présent	7
Extrêmement important que cela soit présent	8
Indifférent	9
Pas de réponse	0

334. Fournit aux parents des renseignements sur les programmes.

335. Fait parvenir aux enseignants, aux chefs de groupe, aux principaux des documents venant du M.E.Q. ou des A.D.P.

336. Transmet au M.E.Q. des renseignements sur la situation pédagogique de son milieu.

337. Propose aux unités administratives ou au comité des politiques pédagogiques, telle ou telle méthode d'enseignement à être utilisée dans sa(ses) commission(s) scolaire(s).

338. Rencontre les autres conseillers pédagogiques de sa(ses) commission(s) scolaire(s) en vue de réunions multidisciplinaires.

339. Rencontre les A.D.P. soit individuellement, soit lors de réunions régionales ou provinciales.

340. Rencontre les autres CPL_2 de la province lors de réunions régionales ou provinciales.

341. Participe à des activités formelles de perfectionnement destinées aux CPL_2: colloques, stages.

342. Etablit des contacts avec d'autres conseillers pédagogiques afin d'observer l'application de nouvelles méthodes.

343. Se documente personnellement (lecture, conférence, etc...) sur les modes d'apprentissage de l'élève, sur la didactique des langues, etc...

344. Effectue, seul ou en collaboration, le classement des élèves dans les différents rythmes: allégé, régulier, enrichi.

345. Administre, seul ou en collaboration, les tests d'aptitudes linguistiques prévus par la loi 22.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
Extrêmement important que cela soit absent	Très important que cela soit absent	Assez important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit absent	Légèrement important que cela soit présent	Assez important que cela soit présent	Très important que cela soit présent	Extrêmement important que cela soit présent	Indifférent	Pas de réponse

346. Préside, à la demande de sa commission scolaire ou d'autres instances de la commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.

347. Participe, comme animateur, à la demande de sa commission scolaire, à des réunions ne concernant pas son travail de conseiller pédagogique en langue seconde.

348. Participe à la planification générale au niveau de la commission scolaire.

349. Traduit des documents.

350. Travaille à l'élaboration de matériel didactique complémentaire (bandes de chant, supplément de lecture, etc...).

351. Supervise des activités parascolaires entre élèves francophones et anglophones.

352. Rencontre les directions d'écoles et les parents des "élèves-problèmes" pour essayer de solutionner leurs problèmes: orientation de l'élève, soin à lui apporter, etc...

353. Prépare, donne, supervise des cours en langue seconde à l'intention des enseignants de sa(ses) commission(s) scolaire(s).

354. Aide les enseignants, les chefs de groupe, etc... à organiser des ateliers pour les journées pédagogiques.

355. Organise, supervise le système de probation des enseignants en langue seconde (renouvellement des permis d'enseignement).

356. Aide, conseille les enseignants sur la planification et la répartition de leurs cours à l'intérieur de l'horaire.

IV. SATISFACTION AU TRAVAIL

BUT DE CES QUESTIONS:

Le but de ces questions est de mesurer la satisfaction des conseillers pédagogiques en langue seconde face à différents aspects de leur travail.

REMARQUES:

Le choix de ces énoncés a été fait à partir:

- *de rencontres avec les A.D.P.;*
- *de rencontres avec certains conseillers pédagogiques en langue seconde;*
- *de différents documents concernant l'opération "conseillers pédagogiques en langue seconde";*
- *et d'un modèle théorique portant sur la satisfaction au travail.*

Leur formulation s'inspire d'un questionnaire déjà élaboré par Roland Foucher (1) consultant pour cette recherche, et toute reproduction en est interdite sans permission préalable.

COMMENT REPONDRE A CETTE QUESTION?

Indiquez dans quelle mesure vous êtes satisfait(e) ou insatisfait(e) face à chacun des énoncés qui suivent.

Avant de déterminer jusqu'à quel point vous êtes satisfait(e) ou insatisfait(e), essayez d'abord de déterminer si vous êtes satisfait(e) ou insatisfait(e).

(1) Foucher, R. et al. (1974). Questionnaire portant sur la satisfaction au travail des enseignants. INRS-Education.

Vous répondez à l'aide de l'échelle ci-jointe qui va de (1) "extrêmement insatisfait(e)" à (8) "extrêmement satisfait(e)" en inscrivant sur la feuille-réponse, au numéro approprié, votre choix de réponse.

Si vous êtes incapable de répondre à un énoncé, inscrivez le chiffre (0) "pas de réponse" dans la case correspondant à cet énoncé sur la feuille-réponse. Enfin, si vous êtes totalement indifférent(e) à l'égard d'un énoncé, inscrivez le chiffre (9) dans la case correspondant à l'énoncé sur la feuille-réponse.

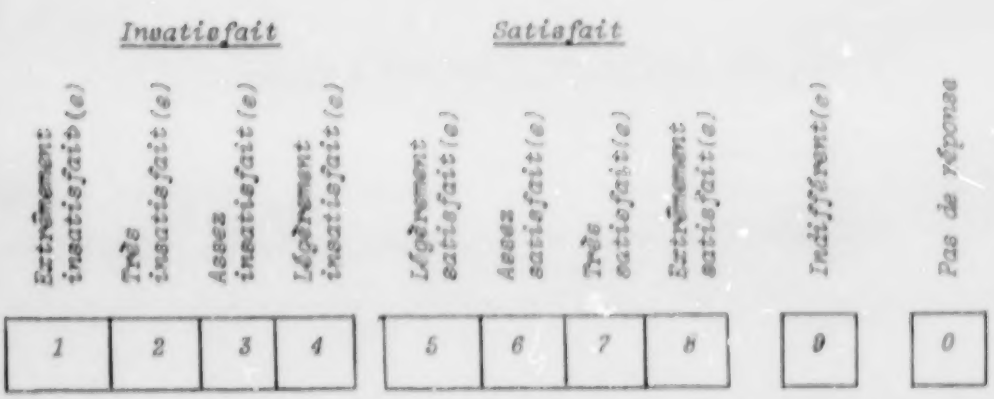

EXEMPLE:

Enoncé 000: de votre automobile.

Pour répondre à la question, vous placez la phrase "Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) avant l'énoncé.

Ainsi, l'énoncé 000 se lit de la façon suivante: "Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre automobile?"

La personne qui inscrirait 7 sur la feuille-réponse à l'énoncé 000 indiquerait qu'elle est "très satisfaite" de son automobile. Par contre, la personne qui inscrirait 1 à cet énoncé voudrait indiquer qu'elle est "extrêmement insatisfaite" de son automobile.

Insatisfait				Satisfait					
Extrêmement insatisfait(e)	Très insatisfait(e)	Assez insatisfait(e)	Légèrement insatisfait(e)	Légèrement satisfait(e)	Assez satisfait(e)	Très satisfait(e)	Extrêmement satisfait(e)	Indifférent(e)	Pas de réponse
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

400. De la facilité avec laquelle les enseignants que vous rencontrez comprennent les méthodes d'enseignement, les programmes, le matériel que vous leur transmettez?

401. De l'intérêt manifesté par vos clients (1) envers les activités que vous réalisez auprès d'eux?

402. De l'esprit d'initiative et de recherche que vos clients manifestent en matière d'enseignement des langues secondes?

403. De l'utilisation que vous faites de vos différentes aptitudes sur le plan intellectuel et humain, dans vos fonctions de CPL_2 (2) en langue seconde?

404. Des possibilités que vous avez de voir les fruits de votre travail dans vos fonctions de CPL_2?

405. De la possibilité que vous avez de bien cerner les attentes de vos clients en matière d'enseignement de la langue seconde?

406. Des marques d'appréciation que vous recevez de vos clients à l'égard de vos activités de CPL_2?

---

(1) Clients: toutes les personnes pouvant être touchées par vos activités.

(2) CPL_2: conseiller pédagogique en langue seconde.

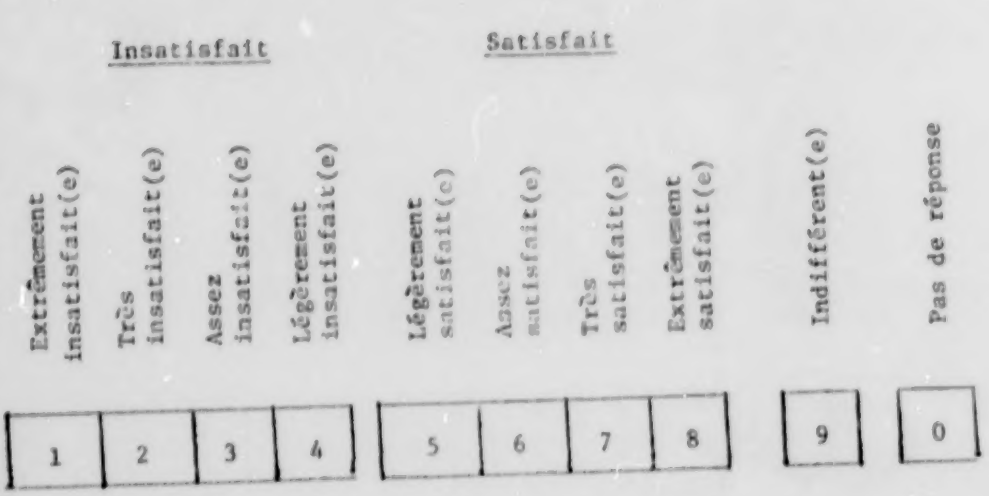

407. De la "quantité" de plaisir que vous retirez de vos fonctions de CPL_2?

408. De l'accueil et de la collaboration que vous réserve votre clientèle?

409. De l'aide, de la collaboration que vous recevez des A.D.P. dans l'exercice de vos fonctions?

410. De l'aide, de la collaboration que vous recevez des autres CPL_2 dans l'exercice de vos fonctions?

411. De l'aide, de la collaboration que vous recevez de la part des conseillers pédagogiques des autres matières?

412. De la collaboration que vous recevez des parents dans l'exercice de vos fonctions?

413. De la motivation manifestée par les élèves à l'égard de l'apprentissage de la langue seconde?

414. De la fréquence des réunions avec les chefs de groupe, avec les principaux?

415. De la fréquence des rencontres avec les enseignants?

416. De la conscience professionnelle dont les enseignants en langue seconde et les autres clients que vous êtes appelés à rencontrer font preuve dans leur travail?

417. De l'atmosphère de remise en question et de renouvellement qui existe chez les enseignants en langue seconde et chez les autres clients que vous êtes appelés à rencontrer?

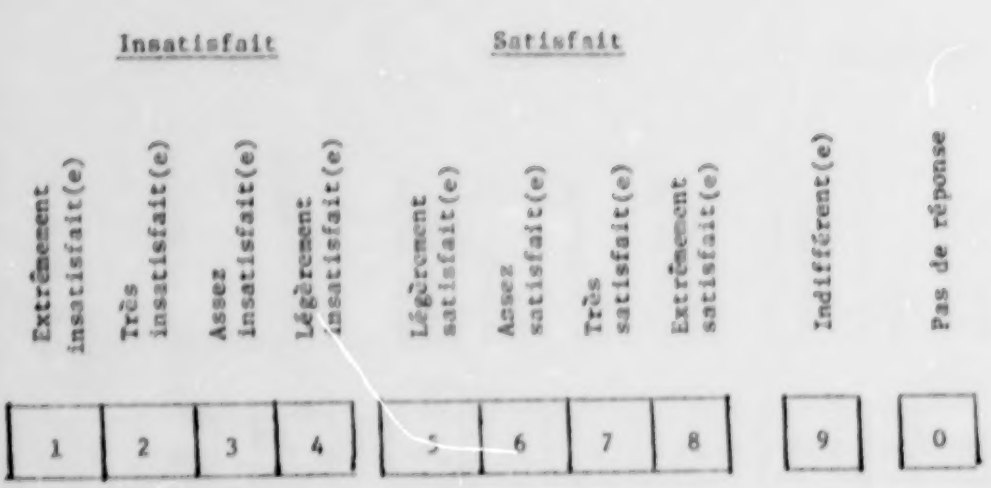

418. Des efforts faits par les enseignants en langue seconde pour évaluer les objectifs, les méthodes pédagogiques et le matériel qu'ils utilisent?

419. De votre salaire, comparativement à celui que vous recevriez si vous aviez continué à exercer vos anciennes fonctions?

420. De la compréhension dont les unités administratives de votre milieu de travail font preuve à l'égard des problèmes que vous rencontrez dans l'exercice de vos fonctions?

421. De la collaboration que les unités administratives de votre milieu de travail vous apportent dans l'exercice de vos fonctions?

422. De la collaboration que les unités administratives de votre milieu de travail apportent aux enseignants pour la mise en place des nouvelles techniques et approches pédagogiques?

423. De l'utilisation que les unités administratives de votre milieu de travail font des suggestions et des idées que vous émettez?

424. De la considération que les unités administratives de votre milieu de travail vous témoignent?

425. De la liberté que vous avez d'exercer votre tâche de CPL_2 comme vous l'entendez?

426. De la liberté qui vous est laissée dans le choix des programmes, des méthodes, des expériences et du matériel pédagogique?

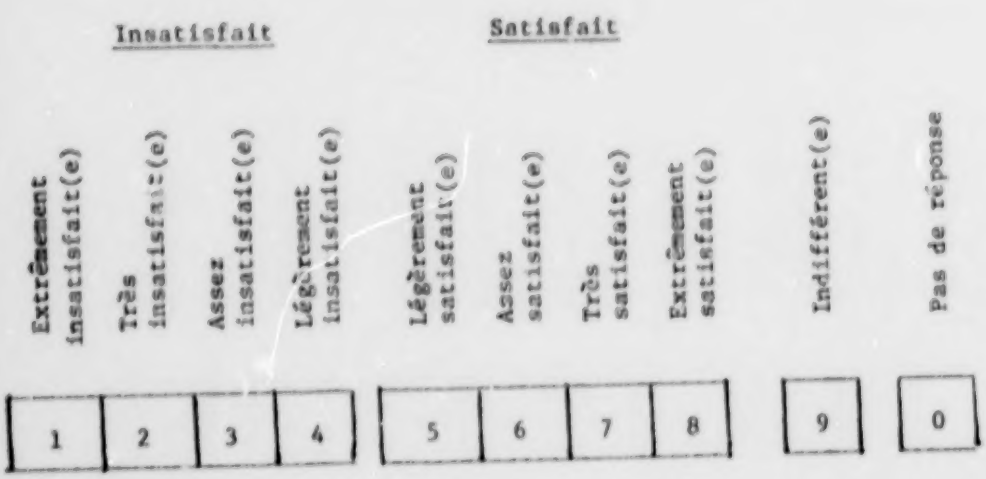

427. De la liberté que vous avez d'imaginer et de réaliser des choses nouvelles en tant que CPL_2?

428. Des possibilités que vous avez personnellement d'obtenir une promotion une fois votre mandat de CPL_2 terminé?

429. De la somme de travail que vous occasionne votre charge de CPL_2?

430. Du temps que prennent les tâches administratives reliées à vos fonctions de CPL_2: rapports, demande de matériel, dactylographie, etc...?

431. Du rythme de travail que vous devez soutenir dans l'exercice de vos fonctions de CPL_2?

432. De la somme d'énergie physique et psychologique que vos fonctions de CPL_2 vous demandent?

433. Du temps libre que vos fonctions de CPL_2 vous laissent en dehors de vos heures régulières de travail?

434. De la facilité avec laquelle vous réussissez à oublier votre travail une fois rendu à la maison?

435. Des recours dont vous disposez en cas de congédiement?

436. De la sécurité d'emploi dont vous bénéficiez comme CPL_2?

437. De l'assurance que vous avez de ne pas être congédié arbitrairement?

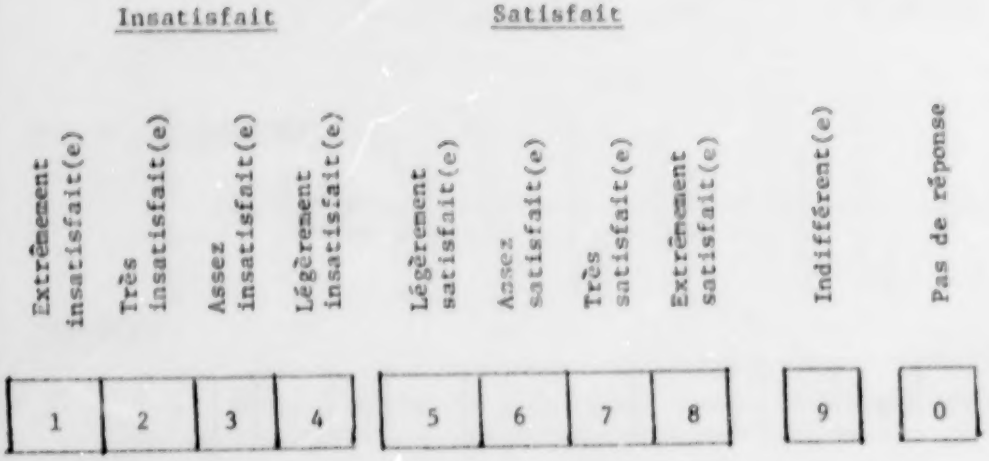

438. De la facilité avec laquelle vous pouvez trouver des activités de perfectionnement correspondant à vos besoins?

439. De l'assistance que vous recevez du ministère de l'Education du Québec dans l'exercice de vos fonctions?

440. Du temps qu'on vous accorde pour rencontrer les enseignants en dehors des journées pédagogiques?

441. Des possibilités que vous avez d'utiliser les journées pédagogiques pour rencontrer les enseignants, les chefs de groupe, etc...?

442. De l'aide (financière ou autre) qui vous est offerte lorsque vous désirez participer à des activités de perfectionnement?

443. De l'efficacité des procédures que vous devez suivre pour obtenir du matériel didactique ou autre?

444. Du budget d'opération alloué à l'enseignement de la langue seconde dans votre milieu de travail?

445. De la disponibilité sur le marché de matériel didactique destiné à l'enseignement de la langue seconde?

446. De l'étendue du territoire que vous avez à couvrir dans l'exercice de vos fonctions?

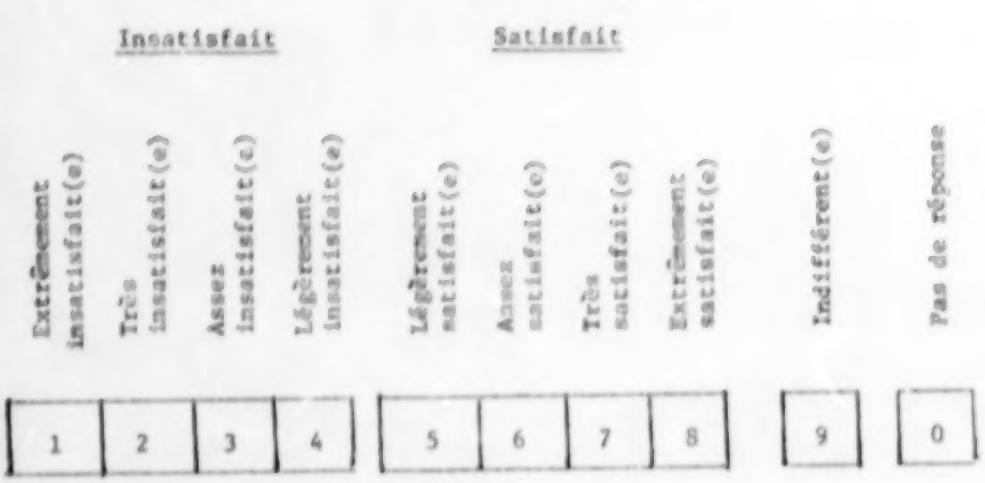

447. De la fréquence des rencontres avec les chefs de groupe, avec les principaux?

448. Du degré de précision des tâches qui vous sont confiées par votre commission scolaire?

449. De la clarté des objectifs à atteindre dans l'enseignement de la langue seconde?

450. De la clarté avec laquelle le champ d'activités du CPL_2 est délimité dans votre milieu de travail?

451. Du degré d'homogénéité qui existe entre les tâches exercées par les CPL_2?

V. PERFECTIONNEMENT

BUT DE CES QUESTIONS:

Le but de ces questions est de connaître l'importance que vous accordez à différents champs de perfectionnement.

REMARQUE:

Même si chacun des points vous semble important, essayez d'évaluer le niveau exact d'importance qu'ils ont pour vous.

Pas important	Légèrement important	Assez important	Très important	Extrêmement important	Pas de réponse
1	2	3	4	5	6

EXEMPLE:

Enoncé 000: conduite automobile.

La personne qui inscrirait 3 dans la case correspondant à l'énoncé 000 sur la feuille réponse jugerait "assez important" d'obtenir un perfectionnement en conduite automobile.

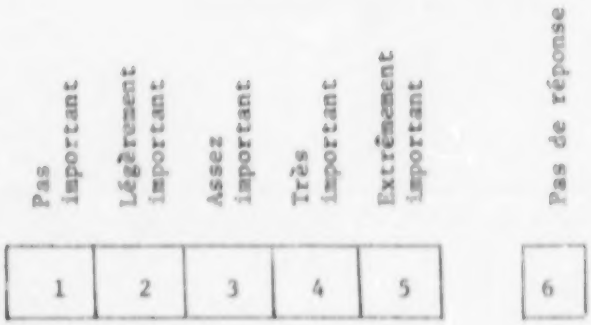

500. Les techniques d'observation au magnétoscope et les différentes grilles d'observation des relations maître-élève?

501. L'aspect socio-culturel de l'enseignement des langues secondes?

502. Les troubles d'apprentissage de la langue seconde?

503. Les techniques d'analyse du "curriculum"?

504. Les techniques d'animation de groupe?

505. L'administration scolaire, répartition budgétaire, etc...?

506. L'organisation scolaire?

507. L'utilisation du matériel audio-visuel?

508. La conduite et l'évaluation d'une recherche pédagogique?

509. L'individualisation de l'enseignement?

510. L'élaboration de leçon-modèle?

511. La sensibilisation aux relations humaines?

512. L'initiation à la relation d'aide (counseling)?

513. La créativité dans l'enseignement des langues secondes?

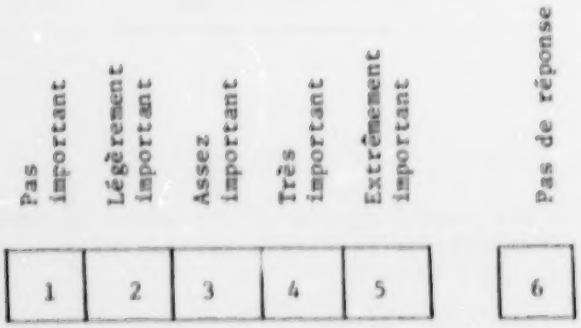

514. L'élaboration de programmes d'enseignement?

515. La formulation d'objectifs pédagogiques?

516. L'élaboration d'instruments de mesure et d'évaluation?

517. La rédaction de guides pédagogiques?

518. La didactique des langues secondes?

519. La psychologie de l'apprentissage d'une langue seconde chez l'enfant et chez l'adolescent?

520. La méthodologie d'évaluation de programmes d'enseignement?

521. L'évaluation des programmes actuels?

522. L'organisation et la planification rationnelles du travail?

523. Les stratégies d'intervention et d'implantation du changement?

524. L'analyse des besoins de formation?

525. Les programmes d'enseignement des langues par immersion?

VI. PERSONNES-CIBLES

BUT DE CES QUESTIONS:

Le but de ces questions est de connaître la répartition du temps des conseillers pédagogiques en langue seconde en fonction des personnes-cibles.

COMMENT REPONDRE A CETTE QUESTION:

Pour chacune des personnes-cibles, choisissez la catégorie de réponse qui correspond le mieux au temps que vous passez avec elle et reportez la dans la case appropriée sur la feuille réponse. L'échelle qui suit se réfère au nombre de jours passés avec une personne-cible durant une année. Répondez au meilleur de votre connaissance.

0 jour	1-5 jours	6-10 jours	11-20 jours	21-30 jours	31-50 jours	51 jours et plus
1	2	3	4	5	6	7

0 jour	1-5 jours	6-10 jours	11-20 jours	21-30 jours	31-50 jours	51 jours et plus
1	2	3	4	5	6	7

600. Enseignants?

601. Chefs de groupe ou de département?

602. Etudiants?

603. Principaux?

604. Parents?

605. Cadres de la commission scolaire?

606. Agents de développement pédagogique?

607. Autres conseillers pédagogiques en langue seconde?

608. Autres conseillers pédagogiques de la commission scolaire?

609. Par rapport au nombre total de personnes enseignant les langues secondes dans votre commission scolaire, indiquez le pourcentage d'enseignants que vous avez rencontrés à l'aide de l'échelle qui suit:

1	2	3	4
0-25%	26-50%	51-75%	76-100%

Indiquez le chiffre approprié dans la case correspondant à cet énoncé sur la feuille réponse.

VII. AUTRES QUESTIONS

700. Choisissez lequel des énoncés suivants représente le mieux votre stratégie d'intervention dans le milieu.

[1] Vous intervenez le plus souvent dans le milieu après avoir reçu une demande portant sur des besoins précis exprimés par votre clientèle.

[2] Vous intervenez le plus souvent dans le milieu après avoir élaboré des projets d'intervention (sans demande provenant du milieu).

[3] Vous intervenez dans le milieu à la fois après avoir reçu des demandes portant sur des besoins précis exprimés par votre clientèle et après avoir élaboré des projets d'activités sans recevoir de demandes formelles de votre clientèle.

[4] Aucune de ces stratégies.

Indiquez dans la case No. 700 de la feuille-réponse l'énoncé qui décrit le mieux votre stratégie d'intervention.

701. En utilisant l'échelle suivante:

Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	Pas de réponse
1	2	3	4	5

dites dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant:

Le CPL_2 devrait toujours être engagé à <u>temps plein,</u> même si pour ce faire, il doit travailler soit dans plusieurs commissions scolaires, soit aux deux niveaux (élémentaire et secondaire).

Indiquez le chiffre approprié dans la case correspondant à cette question sur la feuille-réponse.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Mars 1977